



PARALLÈLE
DES CARTHAGINOIS
ET
DES ANGLOIS.

PARALLELE
DES CARTHAGINOIS
ET DES ANGLOIS.

PARALLÈLE
DE LA CONDUITE
DES CARTHAGINOIS,
A L'ÉGARD
DES ROMAINS,
Dans la ſeconde guerre punique,
AVEC LA CONDUITE
DE L'ANGLETERRE,
A L'ÉGARD
DE LA FRANCE,
Dans la guerre déclarée par ces deux puiſſances, en 1756.

Où l'on voit l'origine, les motifs, les moyens, & les ſuites de cette guerre, juſqu'au mois de décembre 1756.



M. DCC. LVII.

Le paſſé eſt la règle de conduite la plus ſure pour l'avenir : il fait voir les deſſeins, les motifs, & les reſſorts de chaque puiſſance. Polyb. liv. 3, de ſon hiſtoire.

DESSEIN DE L'OUVRAGE.

LE parallèle que nous a laiſſé Polybe des principes de gouvernement des républiques de Rome & de Carthage, n'a point été le modèle de l'ouvrage que l'on préſente au public : le premier n'a pour objet que des conſidérations purement ſpéculatives ; celui-ci n'eſt fondé que ſur les faits.

La conſtitution de l'Angleterre, l'eſprit de ſon gouvernement, & ſa conduite

en général, ne ſont point les objets que l'on compare avec l'eſprit des Carthaginois dans la ſeconde guerre punique.

Le génie de Carthage ſe portant du côté des richeſſes, elle n'étendoit pas ſes vues, ſes talents & ſon ambition au-delà du commerce, qui en eſt la ſource. Si cette République produiſit quelques hommes célèbres, dans la guerre & dans la politique, ce fut un effet du hazard & non point de ſes inſtitutions. Preſque toutes ſes troupes de terre étoient compoſées d'eſclaves, de

brigands d'Afrique, & de ſoldats mercénaires, levés dans les divers pays où elle commerçoit : elle étoit dans une ſi grande diſette de généraux, qu'elle fut réduite, dans pluſieurs guerres importantes, à confier le commandement de ſes armées à des étrangers.

Amilcar & Annibal apprirent trop tard à leur République, par une ſuite d'expéditions heureuſes, qu'elle pouvoit trouver dans ſon ſein ce qu'elle ne prenoit généralement, avant eux, que chez les peuples belliqueux.

Il eſt vrai cependant qu'Annibal & ſon père furent précédés par quelques Carthaginois, qui ſe firent un nom à la guerre; mais ils ſont en ſi petit nombre, qu'ils ſervent ſeulement à prouver combien l'art militaire étoit négligé ou avili dans leur patrie.

L'Angleterre, qui a le même eſprit pour le commerce, offre de plus, dans ſon hiſtoire, un grand nombre de ſujets, fameux dans la connoiſſance de la guerre, des arts, des ſciences & de la philoſophie : une partie de la nobleſſe de

cette nation suit & exerce, avec distinction, la profession des armes : tous ces avantages manquèrent aux Carthaginois.

On juge, par ces différences, que ce ne peut être l'esprit général des deux nations que l'on compare ensemble ; c'est seulement deux événements, qui ont un rapport parfait dans les principes & dans les conséquences : la ressemblance est si frappante, qu'elle a paru digne d'être présentée comme un objet de curiosité.

On s'est livré, avec d'au-

tant plus de plaiſir à l'exécution du plan que l'on vient d'expoſer, qu'il a paru ſuſceptible du véritable intérêt des grands morceaux de l'hiſtoire.

Le ſpectacle de Rome combattant Carthage, ne peut jamais être vu d'un œil indifférent : ſa grandeur & ſa magnanimité excitent toujours une admiration nouvelle. Le ſpectacle d'un Roi juſte, puiſſant & courageux, qui n'a pris les armes, pour venger des outrages authentiques, qu'après avoir épuiſé toutes les reſſources de la modéra-

tion, eſt le plus intéreſſant qui puiſſe être préſenté à un François.

Le mémoire contenant le précis des faits, pour ſervir de réponſe aux obſervations envoyées par les miniſtres d'Angleterre dans les cours de l'Europe, a fait voir que toutes les plaintes de celle de Verſailles, contre celles de Londres, ſont appuyées ſur des preuves inconteſtables : cet ouvrage a établi avec une auſſi grande évidence, que toutes les plaintes de la cour de Londres contre la cour de Verſailles ne ſont que des

allégations chimériques, destituées de fondement.

Le Roi a jugé à propos d'instruire, par ce mémoire, toutes les puissances de l'Europe, de cette vérité & des pièces justificatives : une conviction parfaite résulte de leur réunion. Comme c'est sur-tout de cet ouvrage que l'on a emprunté les fait principaux qui forment le fond du parallèle de la France, ces preuves y seront souvent rappellées. C'est à elles seules à ôter aux ennemis du Roi, jusqu'à l'espérance de flétrir la pureté des vues, l'hon-

nêteté des moyens & la noblesse des procédés du monarque le plus équitable.

Cet ovrage étoit entre les mains des censeurs les plus respectables, lorsqu'un exercice, prononcé au collège de Louis le grand, reçut les applaudissements d'une assemblée nombreuse & choisie. En voici le sujet.

Hermocrate, roi de Sicile, est attaqué en pleine paix par les Athéniens, qui désolent ses côtes, son commerce & sa marine. Il demande justice; elle lui est refusée. Une déclaration de guerre des Athéniens fut le

prix de la modération de ce prince, auſſi connuë de ſes ennemis que de ſes ſujets.

Hermocrate forcé, par cette conduite, à déclarer la guerre aux Athéniens, conſulta quatre citoyens, dont les lumières égaloient le zèle, ſur les moyens qu'il devoit employer pour ſe venger.

L'un propoſa de fortifier les ports, d'aſſembler les vaiſſeaux dans les rades, de garnir les côtes de troupes, qui fiſſent craindre une deſcente aux Athéniens.

L'autre offrit de s'emparer de l'iſle de Samos, ſur-

priſe autrefois par les Athéniens ſur les Siciliens, défendue par une fortereſſe redoutable, & un des entrepôts du commerce d'Athènes.

Le commandant de la flotte ſicilienne ſe chargea de bloquer Samos, d'en défendre l'entrée aux vaiſſeaux athéniens, & d'approviſionner les colonies.

Un quatrième, ayant fait voir que les Athéniens n'étoient redoutables que par leurs alliances, propoſa un traité d'union avec Lacédémone, & de neutralité avec Carthage.

Ces projets, ayant été agréés & exécutés tous en même temps, réussirent Hermocrate voulant récompenser les auteurs de ces services, des orateurs en discutent le mérite & les droits.

Voilà le sujet heureux dans lequel l'assemblée reconnut l'éléve, le successeur & l'héritier des talents du père Porée.

Je ne puis dissimuler combien ce succès m'encouragea dans des recherches plus étendues, plus abstraites, & souvent plus difficiles à saisir qu'à rencontrer.

Tout eſt alluſion dans l'ouvrage ſpirituel dont on vient de faire l'analyſe; tout eſt fait dans celui-ci, & ſe rapporte directement ou indirectement au parallèle, comme cauſe, comme ſuite, ou comme circonſtance. C'eſt à cette dernière claſſe qu'il faut rapporter l'hiſtoire de Maſſiniſſa & la converſation fameuſe d'Annibal & de Scipion, dont le commencement ſeul a un rapport immédiat à la ſituation de la France & de l'Angleterre depuis la déclaration de guerre : ſi l'on a cité le

reste, en quelque façon étranger au sujet, c'est par respect pour ces grandes images de la sublimité des anciens, qui semblent mutilées, lorsqu'elles sont présentées par fragments.

L'esprit du passage de Polybe, que l'on a mis à la tête de cet ouvrage, est l'esprit dans lequel cet ouvrage a été fait. * La connoissance du passé est la règle de conduite la plus sûre pour l'avenir : elle fait voir

* *Maxima quippè rerum gerendarum documenta sunt res gestæ, facilèque ostendunt unius cujusque rationes, consilia, machinas.*

Polyb. hist. lib. 3.

les motifs, les desseins & les menées de chaque puissance. C'est l'unique objet de ce parallèle de la conduite des Anglois, dans la guerre de 1756, avec la conduite des Carthaginois dans la seconde guerre punique.



TABLE

DES CHAPITRES.

CHAPITRE QUATRIÉME.

SECTION SECONDE.

CHAPITRE CINQUIÉME.

SECTION PREMIERE.

Fin de la table des chapitres.

PARALLÈLE



PARALLELE

DE LA CONDUITE DE L'ANGLETERRE, A L'ÉGARD DE LA FRANCE, DANS LA GUERRE DE 1756;

Avec la conduite des Carthaginois, à l'égard des Romains, dans la seconde guerre punique.

XXXXXXXXXXXXXXXXX

CHAPITRE PREMIER.

SECTION PREMIERE.

Fin de la première guerre punique, terminée par le traité de Luctatius.

DES troubles élevés en Sicile furent l'origine de la première guerre punique; un peuple de cette Origine de la première guerre punique.

isle, allié des Carthaginois, ayant imploré leur secours, la république de Carthage lui envoya des troupes.

Le peuple, contre lequel il faisoit la guerre, s'étant mis sous la protection des Romains, leur république lui accorda une légion, qui passa en Sicile.

Les républiques auxiliaires de ces deux peuples étant beaucoup plus puissantes qu'eux, leur intérêt disparut bientôt; il ne s'agit plus que de ceux des Romains & des Carthaginois : les derniers vouloient conquérir la Sicile; les premiers ne songèrent, d'abord, qu'à s'opposer à cette conquête.

Rome, qui voyoit la république de Carthage maîtresse de l'isle de Sardaigne & de plusieurs isles de la Méditerranée,

avoit trop à craindre d'elle, pour lui laisser faire la conquête de la Sicile ; c'eût été lui ouvrir la porte de l'Italie.

Voilà le sujet de la première guerre des deux républiques : la Sicile en fut l'objet & le théâtre.

Les nations épuisées desiroient également la paix, parce qu'elles ne pouvoient plus soutenir une guerre, qui duroit depuis vingt-trois ans. Le consul Luctatius en fit enfin le traité.

L'article essentiel portoit que les Carthaginois renonceroient non-seulement à la Sicile, dans laquelle ils ne pourroient avoir de troupes, sous quelque prétexte que ce pût être, mais à toutes les isles de la Méditerranée : les deux républiques fi-

rent entre elles le partage de l'Eſpagne ; & l'Ebre les ſéparoit. Les alliés furent auſſi compris depuis, par un article particulier, dans la pacification ; il fut convenu qu'on ne pourroit les attaquer, ſans contrevenir au traité. A ces conditions, ajoute Polybe, le traité fut conclu, & la guerre fut heureuſement terminée.

On connoît l'eſprit de ces nations ennemies irréconciliables ; & ce fut cet eſprit qui décida entre elles.

Eſprit & mœurs des Romains & des Carthaginois.

Les Romains n'aſpiroient à la conquête du monde, que parce qu'ils ſe croyoient dignes de le gouverner : l'orgueil noble que leur donnoit le ſentiment de leur courage, éprouvé depuis la naiſſance de leur république, leur inſpiroit cette gran-

deur dans leurs vues : l'intérêt fut toujours ſubordonné à la nobleſſe de ce ſentiment, l'ame de toutes leurs entrepriſes.

Les Carthaginois ne conſultoient, en tout, que la conſervation & l'accroiſſement de leur commerce : s'ils deſiroient d'étendre leur puiſſance, ce deſir ne naiſſoit que de celui d'accumuler leurs richeſſes.

Les Romains des premiers ſiècles n'enviſagèrent, dans l'aſſujettiſſement des nations, que la gloire de les ſoumettre : c'étoit ſur cet objet que ſe fixoient les yeux du peuple & du ſénat : jamais ni l'un, ni l'autre, ne ſe plaignit de l'excès des dépenſes néceſſaires pour ces expéditions.

Les Carthaginois, bornés à la jouiſſance de leur opulence, & à l'ardeur inſatiable de l'augmen-

ter, n'étoient déterminés que par la proportion des dépenſes avec l'utilité des entrepriſes. Les Romains, en un mot, étoient un peuple de guerriers; & les Carthaginois étoient un peuple de négocians.

Si Rome apprit des Carthaginois ce calcul, qui décidoit de toutes leurs entrepriſes; elle ne calcula, dans tous les temps, que les reſſources de ſon courage: c'étoit le ſentiment qu'elle en avoit, qui lui donnoit ſa confiance & ſa fierté. Carthage n'étoit vaine que de ſes richeſſes; & la cupidité, qui les amaſſe, ne va jamais avec le courage. Rome, pauvre par politique, n'avoit à perdre que ſa liberté: Carthage opulente trembloit encore plus pour la perte de ſes tréſors, que pour celle de

ſa liberté. Ce courage généreux, qui s'accroît dans les malheurs, ne ſçauroit s'épuiſer : l'opulence s'épuiſe par les dépenſes, ſurtout par celles de la guerre ; & ſon épuiſement ne laiſſe aucune reſſource aux peuples, dont elle faiſoit toute la force.

Cette peinture de l'eſprit des deux nations a paru néceſſaire pour l'intelligence des événemens de l'hiſtoire ancienne, qui compoſent ce parallèle.



CHAPITRE PREMIER.

SECTION SECONDE.

Fin de la guerre de 1742, terminée par le traité d'Aix-la-Chapelle.

Causes de la guerre de 1742.

LA mort de l'empereur Charles VI alluma la guerre dans toutes les parties de l'Europe. Le roi de Prusse, l'électeur de Saxe roi de Pologne, & l'électeur de Bavière prétendirent avoir des droits sur une partie de sa succession : pour les faire valoir, ces trois princes recherchèrent l'appui de la France, qui le leur accorda, & ne parut d'abord qu'en auxiliaire.

La garantie de la pragmatique-sanction, & plus encore,

l'oppoſition naturelle de l'Angleterre à toutes les vues de la France, détermina George II à ſe déclarer en faveur de la reine de Hongrie.

Ce ne fut point d'abord comme électeur d'Hanower; en cette qualité il embraſſa une neutralité apparente. Une armée françoiſe, prête à entrer dans ſes états, le tint en reſpect la première année. La Bohême fut conquiſe : on prit la capitale de la haute Autriche; l'électeur de Bavière fut couronné empereur.

La fortune changea : Marie-Therèſe réveilla, dans le cœur des anciens ſujets de ſa maiſon, toute leur tendreſſe pour leur ſouverain. Sa douceur, ſon courage, & l'intérêt naturel qu'inſpirent les malheurs, la rendirent

l'idole des Hongrois : ils firent pour elle les derniers efforts. Leur exemple rendit la vie & l'action à tous les autres membres de cette vaste monarchie.

Les alliés de la reine se disputèrent, à l'envi, l'honneur de seconder, avec la plus grande vigueur, de si fidèles sujets.

(1) » On a vu, dit M. le » président de Montesquieu, la » maison d'Autriche travailler, » sans relâche, à opprimer la » noblesse hongroise : elle igno- » roit de quel prix elle lui seroit » quelque jour. Elle cherchoit, » chez ces peuples, de l'argent » qui n'y étoit pas : elle ne voyoit » pas des hommes qui y étoient. » Lorsque tant de princes parta- » geoient entre eux ses états, » toutes les pièces de sa monar-

[1] Esprit des loix, liv. 3, chap. 9.

» chie, immobiles & ſans action,
» tomboient, pour ainſi dire, les
» unes ſur les autres. Il n'y avoit
» de vie que dans cette nobleſſe,
» qui oublia tout pour combat-
» tre, & qui crut qu'il étoit de
» ſa gloire de périr & de pardon-
» ner.

Tandis que les forces de la reine d'Hongrie augmentoient, le parti de l'électeur de Bavière perdit deux alliés importants : le roi de Pologne & le roi de Pruſſe firent leur paix avec cette reine, & tout le poids de la guerre retomba ſur la France : l'Autriche fut repriſe par les troupes de la reine ; & de toute la Bohême le nouvel empereur ne conſerva que la capitale.

Les Autrichiens inveſtirent cette place ; & l'on vit une armée françoiſe ſoutenir ce ſiège

fameux, dont la poſtérité lira l'hiſtoire avec étonnement. Les maréchaux de Broglie & de Belle-Iſle, diviſés d'abord pour le commandement, ſe réunirent bientôt, pour ſoutenir la gloire de leur maître : leur émulation ſe borna à mériter l'éloge des troupes qui leur étoient confiées, en les ſauvant. Dans les grandes ames, l'ambition cède toujours à l'intérêt le plus noble.

L'armée d'obſervation, qui contenoit les Anglois, eut ordre de quitter les frontières de l'électorat d'Hanower, & de paſſer en Bohême : le ſiège de Prague fut levé à ſon approche, & converti en blocus.

Appellé au ſecours du nouvel empereur, le maréchal de Broglie laiſſa à ſon collégue les reſ-

tes de l'armée françoiſe, & le ſoin périlleux de la ramener en France.

Perſonne n'ignore les détails de cette retraite, ſi ſçavante & ſi difficile, pendant laquelle M. le maréchal de Belle-Iſle fut toujours précédé, ſuivi, & accompagné des ennemis, en traverſant leur pays : il ſuppléa à tout ; il ſçut trouver des chemins nouveaux, dans la rigueur même de l'hyver, qui les rendoit impraticables. Il paſſa ſur des marais glacés, avec ſes troupes, ſes vivres, ſes munitions, & ſon artillerie : il prouva, en faiſant uſage à chaque difficulté de la reſſource unique, à quel dégré éminent il poſſédoit la ſçience de la guerre.

L'Angleterre ſe déclare contre la France.

Les diſgraces du nouvel empereur & de l'armée françoiſe,

qui le ſervoit mieux que la ſienne, furent auſſi rapides que ſes victoires; libre de toute crainte pour ſon électorat, le roi d'Angleterre leva le maſque de la neutralité, & forma, aux dépens de la nation, une armée de quarante mille hommes en Flandre.

La France & l'Angleterre, juſqu'alors auxiliaires, prirent bientôt, par des déclarations publiques, la qualité de parties belligérentes.

Batailles de la guerre de 1742.

L'ardeur imprudente des François leur fit manquer, contre les Anglois à Ettinghen, une victoire certaine : leur perte fut vangée aux batailles de Fontenoy, de Raucoux, & de Lawfelt, dont tout l'honneur & tout l'avantage reſta aux armées françoiſes, animées à Fontenoy &

à Lawfelt, par la préfence & l'exemple de leur monarque.

Pendant cette guerre, l'Europe a vu, avec plaifir, la générofité, la politeffe, & l'humanité des François & des Anglois, donner l'exemple de ces vertus aux autres nations : c'eft feulement dans la capitale que le peuple anglois enchaîne le fentiment de la nobleffe, qui le commande à la guerre. Il tyrannife à Londres; il obéit à l'armée.

La diverfion que fit en Angleterre un jeune prince, dont la maifon a longtemps occupé ce thrône orageux, écarta l'Anglois des frontières de France.

Le roi d'Angleterre étouffa cette guerre dangereufe, par la fupériorité de fes forces.

Toutes les puiffances belligérentes avoient fait de trop

grands efforts, pour ne pas souhaiter la fin de la guerre.

L'Espagne, qui la faisoit par mer & par terre contre l'Angleterre, & contre la cour de Vienne, l'avoit soutenue avec le plus grand courage, & la plus grande dépense.

L'Angleterre, qui entretenoit, outre son armée particulière, la plus grande partie de celles de la reine d'Hongrie, sentoit tout le poids du fardeau dont elle s'étoit chargée.

La Hollande, épuisée & ouverte, trembloit déjà pour le centre de ses provinces.

Le roi de Sardaigne n'avoit plus qu'à suivre le sort de ses alliés.

Maître des Pays-bas autrichiens, de la Flandre hollandoise, & d'une partie du Bra-

bant hollandois, le roi n'avoit plus de marine : plusieurs provinces ne pouvant être approvisionnées que par mer, ne l'étoient point par la supériorité des Anglois, qui couvroient les mers de leurs escadres ; & ces provinces étoient dans une disette extrême.

Cette situation détermina toutes les puissances à la paix, dans le temps même que la campagne s'ouvroit, avec succès, pour les François. Ils assiégèrent Mastreickt, qui arbora le drapeau blanc, par un ordre exprès des généraux ennemis, lorsque le maréchal de Saxe alloit faire monter à l'assaut.

Mastreickt rendu ne fut que le gage d'un armistice, fruit des préliminaires, suivis, la même année, d'une paix générale.

Parallèle. Si l'on confidére ici l'exactitude du parellèle, on verra qu'il eſt difficile qu'elle ſoit plus grande. Carthage entra, dans la première guerre punique, qui lui étoit étrangère au fonds, en qualité d'auxiliaire : l'Angleterre eſt entrée, avec la même qualité, dans la guerre de 1742, qui ſembloit ne regarder que l'empire. La première guerre punique devint perſonnelle aux Carthaginois : la guerre de 1742 eſt devenue perſonnelle à l'Angleterre. Un traité néceſſaire, par l'extrémité de la ſituation où la guerre avoit mis les Carthaginois, termina leur première guerre : les puiſſances belligérentes étoient dans la même ſituation, lorſque le roi leur a rendu la paix, par le traité d'Aix-la-Chapelle. Ainſi les événe-

mens ; qui nous paroiſſent les plus ſinguliers, dans les ſiècles où nous vivons, ne ſont que le retour des mêmes phénomènes ramenés par la révolution des temps.



CHAPITRE SECOND.

SECTION PREMIERE.

Les Carthaginois ſe préparent à violer le traité de paix. Allarmes de la ville de Sagunte.

Dureté de la domination carthaginoiſe.

LA partie de l'Eſpagne, qui avoit été cédée à la république de Carthage, ne lui étoit pas ſoumiſe. Tous les Eſpagnols qui avoient eu le malheur de paſſer ſous ſa domination, la déteſtoient : l'injuſtice, l'orgueil & & la cruauté des gouverneurs carthaginois étoient ſans bornes. Les peuples d'Eſpagne qui ne dépendoient encore que de leurs propres loix, ou de leurs ſouverains, étoient déterminés à tout, pour éviter la condition malheu-

reuſe de leurs compatriotes.

Ces peuples, qui avoient réſiſté avec courage à Amilcar, père d'Annibal, & à Aſdrubal, ſon gendre, ſe diſpoſoient à faire encore la même réſiſtance.

Aſdrubal n'avoit cependant point ſuivi les principes rigoureux de ſa République. La connoiſſance des grandes qualités, qu'il annonça dès ſa jeuneſſe, avoit déterminé Amilcar à le prendre pour gendre.

Le jeune commandant, plus jaloux d'être aimé des petits princes & du peuple d'Eſpagne que d'en être craint, n'emploia jamais la force qu'après avoir épuiſé toutes les reſſources de la prudence.

Une conduite ſi modérée ne le mit pas à l'abri de la ven-

geance d'un esclave espagnol, dont il avoit fait mourir le maître. Cet esclave lui donna la mort. Heureusement un événement si triste n'apporta aucun changement aux projets de sa faction.

Asdrubal est tué par un esclave.

L'armée nomme Annibal à la place d'Asdrubal.

Tout le monde sçait avec quelle habileté Annibal se fit nommer successeur de son beau-frère dans le commandement de l'armée : il n'avoit que vingt-trois ans, & il réunit tous les suffrages des soldats & des officiers.

L'élection fut renvoyée au sénat de Carthage pour la confirmer; Hannon, chef du parti de la paix, qui connoissoit la fierté d'Annibal & sa passion pour la guerre, fut le seul qui s'éleva contre cette nomination, que le sénat confirma.

Annibal plus connu & plus haï que ſes prédéceſſeurs par les Eſpagnols, ſe diſpoſoit à finir avec la plus grande diligence la guerre d'Eſpagne. Le ſuccès de cette expédition lui laiſſoit envisager de loin ſon projet encore caché, d'aller attaquer les Romains à Rome même. Il jugea que le premier pas qu'il devoit faire pour s'ouvrir les chemins de l'Italie, c'étoit la réduction entière de la partie de l'Eſpagne qui avoit été cédée à ſa république.

Elevé dans les principes d'Amilcar ſon père, chef de la faction qui vouloit la guerre, il en avoit reçu les impreſſions de cette haine contre les Romains, fameuſe par le ſerment qu'il fit aux autels, à l'âge de neuf ans, de la garder juſqu'au tombeau.

Regrets du père & du fils.

Amilcar avoit souvent regretté en présence de son fils, la perte des isles de la Méditerranée ; il croyoit que sa république s'étoit trop pressée de les céder aux Romains , & qu'elle pouvoit facilement les conserver.

Ces isles étoient la clef de l'Italie ; tant qu'elles furent au pouvoir de la république de Carthage , ses entreprises sur les Romains furentfaciles.

Fatalité de situation bien singulière, qui expose depuis plus de vingt siècles ces isles infortunées à toutes les horreurs de la guerre! Toujours cédées par des traités, toujours attaquées peu de temps après, leurs habitants ne peuvent ni être leurs maîtres, ni en avoir aucun fixe & invariable. Une d'elles , l'isle Minorque,

Minorque, vient d'être en 1756 l'objet des justes représailles de la France.

Les Espagnols sont vaincus.

La connoissance des qualités & des défauts d'Annibal, ne produisit qu'un effet dans l'esprit des Espagnols; elle les détermina à faire les derniers efforts pour conserver leurs richesses, leur pays & leur liberté. Tout fut inutile contre un général à qui rien ne résistoit. Il battit, dispersa ou détruisit leur dernière armée, qui étoit de cent mille hommes.

Projets d'Annibal.

Cette victoire, qui soumettoit aux Carthaginois toute la partie de l'Espagne qui leur avoit été cédée, détermina Annibal à suivre le projet de son père, la conquête de l'Italie & la ruine de Rome.

Cependant aucun prétexte de

rupture ne favorisoit son ambition. Les Romains étoient fidèles à tous les articles du dernier traité. Mais Annibal, jeune, entreprenant, jaloux de commander, craint & estimé de ses troupes, vainqueur de ses ennemis, ne se croyoit pas né pour passer ses jours à opiner dans le sénat de Carthage, sous les yeux d'un suffete; il jugeoit son état, par ses talens; & tous le décidoient pour la guerre qu'il aimoit.

L'Espagne étant soumise, Annibal ne s'occupa plus qu'à forcer les Romains à une rupture qui engageât la guerre entre les deux Républiques. L'attaque de Sagunte, en pleine paix, lui parut remplir ses vues. Par le dernier traité, cette ville située au-delà de l'Ebre, devoit servir de

limites aux deux nations ; & aucune des deux ne pouvoit attaquer ſon territoire & toutes ſes dépendances. Il eſt vrai que, depuis ce traité, les Saguntins firent alliance avec les Romains ; mais la liberté qu'avoient Carthage & Rome d'en contracter avec des peuples neutres, les comprenoit certainement dans la protection que les Romains accordoient à leurs alliés. Ces raiſons ne pouvoient arrêter qu'un homme juſte ; & Annibal ne conſultoit que l'impatience de ſon ambition. Les deux nations étant en pleine paix, le général carthaginois menaçoit Sagunte qui leur ſervoit de barrière : les préparatifs qui ſe faiſoient dans le voiſinage de cette ville, allarmèrent les habitants.

Le ſénat de Rome avoit cru

prévenir cette infraction, par un renouvellement du traité, qui regardoit les Sanguntins, où il y avoit un article uniquement pour eux. Ce traité avoit été fait folemnellement avec Afdrubal, prédéceffeur & beau-frère d'Annibal.

On avoit ftipulé dans ce nouvel acte, que l'Elbre partageroit l'Efpagne entre les deux Républiques. On avoit ajouté expreffément, que les Carthaginois & les Romains, au milieu defquels étoient les Saguntins ne feroient aucune entreprife fur leur liberté. Mais fi le principe des traités eft la néceffité, leur objet, la paix, leur fin eft prefque toujours la violation; elle le fut de celui-ci.

Modération des Romains.

Il étoit facile aux Romains de faire marcher au fecours de leurs

alliés, les troupes qu'ils avoient dans cette partie de l'Eſpagne. Ils jugèrent les mœurs de Carthage ſur celles de leur république, & ils étoient bien éloignés de ſoupçonner une infraction odieuſe. Leur fidélité à leurs engagements & l'équité de leur gouvernement ne leur permettoient pas de révoquer en doute l'obſervation du dernier traité. Ils deſiroient même la paix; ils craignoient pour l'humanité les extrémités cruelles où ſe portoit dans la guerre la jalouſie des deux nations.

Toutes les apparences annonçoient cependant le ſiège de Sagunte. Cette ville envoya des députés à Rome pour l'informer de ſa ſituation; ce ſiège faiſoit ſans doute une hoſtilité, s'il étoit vrai qu'Annibal s'y déter- Députés de Sagunte à Rome.

minât ; mais le général pouvoit être désavoué à Carthage, & ce n'étoit qu'à cette République à faire une déclaration de guerre en forme. Rome auroit cru faire une faute, en jugeant la nation sur la témérité d'un ambitieux, qui se seroit permis la violation du droit des gens, sacré chez les sauvages comme chez les peuples policés. Il est vrai que la perfidie punique faisoit trembler pour les Saguntins; mais on crut plus à propos de les défendre par les négociations, que de prêter la main à l'incendie qu'Annibal vouloit allumer & rendre universel. Rome & ce général suivirent leurs principes : l'un avançoit son expédition avec toute son activité, l'autre se flattoit de l'espérance de le désarmer & de le faire rappeller par sa république.

CHAPITRE SECOND.

SECTION SECONDE.

Les Anglois violent le traité d'Aix-la-Chapelle par des entreprises au Canada, qu'ils feignent de désapprouver.

Le traité d'Aix-la-Chapelle avoit rétabli la paix entre les puissances que la succession de l'empereur Charles VI avoit divisées.

» L'Europe, comme il est dit » au commencement de ce trai» té, voyoit luire le jour, que la » providence divine avoit mar» qué pour son repos. Une paix » chrétienne, universelle & per» pétuelle, ce sont ses expres» sions, & une amitié sincère

» devoit régner entre les puif- » fances nommées dans cet acte » authentique. Tous leurs états fujets & vaffaux, de quelque qualité & condition qu'ils fuffent, étoient compris dans cette pacification, fans exception de lieux ni de perfonnes. Les hoftilités furent fufpendues, fans qu'il fût permis à aucune des puiffances contractantes de les renouveller, fous quelque prétexte, ou pour quelque caufe que ce pût être.

Ce gage folemnel du repos de l'Europe, le traité d'Aix-la-Chapelle, fut figné par tous les plénipotentiaires, le 18 Octobre 1748.

Exécution du traité d'Aix-la-Chapelle.

Le roi, conféquemment à ce traité, avoit rendu toutes les conquêtes qu'il avoit faites. Louisbourg dont les anglois s'é-

toient emparés, avoit été rémis aux gouverneurs françois: chaque puiſſance s'empreſſoit à remplir ſes engagements avec fidélité.

Diſcuſſion ſur les limites au Canada.

La cour de France jouit peu de temps de la tranquillité qu'elle avoit rétablie en Europe. Celle de Londres lui ſuſcita en Canada une querelle au ſujet des limites; il n'en avoit jamais été queſtion ni dans la dernière guerre, ni dans les précédentes. L'Angleterre paroiſſoit déterminée à appuyer ſes prétentions par la force; & il ſe faiſoit des préparatifs ſi grands dans ſes colonies, que le miniſtère de France crut devoir donner ſon attention aux ſuites qu'ils annonçoient.

Propoſition du roi de France à celui d'Angleterre.

Le Roi expliqua ſes droits dans un mémoire qu'il fit remettre au roi d'Angleterre, en lui

proposant de nommer des commissaires pour régler, à l'amiable, les limites dont il s'agissoit. La proposition fut écoutée; la cour de Londres témoigna, par les assurances les plus solemnelles, le même desir pour le maintien de la paix. M. de la Galissonnière & M. de Silhouette furent nommés par la France; MM. Shirley & Mild May, par l'Angleterre. Les mémoires respectifs qu'ils se sont fournis composent trois volumes qui ont été rendus publics. Leur lecture fait voir incontestablement le peu de fondement des demandes de la cour d'Angleterre.

Dessein de l'Angleterre.

Rien ne convenoit mieux aux vues du ministère de Londres, qu'une négociation de cette espèce; il vouloit faire des transports considérables en Améri-

que, en troupes, en vivres, en munitions de guerre & en artillerie. Il avoit dessein de faire passer dans son parti, de force ou de gré, les François établis dans la partie du Canada, dont l'Angleterre s'attribuoit la propriété ; il se flattoit d'y faire entrer tous les sauvages, nation brave, guerrière, & terrible par sa férocité. Une négociation lui donnoit les moyens d'exécuter tous ses desseins ; il étoit maître de la faire traîner en longueur, en feignant d'en desirer la conclusion ; il le fit. Les demandes ultérieures que les ministres de cette cour se croyoient en droit de faire, laissoient un vaste champ à cette politique.

Violence de l'Angleterre.

Tandis que le ministère françois se reposoit sur les négociations, les gouverneurs anglois

exigeoient des sujets du roi, établis sur la rivière de S. Jean en Canada, de prêter serment de fidélité au roi d'Angleterre.

Elle rassure la France.

La cour de France se plaignit à celle de Londres de ce procédé ; cette dernière cour l'assura de nouveau, qu'elle avoit envoyé aux gouverneurs anglois des ordres pour faire cesser ces procédés violents, & qu'elle s'en rapportoit à la décision des commissaires.

Nouvelles violences de sa part.

L'Angleterre profita de la confiance que ces assurances avoient rendue à la France, pour envoyer au général Cornwalis de nouveaux colons, des troupes, des munitions & de l'artillerie. Ce général se crut assez fort avec ses nouveaux secours pour ne plus rien ménager. Il chassa plusieurs colonies

françoifes de leurs habitations par des violences inouies.

Tant d'injuftices & d'outrages forcèrent les François à implorer, en qualité de fujets du roi, la protection de M. de la Jonquiere, leur gouverneur; elle leur fut accordée.

Un détachement de troupes réglées & de milices fut envoyé à leur fecours, avec ordre de ne rien entreprendre fur les Anglois, & de défendre feulement les poffeffions du roi contre leurs entreprifes.

Le général anglois fe plaignoit à Londres de cette conduite, & il en demanda fatisfaction; mais il n'en obtint aucune.

Prétexte des hoftilités des Anglois.

Les raifons manquant au miniftère britannique pour l'exécution de fes projets, il eut re-

cours aux prétextes.

Les ſauvages Abenaquis, alliés des François, que les Anglois n'avoient pas voulu comprendre dans le traité d'Aix-la-Chapelle, vengeoient avec toute la férocité de leur indignation, ſur les Anglois qui tomboient entre leurs mains, le ſang de leurs frères. On accuſa le gouverneur françois de fomenter leur déſeſpoir. Ses réponſes anéantirent ces imputations au point que la cour de Londres n'en parla plus.

Hoſtilité des Anglois.

Le batteau françois le London, & le brigantin le S. François, qui eſcortoient un navire chargé de vivres pour pluſieurs détachements, furent pris alors par les Anglois.

Cette priſe n'étoit certainement fondée ſur aucune ſorte de droit : la conteſtation des limites

étoit ſoumiſe au jugement des commiſſaires françois & anglois, nommés par les deux cours pour les fixer. Les commiſſaires ſe communiquoient dans leurs mémoires leurs droits reſpectifs; toutes les hoſtilités devoient être ſuſpendues juſqu'à leur jugement.

Si feu M. le préſident de Monteſquieu, ſi eſtimé des Anglois, avoit aſſez vécu pour être témoin de ces procédés, diroit-il encore de cette nation, dans ſes réflexions ſur le commerce: (1) » La grande chartre défend de » ſaiſir & de confiſquer en cas » de guerre, les marchandiſes » des négocians étrangers, à » moins que ce ne ſoit par repré- » ſailles. Il eſt beau que la na- » tion ait fait de cela un des ar-

[1] Eſprit de loix, liv. 20, chap. 13.

» ticles de ſa liberté. »

Jugera-t-on cette nation ſur ces grands principes ? La jugera-t on ſur l'éloge qu'en a fait un François, à qui elle a donné des marques publiques de l'eſtime la plus diſtinguée.

M. de la Jonquiere ayant réclamé ces priſes, elles lui furent refuſées ; il uſa du droit de repréſailles ; il s'empara de pluſieurs navires anglois & il les confiſqua.

Tyrannie des Anglois au Canada.

Le gouverneur anglois continua d'attaquer les François, dans les ports où il pouvoit le faire avec avantage ; il conſtruiſit des forts ſur le territoire, dont la poſſeſſion étoit ſoumiſe au jugement des commiſſaires ; il força les colons canadiens, ſujets du roi, d'abandonner leurs héritages ; il les réduiſit à un ſi

grand désespoir, qu'ils les livrèrent aux flammes en les quittant.

Croira-t-on qu'il se soit plaint à Londres de ce fatal sentiment des malheureux, comme d'un acte d'hostilité?

Il ne suffiroit donc pas à l'Angleterre de désoler les habitations & de ruiner les fortunes des canadiens. Elle porta de sang froid sa cruauté, jusqu'à vouloir ôter l'innocence à des infortunés qui n'espéroient qu'en elle, pour intéresser le roi à leur défense. Ils gémissoient sous le poids d'une oppression cruelle; & les Anglois leur envièrent jusqu'à la pitié de leur souverain, en rejettant sur eux les premiers actes de violence, dont le ministère de Londres étoit seul coupable.

Le roi d'Angleterre s'étant fait donner les éclairciſſemens néceſſaires ſur cet événement, fit déclarer de nouveau au roi qu'il avoit envoyé des ordres précis à ſes gouverneurs, de ne rien entreprendre.

La tranquillité parut en effet rétablie pendant quelque-temps. Peut-être ne fut-elle due qu'à la ſageſſe des meſures de M. de la Jonquiere, qui avoient mis le Canada en état de défenſe.

Les entrepriſes que firent les Anglois en 1749 ſur l'Oyo, rivière avantageuſe & importante par ſa communication du Canada à la Louiſiane, ne laiſſent aucun lieu d'en douter.

Tandis que les François ne s'occupoient en Amérique que du rétabliſſement de la paix,

tout étoit en mouvement dans les troupes & les colonies angloises.

M. Duquesne, qui avoit succédé à M. de la Jonquiere, crut que le lac Erié étoit l'objet de ces démarches ; il sert à la communication du Canada à la Louisiane ; & il est, par cette raison, de la plus grande importance pour le commerce françois. Il n'en falloit pas davantage pour exciter la jalousie des Anglois, toujours prêts à le traverser ou ou à le ruiner.

M. Duquesne envoya le sieur de St Pierre avec un détachement, pour conserver cette importante communication ; & cet officier passa l'hyver de 1753 dans un poste voisin de ce lac.

Sommation des Anglois aux françois.

Le gouverneur de la Virginie le fit sommer, au mois d'oc-

tobre, de ſe retirer. Le ſieur de St Pierre ne ſe rendit point à une autorité étrangère; mais il répondit qu'il étoit ſur un territoire françois, par ordre de ſon gouverneur, à qui il promit de faire part cette ſommation.

M. Duqueſne fut informé en même temps de cette ſommation ſingulière, & de l'éclat des préparatifs anglois au Canada. Ils étoient ſi peu ignorés, que les gazettes de Londres en rendoient un compte exact.

M. de Contrecœur s'avança, par l'ordre de ſon gouverneur, ſur les bords de l'Oyo, avec cinq à ſix cent hommes; il trouva un officier anglois avec cinquante hommes, dans un fort qu'ils venoient de conſtruire ſur le territoire de la France. Cet officier abandonna ſon fort; & il ſe retira,

ſur la ſommation qui lui en fut faite.

Il eſt peu de ſouverains auſſi puiſſants que le roi, dont la modération ait été portée ſi loin. Les gouverneurs françois avoient rendu compte à leur cour de la violence avec laquelle on avoit voulu forcer des ſujets de leur maître, à prêter ſerment de fidélité au roi d'Angleterre. Ils l'avoient informée de la tyrannie par laquelle on avoit contraint des colons canadiens, établis ſur les terres de la domination françoiſe, à abandonner leurs héritages, & de la priſe de pluſieurs batteaux françois en pleine paix. Le roi d'Angleterre promettoit à M. le duc de Mirepoix, alors ambaſſadeur de France à Londres, d'empêcher des entrepriſes ſi injuſtes &

Modération du roi.

ſi extraordinaires, & le Roi en conſéquence de ces promeſſes, défendoit abſolument la repréſaille à ſes ſujets & à ſes troupes : ce prince ſe repoſoit ſur la foi du traité d'Aix-la-Chapelle, & ſur la ſuſpenſion d'armes, convenue juſqu'à la déciſion des commiſſaires ſur les limites.

On voit par là que le miniſtère du roi, pénétré de la force des loix qu'établiſſent les traités, ne douta jamais de leur pouvoir. » Il faiſoit l'honneur à la raiſon » & à la juſtice de penſer, qu'elles étoient plus fortes que les » armes mêmes, & que leur ſainte majeſté a des droits impreſcriptibles, quand on ſçait les » faire valoir. »

Il eſt beau, pour le conſeil du roi, de mériter l'éloge qu'a fait M. le préſident Hénault du plus

grand magiſtrat de France, M. le chancelier de l'Hôpital.

La conformité de la conduite des Anglois, avec celle des Carthaginois, eſt ſi frappante, qu'elle ſe fait ſentir par la ſeule expoſition des faits. C'eſt au nouveau monde que l'Angleterre a cherché Sagunte : c'eſt dans toute l'étendue de ce pays qu'elle a formé des entrepriſes & des attaques en pleine paix. Si la France n'a pu ſe perſuader, d'abord que ces procédés fuſſent émanés du miniſtère de Londres ; ſi elle a cru tout ce que ce miniſtère s'eſt permis, pour aſſurer l'effet de ces démarches, en feignant de les condamner ; la France n'a fait, en cela, qu'imiter la conduite des Romains, auſſi parfaitement que les Anglois ont imité celle des Car- Parallèle.

thaginois. Les gouverneurs françois au Canada ont fait voir, en tout, l'eſprit des Romains, que leur ſénat envoya en ambaſſade à Annibal & au ſénat de Carthage, pour les engager à reſpecter les traités.

Heureuſement les Canadiens & les Sauvages ont été ſecourus par le roi, plus à propos que les Saguntins. Peut-être que, ſans ces ſecours, les colonies, les forts des François, & leur capitale en Amérique, auroient été pillées & réduites en cendres, comme le fut l'infortunée ville de Sagunte.



CHAP.

CHAPITRE TROISIÉME.

SECTION PREMIERE.

L'objet des Carthaginois est d'envahir le commerce maritime des Romains, & de s'emparer de toutes les isles de la Méditerranée.

PLUTARQUE s'explique ainsi en parlant du commerce: » Cet état » par lequel on établit la communication avec les barbares, par » le moyen duquel on fait alliance avec les souverains, qui enrichit l'esprit d'un grand nombre de connoissances, couvre » de gloire ceux qui l'exercent. » On en a vu dont la richesse a » suffi à la fondation de plusieurs

Idée du commerce.

» grandes villes (1).

Horace se plaisoit à peindre »(2) le négociant actif portant son trafic jusqu'à l'extrémité des Indes. Les feux, les » rochers, les tempêtes ne lui » font rien, pourvu qu'il échappe à la pauvreté.

» Il le représente encore (3) glacé d'effroi à la vue des flots agités par un vent orageux, & regrettant la tranquillité dont il » jouissoit autrefois dans une vie

(1) Plut. *in Solon.*

(2) *Impiger extremos mercator currit ad Indos;*
Per mare pauperiem fugiens, per saxa, per ignes,
Epist. lib. 1, ep. 1.

(3) *Luctantem Icariis fluctibus africum*
Mercator metuens, otia & oppidi
Laudat rura sui; mox reficit rates
Quassas, indocilis pauperiem pati.
Id. od. lib. 1, od. 1

» champêtre. Eſt-il deſcendu à » terre, ajoute-t-il : la crainte de » l'indigence l'oblige à radouber » ſes vaiſſeaux maltraités par la » tempête, & il ſe remet en » mer (1). «

L'eſprit des loix préſente le commerce ſous une de ces grandes images familières au génie de l'auteur (2).

» Le commerce, tantôt détruit » par les conquérans, tantôt gê- » né par les monarques, parcourt » la terre, fuit d'où il eſt oppri- » mé, ſe repoſe où on le laiſſe reſ- » pirer. Il règne aujourd'hui où » on ne voyoit que des déſerts, » des mers & des rochers ; là où » il régnoit, on ne voit que des » déſerts. «

Ces ſolitudes changées en ci-

(1) Traduction de Sanadon.
(2) Eſprit des loix, chap. 5, liv. 21.

tés ſuperbes, ces cités ſuperbes changées en ſolitudes, voilà les effets de l'application au commerce, ou du mépris du commerce.

Les Phéniciens furent le premier peuple qui rechercha les avantages du commerce; l'hiſtoire lui en attribue la création; & il le porta fort loin dès ſa naiſſance.

Carthage, colonie des Phéniciens, prit & conſerva l'eſprit de ſes fondateurs; elle parvint à exercer un empire ſi abſolu ſur les mers, qu'elle ne prétendoit pas que les autres nations y paruſſent ſans ſa permiſſion. Cette injuſtice fut la cauſe de la plus grande partie des guerres qu'elle eut à ſoutenir contre celles qui ne voulurent pas s'y ſoumettre.

Polybe nous a conſervé tous les traités connus, paſſés entre les Romains & les Carthaginois. Cette attention eſt celle d'un politique, & Polybe connoiſſoit les intérêts des états dont il a parlé, auſſi parfaitement qu'il a écrit leur hiſtoire. Un peu de réflexion ſur ces traités fait voir que ce ſont autant de monumens du génie de ces nations, puiſqu'il eſt conſtant que les traités de peuple à peuple ne roulent que ſur les matières d'où naiſſent leurs différends, preſque tous l'effet de la nature & de la différence de leur génie.

L'eſprit des peuples eſt dans leurs traités.

Le premier traité entre Carthage & Rome fut paſſé (1) peu de temps après l'abolition des rois de Rome, ſous le conſulat

(1) *Statim poſt ejectum urbe regium nomen.* Polyb. hiſt. lib. 3.

de M. Junius Brutus & de Marius Valerius ; c'eſt-à-dire, vers l'an 230 de la fondation de Rome.

Eſprit des Carthaginois.

On ne voit dans les articles de ce traité qui regardent les Carthaginois, que l'eſprit de cupidité. Favoriſer le commerce pour eux-mêmes, le contraindre pour les Romains, voilà l'objet principal. Le Beau-promontoire devoit être, par un des articles de ce traité, le terme excluſif de la navigation des Romains ; il ne leur étoit pas permis de naviger au-delà. Si la tempête ou la pourſuite des ennemis les forçoit à le paſſer ; (1) » il leur étoit » défendu de rien prendre, ni » de rien acheter à l'attérage,

(1) *Nihil emito, nihilve ſumito, niſi quantùm ad ſacra, vel navigia, opus ſit : Intrà diem quintum indè abito.*

Polyb. hiſt. lib. 3.

» excepté ce qui ſeroit néceſſai-
» re pour le radoub de leurs vaiſ-
» ſeaux ou pour les ſacrifices ; ils
» étoient obligés de partir au plus
» tard au bout de cinq jours. «

Il eſt évident par ces articles que tous les avantages dont les Carthaginois vouloient s'aſſurer, avoient pour objet d'éloigner de leurs côtes les vaiſſeaux qui pouvoient faire le commerce pour les Romains, & de les gêner dans leur navigation, lorſqu'ils ſeroient pourſuivis par les ennemis, ou battus par la tempête.

L'eſprit des Romains ne paroît pas moins clairement dans ce traité, que celui des Carthaginois. Il n'eſt ſeulement pas queſtion de commerce dans les articles qui les regardent. La protection de leurs alliés, la ſureté de tous les peuples du pays

Eſprit des Romains.

des Latins, même de ceux qui n'étoient pas sous la domination romaine, en un mot, la liberté & l'indépendance du Latium; voilà ce qu'embrassoit la politique des Romains. Il ne paroît pas qu'ils aient songé à se réserver aucun des avantages que pouvoit leur procurer le commerce de leurs mers.

Après que les articles du traité qui concernent les Romains, ont pourvû à la sureté de leurs alliés, & à celle des autres peuples du Latium, ils ajoutent cet article: (1) « Si les Carthaginois » prennent quelqu'une des villes

(1) *Si Carthaginenses hanc cæperint (civitatem) populo romano integram reddunto. Præsidium in Latio nullum ædificanto. Si perduelles provinciam ingressi fuerint, non pernoctanto.*

Id. ibid.

» situées dans les pays nommés ; » ils la rendront aux Romains » dans son entier. Ils ne bâtiront » aucun fort dans tous ces pays ; » s'ils y entrent les armes à la » main, il ne leur sera pas per- » mis d'y passer la nuit. »

Une guerre, que le desir d'affoiblir & de restreindre le commerce des Romains, engagea les Carthaginois à entreprendre, plus de cent ans après le traité qu'on vient de rapporter, finit encore par une nouvelle preuve du même esprit de cupidité. Mais à mesure que l'opulence mettoit les Carthaginois en état de faire des démarches plus ambitieuses sur les peuples du Latium même, les Romains plus éclairés par les entreprises multipliées de leurs ennemis, songeoient déjà à s'opposer à l'accroissement

de leur puïssance.

Le traité qui rétablit la paix entre ces peuples, abandonne aux Carthaginois tout le butin des villes du Latium; mais il les oblige à remettre ces villes aux Romains, sans toucher à leurs fortifications; c'est-à-dire, que si les Romains permettoient que les Carthaginois fissent des conquêtes dans leur voisinage, le fruit le plus solide des succès du peuple négociant, aveuglé par un avantage passager, retournoit au peuple conquérant.

Par un article de ce traité, la possession de l'isle de Sardaigne dans son entier, & celle d'une partie de la Sicile est cédée à la république de Carthage; mais le commerce de la première est absolument interdit aux Romains; & celui de l'autre leur est per-

mis, en ſatisfaiſant aux droits que payoient les Carthaginois.

Comme ce commerce étoit indifférent à Carthage, ces conditions étoient probablement ſi onéreuſes, que les négociants Carthaginois en étoient peu jaloux. Mais ce commerce convenoit aux Romains par la proximité de la Sicile ; & les Carthaginois leur faiſoient payer cette convenance tout ce qu'elle valoit.

Suivant les principes également ſages & néceſſaires de Rome, elle devoit commencer l'établiſſement de ſa puiſſance par la conquête de l'Italie. Rome, conſtamment appliquée à cet objet, croyoit être aſſez riche, avec ſon ſeul courage pour l'exécution de ce deſſein ; il falloit pour cet effet exclure, bannir ou vaincre

toute puissance assez forte pour traverser, & peut-être renverser tout-à-fait son système : voilà tout ce que se proposoient les Romains dans leurs guerres & leurs négociations avec les Carthaginois. Il en coûtoit peu à Rome pour céder aux Carthaginois le butin des villes qu'ils soumettoient : ces derniers ne voyoient rien au-delà dans ces villes, & les Romains y voyoient des hommes & des fortifications.

Lorsque le projet de la conquête de l'Italie fut rempli par les Romains, leurs vues s'étendirent avec leur domination. Si l'austérité de leur gouvernement conserva toujours la même indifférence pour les richesses, jusqu'à la décadence de leurs mœurs, ils sentirent qu'il étoit

dangereux de laisser aux Carthaginois la liberté de les accumuler à leurs dépens. Leur mépris politique pour le luxe des fortunes, un des objets du ministère public, devoit, sans doute, l'emporter sur le goût de l'opulence des Carthaginois ; mais la médiocrité des biens du particulier, pouvoit s'allier avec la richesse du trésor public : la grandeur des projets que Rome forma sitôt qu'elle put s'y livrer, exigeoit que l'état fût dans l'opulence, pour fournir aux frais de leur exécution, tandis que les loix la défendoient aux citoyens.

Avantages des isles de Corse & de Sardaigne.

La possession des isles de Corse, de Sardaigne & de Sicile, pouvoit procurer aux Romains des avantages aussi grands, que ceux dont Carthage jouissoit par son commerce. Elles étoient

couvertes de riches moiſſons, qui en faiſoient le magaſin de l'Italie; les bœufs, les chevaux, les moutons y étoient bons & en abondance. Ces iſles n'étoient ſéparées de l'Italie, que par un trajet court & facile. Rome réſolut de s'aſſurer la propriété de tant d'avantages, au lieu de les acheter des négociants Cathaginois. Mais ce ne fut point la rivalité de commerce qui détermina les Romains à entreprendre ces conquêtes; ce fut la ſeule rivalité de puiſſance.

Les deux peuples conſervèrent conſtamment leur génie; les Romains, celui des conquêtes; les Carthaginois, celui des richeſſes. Mais comme les pays dont la poſſeſſion étoit devenue néceſſaire aux Romains, avoient paſſé ſous la domination cartha-

ginoiſe, dans un temps où Rome n'avoit pas ſenti leur importance, il lui étoit très-difficile de les conquérir. C'étoit l'entrepôt de tout le commerce de Carthage en Italie, & il rendoit à cette république des profits immenſes; c'étoit, de plus, un des anneaux de la chaîne qui aſſuroit aux Carthaginois l'empire de la Méditerranée, acquis à leur république par le célèbre Hannon, un des ancêtres de celui dont il eſt parlé dans la ſeconde guerre punique.

Beau projet des Carthaginois.

Les Romains ne faiſoient pas de plus grandes choſes pour la guerre, que les Carthaginois pour le commerce.

Ce fameux Hannon partit du port de Carthage, par ordred e ſa république, avec une flotte nombreuſe, ſur laquelle il avoit tren-

te mille hommes de tranſport. Ils étoient deſtinés à établir des colonies ſur toutes les côtes de la Méditerranée & de l'Océan même, favorables pour le commerce.

Ces Carthaginois furent autant de créateurs de différentes branches de commerce, dont Carthage étoit le centre néceſſaire.

Toutes les villes qui étoient ſituées ſur les côtes de la Méditerranée, & ſur-tout celles qui étoient riches & puiſſantes, lièrent alors une correſpondance libre ou forcée avec les Carthaginois.

Importance de Marſeille.

Cette ville, célèbre par l'avantage & l'importance de ſa ſituation, qui a eu le bonheur & la gloire de prouver à ſon roi, dans les préparatifs de l'expédi-

tion de Minorque, ce que peuvent les reſſources des richeſſes, quand elles ſont prodiguées à l'amour de ſon ſouverain, Marſeille, étoit dès-lors un objet de jalouſie pour les Carthaginois. Elle étoit eſſentiellement compriſe dans le projet de Hannon; & il forma avec elle une correſpondance très-étroite. Mais Carthage chargea le commerce qu'elle vouloit la contraindre de faire avec elle ſeule, par tant d'impoſitions, que Marſeille l'abandonna pour s'allier aux Romains. Tous les traités de commerce étoient ſacrés à Rome: Carthage n'en connoiſſoit point qui le fuſſent, lorſqu'il étoit de ſon intérêt de les violer; & ce n'eſt qu'à la ſureté à décider de la préférence des alliés.

Les Carthaginois ſont fameux par pluſieurs entrepriſes auſſi importantes & auſſi difficiles que celle de Hannon.

Si le courage, capable de former des deſſeins ſi hardis, ſe fût tourné du côté de la gloire, de la pureté des mœurs & de l'étude de la guerre, il paroît certain que l'hiſtoire des Romains auroit été courte. Mais tout ce qui compoſoit la république de Carthage n'aſpiroit qu'aux richeſſes : l'émulation ſe tournoit de ce côté-là, & elle s'y tournoit uniquement: l'intérêt étouffant le ſentiment des vertus, il fut facile aux Romains de ſubjuguer une nation purement commerçante.

Les Romains conſervent & étendent leur commerce.

Les différents entre deux peuples, dont l'un meſuroit ſa puiſſance ſur ſes richeſſes, &

l'autre ſur ſon courage, étoient fréquents; il y eut entre les Romains & les Carthaginois pluſieurs guerres avant celle que conduiſit Annibal en Italie, & pluſieurs traités les terminèrent. Le courage des Romains, dont la politique avoit négligé le commerce dans l'enfance de leur empire, les décida tous à leur avantage.

Rome porta enfin ſon attention de ce côté-là. Le traité de Luctatius mit fin à la première guerre punique.

Le projet ſoutenu d'anéantir le commerce des Romains dans cette iſle, avoit été le principe de cette guerre; & Carthage céda, par cet acte ſolemnel, toute la Sicile aux Romains.

Le ſénat de Rome, à qui Luctatius envoya le traité qu'il ve-

noit de conclurre pour le ratifier, inféra encore des articles plus onéreux. A mille deux cent talents que le conful avoit demandés, le fénat en ajouta mille pour les frais de la guerre; & il avança encore les termes du payement des autres: (1) il exigea, de plus, que les Carthaginois fortiffent de toutes les ifles qui font entre la Sicile & l'Italie. Voilà la preuve de l'afcendant d'un peuple guerrier, fur un peuple négociant.

Les Carthaginois font la guerre fans la déclarer.

Une autre guerre très-vive s'éleva encore entre ces deux nations. Ce fut toujours les Carthaginois qui la commencèrent, & toujours pour détruire le com-

(1) *Id prœtereà addidêre conditionibus, ut non folùm Siciliâ, fed etiàm omnibus infulis quœ inter Siciliam & Italiam mediœ funt, Carthaginenfes evaderent.*

Polyb. hift. lib. 1.

merce des Romains. Dans cette guerre, Polybe (1) ne parle d'aucune déclaration faite aux Romains de la part des Carthaginois ; & il parle expreſſément de la déclaration de guerre des Romains.

Auroit-on connu, dès ces temps reculés, l'uſage de déſoler le commerce d'une nation, en s'emparant de tous les vaiſſeaux qui le font, ou qui le protégent, ſans avoir aucun ſujet de s'en plaindre ? Auroit-on mis en uſage cet art plus honteux que formidable, de dérober ou de diſſimuler les hoſtilités, afin d'en recueillir plus ſurement le fruit ?

Traité avantageux aux Romains.

Quoiqu'il en ſoit, cette guer-

(1) *Rursùs cum bello Africano infeſtarentur Romani, indicto eis bello, ut novum fœdus inirent coegerunt.*

Polyb. hiſt. lib. 3.

re dont tout l'objet, de la part des Carthaginois, étoit d'étendre leur commerce ſur les ruines de celui des Romains, fut auſſi malheureuſe que les précédentes. Les Romains contraignirent encore les Carthaginois à la terminer, à des conditions dont leur orgueil ne dût pas moins gémir que leur cupidité. Par le traité les Carthaginois furent obligés de ſortir de l'iſle de Sardaigne, & de payer aux Romains encore deux mille deux cent talens.

Ainſi les Carthaginois perdirent & leurs richeſſes & le commerce, qui en étoit la ſource; parce qu'ils vouloient être les facteurs excluſifs de l'univers. Ainſi les Romains devinrent maîtres de la Sicile, de la Sardaigne, & de la Corſe; & ce fut ce peuple ſi riche & ſi

vain de ſon opulence, qui en perdit la poſſeſſion.

Hannon, ce même Hannon, probablement ce grand navigateur de l'antiquité (1), diſoit des Romains, quelques ſiècles auparavant, qu'il ne conſentiroit jamais qu'ils lavaſſent ſeulement leurs mains dans les mers de Sicile. Combien la fierté de ſes compatriotes dût-elle être humiliée, quand les Romains furent les dominateurs abſolus de ces mers?

La jalouſie du commerce le plus légitime & le plus naturel, que les Carthaginois voulurent interdire aux Romains, fut donc, comme le prouve l'expoſition des faits, la cauſe de toutes leurs guerres. Ils ſe crurent trop puiſſans; & ils mirent au commerce, dont

(1) Fragment de Polyb.

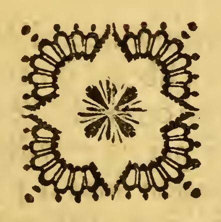
ils étoient maîtres, des loix tyranniques. Il suffisoit encore aux Romains, malgré la diminution que tant de charges apportoient au bénéfice. Les Carthaginois ne cesserent point d'en être jaloux: ils aspirèrent sans cesse à mettre Rome dans l'impuissance d'en exercer aucun, & cela à quelque prix que ce pût être; par là ils la forcèrent à devenir plus puissante, en devenant plus riche.

Effets des violences & de l'injustice.

Il arriva alors ce qui est arrivé depuis, & ce qui arrivera toujours. De l'extrême tyrannie du commerce qu'exerçoient les Carthaginois, par toutes sortes de fraudes, d'entreprises, d'exactions, d'injustices, & d'invasions, on vit renaître l'extrême liberté du commerce. Il est libre, ouvert à toutes les nations.

De

De quel droit une nation particulière veut-elle s'arroger le privilège exclusif d'en retirer les avantages ?



CHAPITRE TROISIÉME.

SECTION SECONDE.

L'objet des Anglois eſt d'envahir le commerce de la France, & de s'emparer de tout le nouveau monde.

Le commerce eſt honoré en Angleterre.

LE gouvernement d'Angleterre laiſſe la liberté du commerce à tous les ordresde l'état. Que l'on juge par ce privilège de la conſidération dont il y jouit.

De-là, cette marine militaire & marchande, ſi nombreuſe en temps de paix, & beaucoup plus nombreuſe en temps de guerre. C'eſt par le moyen de ces forces maritimes que l'Angleterre tranſporte, avec facilité, ſes richeſſes, ſes troupes, & ſa puiſ-

ſance, d'une extrémité du monde à l'autre.

Rien de plus louable que l'émulation du commerce, entretenue, par le miniſtère, dans la nation angloiſe. Il connoît trop les avantages qui en réſultent, pour ceſſer de l'animer. Mais quelle émulation eſt conduite avec aſſez de ſageſſe, pour ne pas dégénerer en jalouſie ?

Sa jalouſie ſur celui des autres.

L'Angleterre, peu contente des richeſſes immenſes de ſon commerce, paroît annoncer, par ſa conduite, l'envie qu'elle porte à celui de ſes voiſins. Elle n'a conſulté que ſa force maritime ; & plus elle l'a conſidérée, plus elle s'eſt permis de tout entreprendre. Elle l'a jugée ſi abſolue, qu'elle s'eſt crue diſpenſée, à ce titre ſeul, de la fidélité due aux engage-

ments les plus folemnels.

Les entreprifes que le miniftère de Londres vient de former, avec tant de témérité & d'artifices, fur la partie de l'Amérique feptentrionale, qui appartient à la France, ne laiffent plus douter de fon plan. La carte de cette partie de l'Amérique, que ce miniftère a fait publier en Angleterre pour autorifer ces vues, les a rendues fenfibles.

Le Hollandois, qui a prêté fon nom à cet ouvrage, y donne aux Anglois la propriété de tout ce qui leur conviendroit pour fe rendre maîtres du commerce de ces pays.

Preuves des deffeins de l'Angleterre.

Ce penfionnaire fecret du miniftère britannique eft magnifique dans fa reconnoiffance. Il fait bien plus que d'étendre le

commerce des Anglois, & d'asſurer les poſſeſſions qu'il leur donne; il y ajoute encore la rive la plus importante du fleuve S. Laurent : un trait de plume de plus leur en donne la poſſeſſion. L'Angleterre n'admet, & ne connoît de juge des propriétés en Amérique, que ce monument.

Le géographe n'a peut-être pas porté ſes vues au-delà des pays dont il trace la poſition, & dont il déſigne la propriété. Le commerce de la partie du Canada qui appartient à la France, eſt ſi peu conſidérable ; il eſt ſi conſtant qu'il lui coûte preſque autant qu'il lui rapporte, que ce géographe a pu ſe méprendre à l'objet réel de l'Angleterre. On lui a fourni des titres & des plans, & il a travaillé deſſus; la diſcuſ-

ſion de ces titres n'étoit point de ſa compétence.

L'Angleterre enviſageoit dans ce qu'elle ſe faiſoit céder, par l'enlumineure de ces cartes, non-ſeulement le commerce, mais la propriété de toute l'Amérique.

Avantages & déſavantages du fleuve S. Laurent.

Le fleuve S. Laurent eſt couvert de glace une grande partie de l'année ; il eſt ſemé, dans ſon cours, de rochers qui rendent ſa navigation difficile ; ſes eaux coulent rapidement dans un lit ſouvent retréci par ces rochers ; voilà de grands inconvéniens pour le commerce. Malgré cela ce fleuve eſt d'une importance eſſentielle ; il eſt une des clefs de l'Amérique.

Lorſque l'Angleterre attaque les poſſeſſions de la France au Canada, elle ne les regarde que

comme un moyen d'arriver au but qu'elle se propose. Si c'est évidemment, non-seulement le commerce, mais la propriété du nouveau monde qu'elle veut envahir ; comment a-t-elle pu supposer que l'Europe n'appercevroit pas le but de ses entreprises ?

Carthage n'attaquoit & ne vouloit détruire que le commerce des Romains ; Londres veut s'emparer exclusivement de celui de tout le nouveau monde ; & elle ne respecte ni ne ménage dans ses vues aucune des puissances de l'Europe qui y sont intéressées.

La politique juge de toutes les entreprises.

Il paroît qu'on peut juger de l'objet des opérations par la proportion des dépenses, avec les avantages qui en résultent. Plus ou moins sensible, elle n'échap-

pe point aux considérations de la politique. Le feu & l'activité de ses lumières pénétrent jusqu'au centre des objets les plus imperceptibles. Quelque épaissi que soit le voile dont on enveloppe les projets, elle sçait le percer par l'examen réfléchi de cette proportion.

Cela supposé, quelle proportion les puissances d'Europe ont-elles pu appercevoir entre les dépenses immenses de l'Angleterre, & l'objet pour lequel elle vouloit persuader qu'elles étoient faites? Des flottes considérables armées pour cette expédition, des troupes envoyées d'Angleterre en Canada, des régimens levés dans le pays, des milices rassemblées & complettées dans les colonies, des fonds considérables envoyés d'Angle-

terre, & doublés par les lettres de crédit sur l'état expédiées aux gouverneurs, quelle proportion entre tous ces objets & le commerce que l'Angleterre fait dans cette partie de l'Amérique? Toute l'Europe n'en voyant aucune, n'a pu se dissimuler dès-lors les desseins aussi ambitieux que secrets de l'Angleterre. Elle a dû voir sensiblement que son but étoit de s'emparer de tout le commerce de l'Amérique & d'en exclurre les autres puissances. Cette crainte a déterminé le ministère de France à rétablir sa marine pour être en état de contenir cette ambition, si la suite des événemens ne détruisoit pas les allarmes que lui donnoient les démarches des Anglois.

L'inquiétude de la France fut confirmée par la carte du géo-

graphe Anglois. Le grand projet de l'invaſion du Canada, que des entrepriſes lentes & ſucceſſives auroient pu tenir caché juſqu'à ce qu'il eût réuſſi, fut découvert par ſa publication. Elle trahit la fauſſeté de la politique de Londres, toujours perſuadée que la ſeule exécution de ce deſſein l'apprendroit à la France. Il ſuffit de jetter les yeux ſur cette carte pour appercevoir ſon indiſcrétion.

Carte du Canada, publiée en Angleterre.

Que l'on parte de la Baliſe qui eſt ſituée à l'extrémité méridionale du Canada ſur le golphe du Mexique ; que l'on dirige ſa marche pour ſe rendre en droite ligne, par les chemins les moins longs & les moins difficiles, à l'embouchure du fleuve S. Laurent, en traverſant tout le Canada depuis une de ſes extrémi-

tés jusqu'à l'autre, toutes les terres, toutes les rivières, tous les lacs, tous les forts qui assurent la liberté de cette route, voilà les dons que le nouveau géographe fait à l'Angleterre.

Les vues de l'Angleterre, dans cette carte.

Par la distribution des possessions, qu'il établit comme certaine dans toute l'étendue de cette traversée, il ne s'en trouve pas une seule de celles qu'il adjuge aux Anglois, dont la communication ne soit prompte & facile; par la même disposition toutes les colonies des différentes nations de l'Europe se trouvent isolées, & séparées les unes des autres. Leur liaison de commerce, d'intérêt, de politique, de sureté, dépendroit uniquement des Anglois, libres de la souffrir, ou de l'empêcher, suivant le jugement

qu'en porteroit leur minifstère. Les Anglois fe trouveroient également maîtres d'attaquer ces puiffances dans leurs colonies, conjointement ou féparément : ils le feroient, par conféquent, d'envahir tout le nouveau monde, lorfqu'ils croiroient les circonftances favorables.

L'Europe auffi attentive fur les entreprifes de la cour de Londres, que Rome l'étoit fur celles de Carthage, a vu avec étonnement le plan de ces opérations, tracé par l'ambition, & exécuté par l'injuftice.

Le commerce des ifles de la méditerranée, & celui des côtes qui la bordent, étoit un des plus avantageux que fiffent les peuples de l'antiquité. Celui du nouveau monde eft aujourd'hui, pour les Européens, une des

ſources les plus fécondes de l'opulence, l'ame de tout, lorſque la ſageſſe du gouvernement ſçait en faire uſage. On ne conçoit pas, cela étant, comment l'Angleterre a pu imaginer que l'Europe verroit d'un œil tranquille le développement de ſes deſſeins.

Puiſſance des Anglois au Canada.

Aucune nation n'éprouve plus ſenſiblement que les Anglois, combien les richeſſes du commerce influent ſur la puiſſance. La nouvelle Angleterre, la nouvelle York, la Penſylvanie, la Virginie, ont appellé, dans leur ſein, tous les arts de l'Europe, par le moyen des profits qu'elles rendent aux colons. La patrie a fourni, avec zèle, à l'entretien & à la perfection de tous les avantages qu'elles offrent aux habitans : ces colonies lui rendent aujourd'hui, avec une pro-

fusion encore plus généreuse ; tout ce qu'elles lui ont coûté. Il est sûr que tous les ans elles fournissent à l'Angleterre plusieurs vaisseaux, qui y sont équipés & construits, sans qu'elles reçoivent rien d'elle pour cela. Il ne l'est pas moins, qu'elles pourroient donner encore plus à la marine de cette nation, si le ministère le jugeoit à propos.

Les avantages que pourroit un jour retirer l'Angleterre d'une pareille ressource, si elle le vouloit, sont trop grands pour ne pas donner d'ombrage aux autres puissances de l'Europe.

A quels dangers expose cette puissance.

Il seroit possible que l'Angleterre fondît, à son gré, sur la marine de toutes les nations, avec une flotte redoutable dont elles auroient absolument ignoré la construction & l'armement;

il ne s'agit, pour la dérober à leur connoiſſance, que de fermer les ports de ces provinces de l'Angleterre au nouveau monde.

Qui ſçait ſi ce projet n'eſt pas un de ces ſecrets du miniſtère anglois, qu'il n'appartient qu'au temps & aux circonſtances de révéler ? Mais ces projets ſont encore dans l'avenir, & ces conſidérations n'ont pour objet que le paſſé & le préſent.

Tout ſembloit favoriſer l'Angleterre dans le projet de l'invaſion du Canada. La ſupériorité de ſa marine ne laiſſoit aucun équilibre de force défenſive au Canada, entre elle & la France. La cour de Londres ne voyoit aucune proportion entre la promptitude avec laquelle elle devoit attaquer les poſſeſſions de la France au Canada, & la

diligence avec laquelle elles pouvoient être fecouruès. Elle comptoit fe porter en même temps de tous côtés , par le feul ufage de fa fupériorité, & ne rencontrer les François nulle part. La foibleffe, dans laquelle elle fe flattoit de les trouver, ne lui montroit que des fuccès prompts & faciles.

A tant d'avantages l'Angleterre joignoit le fecours de l'artifice. Tandis qu'elle préparoit une guerre cruelle, tout annonçoit, dans fon miniftère, le defir du maintien de la paix.

La prife d'un grand nombre de vaiffeaux marchands, montés par plus de dix mille hommes, étoit déjà un fuccès de fes artifices. Ainfi les Anglois, en feignant toujours de s'occuper d'une conciliation folide,

ajoutoient à leurs forces la foibleſſe à laquelle ils réduiſoient la France ; & le conſeil de Londres ordonnoit la piraterie, comme celui d'Alger.

Toutes les puiſſances intéreſſées ont jugé les projets du miniſtère de Londres, par ſes opérations : elles ont conclu de ce jugement, que, ſi l'Angleterre commençoit par s'emparer des poſſeſſions de la France au nouveau monde, c'étoit pour finir par s'emparer bientôt de celles qui y ſont ſous leur domination.

Or, il eſt démontré, dans l'ordre politique, que le partage de ces poſſeſſions étrangères doit être, ſinon égal, au moins commun aux divers états commerçans. L'équilibre des puiſſances de l'Europe ne dépend-il pas, en effet, de celui du commer-

ce. Si l'Angleterre veut déterminer la balance à pancher de ſon côté, ne renverſe-t-elle pas ſenſiblement cet équilibre ſacré, qui fait l'objet principal de l'attention de toutes les cours?

Que l'on juge des peuples de nos jours par les nations de l'antiquité : l'attentat ſur cet équilibre paroîtra ſenſible.

Depuis quand Rome marcha-t-elle à grands pas & ſans être arrêtée dans ſa courſe, à l'empire de l'univers? On peut fixer l'exécution de ce plan à deux époques; la première, la conquête de toutes les iſles de la méditerranée; la ſeconde, la réduction de Carthage qui exigeoit néceſſairement la poſſeſſion de ces iſles. Par-là toutes les richeſſes du commerce connu pour lors, paſsèrent au pou-

voir de Rome, & elles élevèrent sa puissance jusqu'au point où elle est parvenue. Mais Carthage commença presque toutes les guerres importantes qu'il y eut entre les deux républiques ; elle les entreprit souvent par une cupidité, une injustice & un orgueil inexcusables, uniquement dans le dessein d'enlever aux Romains leur liberté, & peut-être leur pays, après leur avoir enlevé leur commerce & leurs richesses. Rome, au contraire, n'entra dans ces guerres que parce qu'elle y fut contrainte pour repousser la force par la force, & par la nécessité de pourvoir à sa propre sureté. Carthage attaquoit, Rome se défendoit ; & cette dernière république n'auroit, peut-être, jamais songé à assujettir les Carthaginois, si el-

le avoit pu compter ſur leur fidélité à obſerver les traités. Elle les vainquit ; mais eux ſeuls la réduiſirent à l'extrémité fatale de les vaincre , ou de périr.

On laiſſe au lecteur à juger ſi l'eſprit & la conduite des Anglois ne ſont pas une imitation parfaite des Carthaginois ; elle eſt ſi ſenſible, qu'il paroît difficile de rencontrer un parallele plus exact.



CHAPITRE QUATRIÉME.

SECTION PREMIERE.

Les Carthaginois veulent ruiner la marine des Romains. Succès, disgraces, fautes, malheurs des deux marines: par quelle raison celle des Romains l'emporte.

LE commerce est la source des richesses, & la marine est la mère & la protectrice du commerce. Elle est le lien & le point d'union des colonies avec leur patrie; elle verse, dans le sein de cette heureuse patrie, les trésors que préparent les travaux & l'industrie du commerce. C'est lui qui la met en état d'entretenir & d'augmenter ses for- De la marine.

ces, s'il eſt néceſſaire.

Ses avantages.

La marine conſerve l'eſprit de patriotiſme dans le cœur de ces colons courageux, qui ſéparés, par l'immenſité des mers, des peuples dont ils tirent leur origine, ne ſont cependant qu'un peuple avec eux. La marine les maintient dans leurs droits & dans leurs poſſeſſions, en leur fourniſſant tous les ſecours néceſſaires pour une défenſe légitime. Lorſque l'ambition & la cupidité veulent franchir les bornes de la juſtice, la marine les force à y rentrer, en livrant, & en ſoutenant des combats, où la ſcience, le génie & le courage des commandans brillent avec autant d'éclat que dans les batailles de M. de Turenne.

Sa néceſſité.

Il eſt évident, par le rapport intime & eſſentiel de la marine

avec le commerce, que ſa deſtruction entraîne infailliblement celle du commerce, puiſqu'il ne ſçauroit ſubſiſter ſans elle.

Un état puiſſant doit donc entretenir une proportion exacte entre ſes forces de mer & celles de terre. Si la poſition de cet état en ouvre l'entrée au commerce & à ſes voiſins par des côtes étendues, les forces maritimes doivent encore être en proportion avec celles de ſes voiſins; négliger la marine dans une ſituation pareille, c'eſt s'expoſer à perdre tout l'avantage que peuvent procurer le commerce & la ſupériorité des forces de terre. C'eſt uniquement du concours & du concert de ces deux eſpèces de forces que ſe forme le corps complet de la puiſſance de l'état. On va voir que l'hiſ-

toire des peuples de l'antiquité eſt une preuve de ces vérités politiques ; les peuples de nos jours qui ſe conduiſent par ces maximes, ne font que les imiter.

L'ambition de Rome s'étant bornée d'abord à la conquête de l'Italie, elle ne ſe permit aucune entrepriſe importante, avant la conſommation de ce grand ouvrage. C'eſt par cette raiſon que les premiers ſiècles de ſon hiſtoire offrent une ſi grande indifférence pour le commerce, pour la marine, & pour leurs richeſſes. Rome vouloit que ſes légions ſuppléaſſent, par leur valeur, au défaut de tous ces avantages, & qu'elles ne comptaſſent que ſur elles-même.

Les Romains négligent la marine.

Une preuve certaine du peu d'attention que les Romains donnèrent au commerce, pendant

dant les premiers temps de leur république, c'eſt le défaut d'une marine capable de le protéger. Ce défaut dura juſqu'à la fin du cinquième ſiècle, depuis la fondation de Rome. Cette opinion paroît conſtante par le témoignage du plus grand nombre des hiſtoriens. Elle a été adoptée par les modernes *, quoiqu'elle ſoit difficile à concilier avec pluſieurs traits de l'hiſtoire ancienne.

Il eſt étonnant que les Romains, ſi profonds dans la connoiſſance des moyens propres à étendre & à aſſurer leurs conquêtes, ayent paſſé un ſi long temps, ſans s'appercevoir de l'avantage que les forces mariti-

* Voyez les recherches ſur l'origine & l'ancienne hiſtoire des peuples d'Italie. Hiſtoire de l'académie des Belles-lettres, 18 vol. p. 109.

mes donnoient aux Carthaginois ſur eux.

La privation des richeſſes du commerce de mer n'étoit pas le plus grand déſavantage des Romains : il eſt certain que leur république le fit de tout temps, mais avec des vaiſſeaux étrangers, chargé de droits par les Carthaginois ; borné & reſſerré de toutes parts, comme on l'a vu par les plus anciens traités paſſés entre ces deux républiques. On voit à quelle modicité devoient ſe réduire les profits du commerce, qui reſtoient aux Romains.

Le danger continuel où les deſcentes des Carthaginois en Italie les mettoient, étoit le plus conſidérable, ſur-tout parce qu'ils ne pouvoient leur faire éprouver le même danger, faute de marine. La difficulté de gar-

der les conquêtes que Rome faisoit sur les côtes, & dans les isles de la Méditerranée, étoit encore un grand désavantage. Aussitôt que les légions avoient quitté ces nouvelles conquêtes, elles étoient reprises par les flottes carthaginoises.

Les Romains songent à établir une marine.

L'expérience de tant d'inconvénients fit enfin sentir aux Romains de quelle importance étoit le concours des forces maritimes avec les forces de terre, pour établir solidement leur puissance. Ils résolurent de créer une marine ; rien de plus sage, mais rien de plus difficile que ce parti. Rome n'avoit pas même de gens de mer qui en connussent les manœuvres. Elle ne changea point de résolution, malgré les difficultés qui se présentoient de toutes parts. Son

génie, fait pour les choſes extraordinaires, s'animoit par les obſtacles.

Lorſqu'on remonte à la ſource des plus grands établiſſemens, on eſt étonné de voir que le ſeul hazard en ait été l'origine. Il le fut de la marine des Romains. Une galère carthaginoiſe à cinq rangs de rames, ſe ſépare d'une flotte, & échoue ſur les côtes d'Italie. Voilà le hazard qui éleva la puiſſance de Rome à ce haut degré, où elle arriva dans la ſuite. (1) Cette galère fournit un modèle aux Romains; ils conſtruiſirent une flotte compoſée de vaiſſeaux de la même eſpèce. Sans cet accident, le dé-

Une galère carthaginoiſe échoue ſur les côtes d'Italie, & ſert de modèle aux Romains.

(1) *Hæc exemplar ejus generis Romanis præbuit, ejus inſtar omnis eorum claſſis ædificata; itaque niſi id accidiſſet, ab eo propoſito planè, propter imperitiam, impediti fuiſſent.* Polyb. hiſt. lib. 1.

faut de connoiſſance de la conſtruction des vaiſſeaux ne leur auroit pas permis d'exécuter le deſſein qu'ils avoient pris de former une marine.

Ardeur des Romains dans la conſtruction d'une flotte.

La nouveauté de l'entrepriſe anima toute la nation d'une ardeur incroyable. Elle ne connoiſſoit encore les grands avantages de la marine que par ceux des Carthaginois ; la vue de ces avantages lui inſpiroit déjà l'eſpérance de porter à ſon tour en Afrique la terreur & la déſolation que les flottes carthaginoiſes avoient tant de fois portées en Italie. Cette eſpérance leur rendit tout poſſible.

Tandis que les conſuls excitoient l'émulation générale par leurs diſcours & par leur préſence, on formoit les équipages à toutes les manœuvres. Tout ce

qui entroit dans l'eſprit de conquête étoit du génie des Romains. Sitôt qu'on lui préſentoit les choſes les plus étrangères & les plus difficiles ſous ce point de vue, elles ſe naturaliſoient à ce génie, & lui devenoient faciles. Si la ſuite de leur hiſtoire n'en étoit pas une preuve, ce trait ſeul ſuffiroit pour nous en convaincre.

La première flotte romaine eſſuye une perfidie inſigne de la part des Carthaginois.

La première flotte romaine parut enfin en mer. Le général carthaginois l'ayant appris, l'envoya reconnoître par une eſcadre, & cette eſcadre la bloqua dans le port, où elle avoit eu l'imprudence de l'attendre. Le général Romain ne comptoit plus que ſur un combat pour ſe dégager, & il ſe préparoit à le livrer. Le Carthaginois l'ayant fait aſſurer qu'il lui reſtoit des

moyens moins dangereux de sortir d'embarras, le Romain se rendit sur son bord pour en traiter. La foi punique ne laissa pas échapper une si belle occasion de se signaler.

Parallèle bien singulier.

Les succès produits par la perfidie, le parjure & la transgression des loix les plus saintes, obtenoient à Carthage plus de distinction, que ceux dont la simple vertu étoit la source. Les derniers jettoient dans l'oubli & dans l'avilissement, & les autres conduisoient à tout. On se saisit, suivant ces principes, du général Romain, & de ses vaisseaux, & tout fut déclaré de bonne prise par le conseil de l'escadre carthaginoise. Ainsi l'assurance de la paix étoit chez les Carthaginois un des voiles sous lesquels ils sçavoient exercer les horreurs de la

guerre. Lorſque l'amiral Boſcawen s'eſt emparé de la même manière de deux vaiſſeaux de guerre du roi, on croyoit cette perfidie ſans exemple. On voit par ce trait qu'elle n'eſt qu'une imitation de l'antiquité, & particulièrement des mœurs des Carthaginois.

Duillius vange ſon collégue, & bat la flotte Carthaginoiſe.

Duillius, le collégue du conſul priſonnier, quitta le commandement de ſon armée de terre, pour aller prendre celui de la flotte. De cent galères à cinq rang de rames, & de vingt à trois rangs, dont elle étoit compoſée, il n'y en avoit que dix-ſept qui euſſent été priſes. Ce qui reſtoit parut ſuffiſant à Duillius pour venger la marine romaine : il part dans ce deſſein, & il va chercher la flotte carthaginoiſe.

Le général ennemi ayant été informé de ce mouvement, marcha au devant de Duillius, mais ſimplement par la curioſité dédaigneuſe & inſultante que le ſpectacle de cette flotte lui promettoit. (1) Il avoit une envie extrême de voir la conſtruction de ces vaiſſeaux, & les manœuvres des Romains; il les vit, il les combattit & fut entièrement défait. La galère amirale à ſept rangs de rames, ſur laquelle il étoit, & qui avoit été montée autrefois par Pyrrhus, fut priſe par les Romains, & le général ne ſe ſauva que par un hazard extraordinaire. La plus grande partie des troupes des Carthaginois fut taillée en pièces, par la ſu-

(1) *Multitudinem hoſtium atque ordinem, ſtructuramque navium cernere mirum in modum ardebat.*

Polyb. hiſt. lib. 1.

périorité que se donnèrent sur eux les Romains, en les forçant à l'abordage. Cinquante galères furent coulées à fond par les vainqueurs, & ils en prirent trente. Tel fut le prix de la curiosité du général Carthaginois.

Rome encourage la marine par les plus grandes récompenses.

Duillius reçut à Rome dans un triomphe extraordinaire les remerciments de la nation; il fut perpétué par le privilège que lui accorda le sénat, de se faire toujours précéder jour & nuit par des fluttes, & par des instruments de guerre. Le monument que fit élever la république afin d'exciter l'émulation par le spectacle continuel de cette victoire, subsiste encore aujourd'hui à Rome. C'est une colonne rostrale, avec des inscriptions analogues à l'action, qui a fait passer à la postérité le service de Duillius,

& la reconnoiſſance de Rome. La magnificence avec laquelle la république romaine ſçavoit animer les grands établiſſements dans leur naiſſance, apprend aux nations de quelle importance il eſt de leur procurer les mêmes encouragements. L'amour de la gloire élève l'ame & en étend, pour ainſi dire, les facultés ; & rien n'eſt plus capable de l'inſpirer que les diſtinctions & les récompenſes accordées par le gouvernement. Ce fut peut-être à elles ſeules que les Romains durent la conſervation & les ſuccès de leur marine.

Le bonheur de cette première action de mer encouragea les Romains à porter la guerre en Afrique. Ce deſſein épouvanta les Carthaginois, dont la plus grande crainte étoit d'être atta-

qués ſur leur territoire. Je ne ſçais par quelle fatalité cette frayeur eſt commune à toutes les puiſſances maritimes, qui ne combattent ordinairement que ſur mer. On verra que la plus grande conſternation où l'Angleterre puiſſe être jettée, c'eſt celle d'une deſcente dans ſon iſle.

Moins les Carthaginois avoient lieu de douter que les Romains projettaſſent une deſcente en Afrique, plus ils faiſoient de préparatifs pour s'y oppoſer.

La flotte romaine part pour faire une deſcente en Afrique.

Regulus fut chargé d'exécuter cette deſcente; pour la prévenir, les Carthaginois mirent en mer une flotte de trois cent cinquante vaiſſeaux, montés par plus de cent quarante mille hommes. Celle des Romains étoit de trois cent quarante, & elle étoit

montée par cent quarante mille hommes : » c'étoit paroître sur » mer avec la dignité d'une na- » tion qui commençoit, suivant » Polybe (1), à en avoir l'empi- » re. C'est du même auteur, le plus exact & le plus instruit de l'antiquité, que l'on copie ce qu'il dit en rapportant le fameux combat d'Ecnome. Cette action fit trembler à son tour la république de Carthage pour son commerce, sa marine, ses richesses, sa patrie & sa liberté.

Armement formidable des Carthaginois pour empêcher cette descente.

La supériorité des manœuvres, la légèreté des vaisseaux, tous les avantages qui naissent de l'habitude de la mer, étoient du côté de la flotte carthaginoise ; ils n'effrayèrent point Regu-

(1) *Ut potè qui jàm Pelago dominari cœperant.*

Polyb. hist. lib. 1.

lus. L'abordage auquel il sçavoit qu'il forceroit l'ennemi, moyennant une espèce de grapin imaginé par l'industrie des Romains, lui paroissoit suppléer à tout ce qui lui manquoit.

Les détails de cette action, l'une des plus belles qui se soient passées sur mer, se trouvent dans plusieurs auteurs estimés, dans Polybe sur-tout, & ils sont étrangers à cet ouvrage. On ne doit y exposer que le courage des Romains dans l'exécution des plus grandes entreprises, l'établissement de leur marine, & l'opposition constante des Carthaginois à cet établissement : si les Romains pouvoient parvenir à affermir leurs forces navales, ils devenoient maîtres de partager les richesses du commerce, & les Carthaginois ne vouloient

admettre aucune nation dans ce partage. Cette raiſon détermina peut-être Carthage à l'armement formidable dont on vient de faire la deſcription, autant que l'amour de la patrie.

Les Romains s'exposèrent plus d'une fois à perdre cette bataille par les fautes que leur ardeur ou leur inexpérience leur fit commettre : leur courage les répara ; la victoire ſe déclara enfin pour eux, après des efforts incroyables, & elle fut complette.

La flotte des Carthaginois eſt battue

Il y eut trois actions différentes & ſéparées entre cette prodigieuſe quantité de vaiſſeaux, montés par un ſi grand nombre de troupes. L'avantage de toutes les trois demeura aux Romains. Il eſt vrai que les Carthaginois leur coulèrent à fond vingt-quatre vaiſſeaux ; mais les Romains

ſeur en firent perdre trente de la même manière : ces derniers en prirent ſoixante & quatre ; les Carthaginois n'en prirent pas un ſeul.

Que la marine de nos jours bien plus éclairée & bien plus parfaite, juge de celle des anciens par les forces navales du combat d'Ecnome.

L'établiſſement d'une marine chez une puiſſance d'Europe, ſon rétabliſſement, lorſqu'on l'a laiſſée tomber, demande beaucoup de temps & de dépenſes ; ce n'étoit chez les anciens que l'ouvrage de quelques mois. Si l'on convient qu'ils avoient bien moins de lumières que nous ſur tout ce qui concerne la marine, on ne ſçauroit diſconvenir qu'ils avoient beaucoup plus de force dans leurs deſſeins, & plus de

courage dans leur exécution. La multitude des difficultés que ce courage avoit à vaincre, & qu'il ſurmontoit, en eſt la preuve. Il eſt inconteſtable d'ailleurs que leurs armements étoient infiniment plus nombreux que les nôtres, ſi bien qu'ils paroîtroient incroyables ſans le témoignage des auteurs les plus fidèles de l'antiquité. Tel fut le coup d'eſſai de la marine des Romains.

Rome mit en mer, l'année ſuivante, une flotte de cent cinquante galères, & les conſuls la montèrent; le commandement des forces de mer obtint la préférence ſur celui des forces de terre.

La flotte carthaginoiſe vint à leur rencontre, & les Romains allèrent au-devant auſſitôt qu'ils

Seconde victoire de la marine romaine.

l'apperçurent. Ils fondirent sur elle si brusquement, & avec une si grande supériorité de valeur, que ce fut moins un combat qu'une déroute. Les Carthaginois perdirent à cette action cent quatorze galères.

Grande perte de la marine romaine, par l'inexpérience des généraux.

Un accident causé par la témérité imprudente des généraux Romains, vint au secours des Carthaginois. Les consuls s'obstinèrent à tenir la mer malgré les pilotes qui leur représentèrent que celles où ils se trouvoient étoit sans ports, sans rade, & sujette aux plus grandes tempêtes dans la saison où l'on étoit. Il s'en éleva, en effet, une si violente, que de trois cent soixante & quatre galères, à peine il en resta quatre-vingt; le reste couvrit les mers des tristes preuves de son naufrage. On ne ren-

controit ſur toutes les côtes que des mâts, des cordages & des cadavres flottans. Polybe (1) remarque qu'aucune nation ne fit jamais une ſi grande perte.

Cet échec rendit aux Carthaginois la ſupériorité qu'ils avoient perdue. Ils n'obinirent rien de tout ce qui pouvoit achever de détruire les reſtes de la marine Romaine. Ils ne perdoient point de vue cet objet important, & ils y rapportoient tout ; ils firent pour cet effet paſſer en Sicile une armée compoſée de tous les vétérans mêlés avec les nouvelles levées, & cent quarante éléphants. Deux cents vaiſſeaux parurent en même temps ſur les côtes, pour pro-

Les Carthaginois veulent achever la ruine de la marine romaine.

(1) *Majorem jacturam uno tempore factam mari, nemo antè ætatem noſtram meminit.* Polyb. hiſt. lib. 1.

téger les opérations de terre. Avec des forces si considérables les généraux Carthaginois insultoient les Romains par-tout où ils les rencontroient ; ils ne regrettoient que de ne les pas trouver réunis pour leur porter le dernier coup.

Les Romains rétablissent leur marine. Perte nouvelle, causée par leur inexpérience.

Les Romains construisirent en trois mois une flotte de cent quarante voiles (1), entreprise incroyable, dit Polybe qui la rapporte. Le motif de cet effort, suivant le même auteur, c'étoit la crainte de paroître céder aux Carthaginois. Les consuls prirent sur leur route les débris de l'ancienne flotte, ce qui fit monter le nombre de leurs vaisseaux à deux cents vingt. Leur inexpérience les exposa plusieurs fois

(1) *Quòd vix credibile cuiquam videatur.* Polyb. hist. lib. 1.

à périr de différentes manières. Elle leur coûta encore cent cinquante vaiſſeaux qu'une tempête leur fit perdre par leur faute.

» (1) Le peuple romain découragé par tant de pertes ſucceſſives, réſolut de renoncer à l'empire de la mer, & de ſe borner aux expéditions de terre. Ce n'étoit pas le commerce qu'il regrettoit, comme le remarque Polybe, mais la gloire & la majeſté de ſon empire, qu'il jugeoit préférables à toutes les richeſſes du commerce. Tant de calamités enchaînèrent cet eſprit de grandeur, & Rome ſuſpendit tous les

(1) *Tantis calamitatibus tùm quidem acceptis populus romanus, etſi honorem & majeſtatem imperii ſui anteponendam exiſtimaret, tamen magnitudine malorum ſuperatus, mari omninò abſtinere decrevit.*

Id. ibid.

» armements maritimes. «

Les Carthaginois forcent les Romains à rétablir leur marine.

Le sommeil des Romains sur l'établissement de leur marine, dura peu de temps ; les Carthaginois ayant mis une flotte en mer pour s'emparer de la Sicile, les Romains en équipèrent une aussi avec la plus grande diligence afin de s'opposer à cette invasion. Le courage de leur industrie suppléoit toujours à ce qui leur manquoit ; les prodiges de valeur que rapporte Polybe dans la suite de cette expédition, seroient trop longs. Elle fut égale du côté des Charthaginois, qui défendoient Lylibée, & du côté des Romains, qui en faisoient le siège. Cette ville & celle de Drépane étoient les seules qui restassent aux Carthaginois en Sicile. Toutes deux avoient les plus grandes com-

modités pour le commerce, des ports sûrs & très-beaux.

Jamais on ne conduisit d'attaque & de défense avec plus de capacité : jamais on ne combattit avec plus de constance & d'intrépidité. On peut lire ces opérations de guerre admirables dans Polybe, qui en fait un journal détaillé : il ne s'agit ici que de considérer la marine des deux nations. Celle de Rome, réparée avec tant de dépenses & de travaux, fut encore détruite dans le fameux combat de Drépane. » (1) Les » Romains ayant oublié les gran- » des pertes qu'ils avoient fai- » tes, & ne s'étant souvenus

Le consul Clodius est battu à Drépane, par sa faute.

(1) *Romani, etsi ingens se vulnus accepisse intelligebant, nihil tamen pristinæ magnanimitatis immemores, confestim reparatâ classe, consulem in Siciliam mittunt*

Polyb. hist. lib. 1.

» que de leur grandeur naturel-
» le, avoient envoyé le consul
» Clodius en Sicile, avec cette
» flotte, leur dernière espéran-
» ce : Clodius s'avança vers la flotte carthaginoise, dans le dessein de la surprendre. Une opération mal concertée n'offrit aux ennemis qu'une victoire facile : quatre-vingt-treize vaisseaux romains furent pris par les Carthaginois, qui en coulèrent à fond plus de quatre-vingt ; & le consul fut trop heureux de se sauver avec le reste.

L'indignation de Rome éclata contre le consul téméraire par sa déposition du consulat. C'étoit la plus grande punition des Romains pour de pareilles fautes, dans les siècles de leur République où la perte de l'honneur étoit plus cruelle que celle de la vie.

L'épuisement

L'épuiſement des fonds publics ayant mis le ſénat hors d'état de rétablir la marine, la générosité de la nation y ſuppléa : pluſieurs particuliers équipèrent à leurs dépens un nombre ſuffiſant des galères de la République, pour faire des entrepriſes conſidérables en Afrique. D'autres, conduits par les mêmes principes, offrirent leurs fortunes au ſénat, qui les accepta ; & il mit en mer, par ce moyen, une nouvelle flotte. Une portion de la ſouveraineté, qui doit avoir toujours les yeux ouverts ſur le ſalut de la patrie, réſidoit dans ces particuliers ; voilà le principe de la nobleſſe de cette conduite.

Peu de temps après, Rome réunit toutes ſes vues ſur la marine ; elle étoit perſuadée que

Les Romains rétabliſſent leur mari-

ne : ils battent les Carthaginois, & les forcent à faire la paix.

ſans elle elle ne pouvoit vaincre les Carthaginois, ni même leur réſiſter. Le ſénat ayant fait équiper une flotte, en donna le commandement à Luctatius, fameux par le traité qui finit la première guerre punique. Il joignit la flotte de Carthage, la combattit, coula à fond cinquante de leur vaiſſeaux, & en prit ſoixante & dix. Cette victoire termina une guerre longue & ſanglante, dans laquelle les deux peuples combattirent (1) avec une haine auſſi grande que les forces de mer & de terre qu'ils s'opposèrent mutuellement. Elle ceſſa enfin après avoir duré vingt-trois ans ſans relâche, & tout l'avantage demeura aux Romains.

(1) *Odiis etiàm propè majoribus certârunt quàm viribus.*

Polyb.

Les Carthaginois les forcèrent par leur mauvaise foi, leur basse jalousie & leur tyrannie insupportable, à tout tenter pour les vaincre. Ils les vainquirent en effet, mais le seul amour des richesses fit craindre cette victoire aux Carthaginois, & les Romains ne la désirèrent que par l'amour de la gloire.

La possession paisible de la Sicile, de la Sardaigne & de la Corse fut accordée par le traité aux Romains, qui n'étoient entrés dans cette guerre que parce qu'ils ne vouloient pas paroître céder aux injustices & à l'orgueil des Carthaginois.

Ce fut la résolution que les Romains avoient prise de résister à cette République superbe, qui fournit à leur génie, capable d'exécuter tout ce qu'il étoit

capable d'entreprendre, les moyens de créer & de rétablir tant de fois & si rapidement leur marine. Leur inexpérience leur fit plus de tort sur mer que les combats. En douze ans ils perdirent, suivant Polybe, sept cents galères à cinq rangs de rames, & les Carthaginois en perdirent cinq cents.

Quelle qu'ait été la marine des anciens, dont nous n'avons qu'une idée imparfaite, qu'on en juge par des expéditions où l'on comptoit trois cents mille combattans dans les deux armées navales.

L'injustice des Carthaginois fut la cause de l'établissement de la marine des Romains.

On peut remarquer que c'est à la tyrannie des Carthaginois que les Romains durent leur marine. La nécessité l'établit à Rome; le ressentiment la soutint; & la sagesse du gouvernement en

fit un établissement solide. Mais Rome n'auroit peut-être jamais attaqué Carthage, si Carthage ne l'avoit pas forcée à la guerre. La lecture de l'histoire de sa marine naissante, est celle de ses plus beaux triomphes, sans doute : mais il faut avouer qu'une nation dont on ne croit point, sans peine, les entreprises, quoiqu'on ne puisse en douter, devoit se conduire par des principes d'une sagesse bien profonde. L'amour de la gloire, celui de la patrie, la fureur de la liberté toujours portée, même au sein de la paix, à la chaleur d'une faction, l'élevèrent enfin à cette grandeur sous le poids de laquelle Carthage, qui l'avoit voulu opprimer, succomba.

Par quelle raison la marine des Romains l'emporte.

Tout promettoit à Carthage autant de succès qu'elle éprou-

va de disgraces. Elle jouissoit de l'empire de la mer, & les Romains n'avoient pas une galère. La science de la construction, des mers, des vents & des manœuvres, étoit portée à Carthage à la perfection de ces temps. Les Romains étoient à tous ces égards dans une ignorance profonde. Le trésor de Carthage sembloit inépuisable. Celui des Romains ne paroissoit pas capable de supporter les dépenses d'un seul armement. Amiraux, officiers, troupes de mer, matelots, tout étoit formé à Carthage par une expérience parfaite de la marine. Les consuls, les officiers, les soldats Romains passèrent tout-à-coup du service de terre à celui de mer, sans en avoir aucune connoissance; & les habitants des côtes

d'Italie devinrent matelots.

Ce fut à ces flottes ſi extraordinairement équippées, montées, commandées & ſervies que les Carthaginois cédèrent l'empire de la mer.

L'eſprit de ces nations en décida entre elles. Le Romain faiſoit la guerre par amour de la patrie, de la liberté & de la gloire. Le Carthaginois ne la faiſoit que par intérêt. Le Romain élevé dans les camps, ſçavoit ſouffrir, obéir, combattre, vaincre ou mourir. Le Carthaginois n'avoit ſur ſes flottes que des étrangers, ou des eſclaves lâches, indiſciplinés & indifférents pour le ſuccès. Sans valeur, ſans liberté, ſans mœurs, ſans émulation; il paroiſſoit au combat pour ſa ſolde; il fuyoit pour ſon ſalut; ou s'il étoit bra-

ve, il cédoit à une bravoure supérieure.

C'est ainsi que le courage, qui naît de la noblesse des sentimens, l'a toujours emporté & l'emportera toujours sur celui dont le desir & l'amour des richesses sont le principe. Lorsque le premier de ces sentiments, celui qui se forme de l'esprit de grandeur & de vertu, se propose seulement d'abaisser une puissance qui entreprend tout, quand elle croit pouvoir tout entreprendre impunément, il devient l'appui & le protecteur des nations. Ce fut par la vigueur & la constance de ce courage que les Romains sauvèrent la liberté des peuples du Latium, qui, sans eux, n'auroient été que les premières victimes de l'orgueil des Carthaginois.

CHAPITRE QUATRIÉME.

SECTION SECONDE.

L'objet des Anglois a toujours été & est encore de ruiner la marine de France. Naissance, réputation, fautes, malheurs, révolutions de cette marine.

QUOIQUE la monarchie françoise soit bien moins ancienne que les Républiques de Rome & de Carthage, il s'en faut bien que nous ayons autant de connoissances sur sa marine que sur celle des peuples de l'antiquité.

L'auteur du sçavant essai sur la marine & sur le commerce, commence ainsi cet ouvrage. » Il » seroit à souhaiter que nous eussions une histoire circonstan-

» ciée de notre marine ; une
» histoire où les faits fussent rap-
» portés dans une certaine éten-
» due. Elle auroit deux préro-
» gatives ; l'une, de faire con-
» noître un corps militaire, dont
» la capacité, le courage, la con-
» duite hardie, beaucoup d'ac-
» tions éclatantes honorent in-
» finiment la nation ; l'autre, de
» montrer à tous ceux qui occu-
» pent les premières places de
» la marine, combien la marine
» est nécessaire à un grand royau-
» me tel que la France, puissant
» par lui-même, entouré de voi-
» sins superbes & jaloux de sa
» gloire ; à un royaume, dis-je,
» situé de la manière la plus avan-
» tageuse pour se procurer le
» commerce de tout l'univers. «

Utilité d'une histoire de la marine françoise.

Quel ouvrage plus intéressant en effet, & plus utile que ce-

lui qui renfermeroit l'hiſtoire de la naiſſance, des révolutions, de l'établiſſement, de la chûte & du rétabliſſement de la marine françoiſe ?

Toutes les découvertes qui ont perfectionné la navigation, les manœuvres, la connoiſſance des mers, la conſtruction des vaiſſeaux, & une infinité d'autres parties néceſſaires aux officiers de marine, en feroient une partie eſſentielle : les expéditions mémorables y offriroient les noms de ces fameux officiers de mer, qui les ont exécutées avec une valeur & un génie ſupérieurs. La nobleſſe françoiſe, qui eſt à la tête de la marine militaire, trouveroit dans le détail des rencontres, des combats, des batailles de ces hommes célèbres, ces grands mo-

dèles que cherche ſon émulation ; elle y jouiroit du ſpectacle de leur gloire & de l'honneur des récompenſes, & des diſtinctions qui les ont approchés du trône, dont ils ont affermi les fondements.

Un tel ouvrage exécuté ſur un plan médité, perfectionné par les lumières des ſçavants, & par l'expérience des gens de mer, ſeroit ſans doute de la plus grande utilité : il eſt vrai qu'il ſeroit auſſi difficile qu'utile; mais, comme l'a dit M. de Fontenelle (1) » Les princes & » les miniſtres n'ont qu'à com» mander : il y a une infinité de » génies de différentes eſpèces, » qui n'attendent que leurs or» dres, ou plutôt leurs graces. » La nature eſt toujours prête

(1) Vie de Pierre Corneille.

» à ſervir leurs goûts. «

L'Angleterre s'eſt certainement propoſé, dans tous les temps, la ruine de la marine de France. Cette vérité eſt ſenſible par les ſeuls fragments épars & confus de l'hiſtoire de la marine que l'on peut extraire de l'hiſtoire générale ; mais il lui a manqué pour les détails, qui ſont ſeuls la preuve, un Tite-Live & un Polybe, dont les plumes ont embelli les actions qu'elles ont rapportées. Il paroît que l'enfance des lettres étoit auſſi peu avancée, dans les premiers ſiècles de la monarchie françoiſe, que la marine même.

L'hiſtoire de France de M. le préſident Hénault, l'eſſai ſur la marine & le commerce de M. Deſlandes, paroiſſoient preſque les ſeuls ouvrages que l'on

puiſſe conſulter & citer ſur ce ſujet. Tous deux n'ont pu ramaſſer que ces fragments ; & le recueil qu'ils en ont donné eſt ce que nous avons de plus précieux & de plus certain ſur la marine.

Ancienneté & conſidération de la marine françoiſe.

Dès le cinquième ſiècle la marine jouiſſoit en France d'une ſi grande réputation, qu'un auteur contemporain a donné aux Gaulois, qui la compoſoient, des éloges que la marine du ſiècle de Louis XIV n'auroit pas déſavoué. » Reſpectés & craints » ſur les mers par leur vigilance, » qui ne les laiſſoit jamais ſur» prendre ; toujours prêts à atta» quer ; agiles pour ſauter à l'a» bordage ſur les vaiſſeaux en» nemis ; vainqueurs avant que » l'on fût en état de leur réſiſter ; » montés ſur des vaiſſeaux ſi lé-

» gers, que le vaiſſeau le plus
» léger ne pouvoit échapper à
» leur pourſuite ; manœuvres ſi
» adroites que, s'ils vouloient
» éviter l'ennemi, leurs vaiſ-
» ſeaux paroiſſoient plutôt triom-
» pher par la courſe que fuir ;
» pilotes ſi profonds, que leur
» art les garantiſſoit des vents,
» des orages, & de la mort mê-
» me.

Ce portrait donne une très-grande idée de la marine qu'il repréſente ; par malheur il y manque le ſceau de la vérité hiſtorique, les preuves de détail, qui font ſeules ajouter foi à ces éloges.

M. le préſident Hénault rapporte, dans ſon hiſtoire de France, un paſſage de Procope, qui ne fait pas moins d'honneur à la marine des Gaulois. Dans un En 589

l'empereur cède à la France Marſeille & la Méditerranée.

traité fait entre Juſtinien & Théodebert, cet empereur cède au Roi françois la ville de Marſeille & la Méditerranée. Il eſt évident, ſuivant la remarque de l'auteur, auſſi profond qu'exact, que cet avantage ne pût être accordé qu'en conſéquence d'une marine célèbre.

Attention & zèle de Charlemagne, pour la marine.

Le même hiſtorien parle ainſi des meſures que la ſageſſe de Charlemagne l'engagea à prendre pour la ſureté de ſes états. Dès l'an 807 les Normands, les Danois & les Anglois (ces derniers ont été ennemis de notre marine, auſſi-tôt qu'ils ont pu l'être) peuples qui étoient alors dans la plus grande barbarie, commencèrent à faire des deſcéntes en France. Charlemagne prévit, avec douleur, les ravages qu'ils y exerceroient un jour,

& il ſongea à les prévenir. Il viſita ſes ports ; il fit conſtruire des vaiſſeaux qui devoient toujours reſter armés & équipés ; & ce qui paroît incroyable, il y en avoit depuis l'embouchure du Tibre juſqu'à l'extrémité de la Germanie, c'eſt-à-dire juſqu'en Dannemarck. Les ſeigneurs avoient ordre de ſervir en perſonne dans ces occaſions, comme dans les armées de terre. Ce fut à Boulogne que Charlemagne fit un des principaux établiſſements de la marine, & il y releva le phare qui avoit été détruit par le temps.

Se conduire ainſi, c'étoit, comme le remarque l'auteur de l'eſſai ſur la marine & ſur le commerce, faire la fonction d'amiral ; & Charlemagne rempliſſoit, en grand homme, toutes

celles dont il ſe chargeoit : il fit nettoyer les ports anciens ; il en fit ouvrir de nouveaux, & il s'attacha tous les gens de mer qui avoient de la réputation & de l'expérience. Ce prince rendit les ordonnances les plus ſages ſur la marine. L'hiſtoire ne nous offre aucunes traces de leur exécution, que près de trois ſiècles après lui.

Les entrepriſes des Anglois forcèrent Philippe Auguſte à avoir une marine.

En 1208, Philippe Auguſte fut ſi inquiété par la marine angloiſe, qu'il réſolut de s'oppoſer à ſes entrepriſes. Il fit conſtruire, pour cet effet, une flotte de (1) dix-ſept cents voiles, qui

(1) Rien ne prouve mieux combien ces vaiſſeaux étoient mal conſtruits & mal équipés que leur nombre prodigieux. On croyoit ſuppléer, par ce nombre, à leurs défauts, & l'on étoit dans l'erreur, comme l'expérience l'a fait voir. Plus la marine s'eſt perfectionnée, plus les flottes ont ſouffert de diminution, ſans doute

partit de la Seine pour attaquer les Anglois. Ce grand appareil n'aboutit qu'à une défaite entière : les Anglois ſurprirent la flotte, & ils la détruiſirent abſolument.

Elle eſt battue & détruite par les Anglois.

On voit par là qu'un des plus anciens principes du gouvernement anglois a été celui de s'oppoſer à l'établiſſement d'une marine en France. Cette marine, ſolidement établie, pouvoit maintenir l'équilibre du commerce ; mais l'Angleterre, dès ce temps, ne vouloit point de concurrence dans la puiſſance maritime, qui en eſt la ſeule protectrice.

Environ un ſiècle après cette expédition, l'hiſtoire nous fait voir la même conſtance dans

parce que les vaiſſeaux eux-même ont augmenté de force & de grandeur.

Eſſai ſur la marine & ſur le commerce.

l'Angleterre pour traverser notre marine : à peine elle prenoit quelque consistance que cette puissance tournoit toutes ses forces contre elle. Si l'on avoit quelque peine à croire les entreprises continuelles des Carthaginois sur la marine des Romains, les guerres perpétuelles de l'Angleterre contre la France, absolument pareilles, leveroient tous les doutes que l'on pourroit former sur ce sujet.

Philippe de Valois fait équiper une flotte de 120 gros navires.

Philippe de Valois donna tant de soins à sa marine, qu'il la porta à une plus grande perfection que ses prédécesseurs. La réduction qu'il fit dans le nombre des vaisseaux en paroît une preuve évidente. Sa flotte, qui n'étoit que de six-vingt gros navires, portoit quarante mille hommes

qu'il envoya combattre la flotte angloise. Les François furent défaits sans ressource à la bataille de l'Ecluse par les amiraux Anglois. On dit que la mésintelligence & la jalousie des deux amiraux, qui étoient sur la flotte françoise, fut une des principales causes de ce malheur. Quoiqu'il en soit, cet échec ruina la marine de France ; & les Anglois furent les maîtres de la mer. Ils se sont toujours flattés depuis de l'être ou de le devenir, s'ils ne l'étoient pas ; il est incontestable qu'ils l'étoient en effet alors par la destruction totale de notre marine.

Elle est battue par les Anglois.

La France bordée, d'un côté, par l'océan, & de l'autre, par la méditerranée, est située si favorablement pour le commerce & pour la marine, qu'il est peu

Avantages de la France pour le commerce.

de positions aussi heureuses que la sienne.

La France se sert de vaisseaux étrangers.

Les avantages de cette situation ne furent point sentis pendant plusieurs siècles, où ils furent négligés. La France se servit long-temps de vaisseaux Gènois & Vénitiens, montés & commandés par des étrangers. Ces deux Républiques lui en fournissoient régulièrement; il est vrai que ceux qu'elle faisoit construire dans ses ports, étoient toujours en plus grand nombre. Mais il est étonnant que les Rois de France n'ayent pas apperçu la grandeur de cette faute dans l'ordre politique. L'histoire des siècles passés n'auroit pas dû leur laisser ignorer les inconvéniens & les dangers d'une pareille marine.

L'opposition constante que

faifoit l'Angleterre à l'établiffement d'une marine françoife, auroit dû fuffire pour convaincre nos Rois de la néceffité d'en avoir une indépendante de tous ces accidents. La fureté des côtes, la protection du commerce, quelque foible qu'il fût alors, la facilité de faire des defcentes en Angleterre avec des forces navales, la quantité de ports fitués fur les deux mers, tout fembloit indiquer en France la néceffité du concours des forces de mer avec les forces de terre; tout invitoit à en former & à en affurer l'établiffement; on le négligea, & cette négligence occafionna tous les malheurs qui en étoient l'effet naturel.

Charles V rend la marine de France

Charles V, furnommé le Sage, fit au-delà de ce que l'on pouvoit efpérer, pour prévenir

plus puissante qu'elle n'ait jamais été.

les suites fâcheuses que le défaut de marine devoit occasionner:(1) »Quoique ce prince n'eût » aucune autre ressource que » lui-même, il répara tout ce » qu'il pouvoit réparer ; ferme » au milieu des plus grandes » tempêtes, se roidissant contre » les difficultés, il convainquit » l'Europe qu'avec beaucoup de » courage & une certaine force » de génie, on pouvoit s'oppo» ser aux plus grands revers, & » même se mettre au-dessus » d'eux. Mais ce qu'il apprit par» faitement, & ce qu'il regarda » comme un des plus grands » principes de l'art de régner, » c'est que, pour arrêter les ef» forts des Anglois, il falloit être » plus fort qu'eux sur mer. Ce

(1) Essai sur la marine & sur le commerce. Chap. 2.

» prince

» prince mit aussi tout en œuvre
» pour entretenir une flotte, &
» pour avoir à sa disposition celle
» des Castillans, qui étoit alors
» très-nombreuse; il fut heureu-
» sement secondé dans cette en-
» treprise par Jean de Vienne,
» Seigneur de Coucy, qui pos-
» sédoit la charge d'amiral de
» France. Il l'exerçoit d'une ma-
» nière si supérieure, qu'elle l'a-
» voit mis de niveau avec le con-
» nétable. Il répétoit souvent au
» Roi son maître, une maxime
» dont l'avoit convaincu sa lon-
» gue expérience; c'est que les
» Anglois ne sont jamais plus
» foibles, ni plus aisés à vaincre
» que chez eux-mêmes. Cette
» maxime ne devoit pas être ou-
» bliée.«

Les Anglois sont faciles à vaincre dans leur isle.

Si l'on juge du présent par le passé, l'opinion de l'amiral de

Vienne paroît inconteſtable ; ſitôt que les Romains eurent une marine qui les mit en état de faire des deſcentes en Afrique, non ſeulement les Carthaginois perdirent tous les avantages qu'ils avoient ſur eux, mais ils ne firent plus la guerre qu'avec inégalité ; elle finit, comme on le verra, par la ſoumiſſion de Carthage ; & le ſuccès de ce grand projet ne fut dû qu'au concours des forces maritimes avec les forces de terre.

La marine négligée, malgré ces ſuccès.

Les révolutions incroyables des règnes ſuivants, ayant mis la France à deux doigts de ſa perte, la marine fut alors entièrement négligée. Ce ne fut que ſous Louis XII qu'elle parut ſortir de ſes ruines. Elle avoit cependant eu des ſuccès ſi conſidérables, que l'on ne conçoit pas com-

ment le miniſtère l'avoit laiſſé tomber. Le vice-amiral Coulon avoit conduit dans les ports de Normandie une flotte Hollandoiſe forte de quatre-vingt navires, dont il s'étoit emparé; la France ne devoit pas douter qu'un avantage de cette importance ne réveillât la jalouſie de l'Angleterre, toujours attentive à traverſer ſa puiſſance maritime. Mais, ſoit qu'il y ait eu entre les Anglois & les François quelque combat naval qui ait détruit cette marine, ſoit que les troubles domeſtiques du royaume aient empêché de l'entretenir, l'hiſtoire ne nous en apprend rien depuis qu'elle ſe fut rendue maîtreſſe de la flotte Hollandoiſe. Les temps, la négligence & l'inaction conſumèrent, peut-être, cette flotte dans les ports.

Tels furent, pendant un grand nombre de ſiècles, l'établiſſement, les révolutions & la décadence de la marine en France. Il ſemble que tous ceux de ſes Rois qui ont connu & voulu le bien, la gloire & le bonheur du royaume l'ont favoriſée ; mais une fatalité inconcevable n'a pas permis qu'elle ait eu une conſiſtance aſſurée & indépendante des événements.

Henri IV avoit deſſein de rétablir ſa marine.

Henri IV, moins occupé à conquérir & à rétablir ſon royaume, auroit, ſans doute, tourné ſon attention du côté de la marine. Les ſecours de mer qu'il avoit été obligé de recevoir de la Reine Elizabeth, lui avoient fait ſentir les dangers auxquels le défaut de marine expoſoit ſon royaume. Ce prince chargea ſon ambaſſadeur en Hollande de choi-

ſir dans cette République les plus grands hommes de mer, & de les attacher à ſon ſervice.

L'Angleterre s'arrogeoit dès-lors l'empire des mers, & elle ne permettoit d'y naviguer qu'après avoir exigé & reçu les honneurs qu'elle diſoit être dûs à ſon Roi. Le vice-amiral de France, qui portoit en Angleterre Maximilien de Bethune, fut contraint de rendre cet humiliant hommage à deux flûtes Angloiſes, qui eurent l'orgueil de l'exiger. L'impuiſſance abſolue de le refuſer, détermina un vice-amiral, & le premier homme de l'état, à ſe ſoumettre à la néceſſité ; il n'y avoit point alors de marine en France. Un aſſaſſinat enleva, peu de temps après, Henri IV, à ſa maiſon & à ſon peuple ; tout ſembla périr avec lui.

Louis XIII, ſon ſucceſſeur, confia ſon autorité à un miniſtre capable d'en rétablir & d'en augmenter l'éclat.

Le Cardinal de Richelieu analyſa la France dans toutes les parties de ſon gouvernement, avec cette étendue de génie qui lui étoit particulière. Il conſacra la profondeur de ſa politique à la rendre ſoumiſe au-dedans, & redoutable au-dehors. Il y réuſſit : la France étonnée ne le connut qu'en le perdant. Dès-lors elle voulut être tout ce qu'elle ſentit qu'elle pouvoir devenir.

Les vues du nouveau miniſtre rencontroient autant d'obſtacles, qu'il ſe trouvoit à la cour d'eſprits médiocres; il les diſſipa tous; s'il ne put contraindre les jaloux à l'aimer, il les força

du moins à l'eſtimer & à le craindre.

La ſuppreſſion de la charge d'amiral de France fut un des actes les plus éclatants de ſon autorité ; la ſituation déplorable où il trouva la marine & le commerce, la création qu'il projettoit de faire de ces importantes reſſources, lui parurent ſi eſſentielles pour le royaume qu'il obtint du Roi d'être nommé ſurintendant de l'un & de l'autre. Le cardinal s'attendoit à toutes les traverſes que pouvoient lui ſuſciter les Anglois ; il les avoit jugés en homme déterminé à réprimer leur orgueil & leurs injuſtices.

Le cardinal de Richelieu eſt ſurintendant de la marine.

Un miniſtre qui vouloit procurer à la France les avantages qu'elle pouvoit retirer de ſa ſituation pour la marine & pour le

commerce, se déclaroit, par cela seul, le plus dangereux ennemi de leur nation.

Le nouveau surintendant de la marine, l'étoit en effet. L'Angleterre ne s'est jamais opposée avec une constance plus opiniâtre à l'établissement de la marine françoise que depuis le cardinal de Richelieu. L'instant où la France faisoit ses efforts pour détruire les usurpations despotiques des Anglois sur les mers, & pour y maintenir ses droits, devoit être l'instant d'une guerre éclatante. Il le fut. La jalousie & l'animosité des Carthaginois contre la marine des Romains, ne fut pas plus forte que celle de l'Angleterre contre la marine de France.

Le cardinal marche au siège de la Rochelle.

Une guerre civile, occasionnée par des différends de religion, &

fomentée & conduite par l'Angleterre, divisoit alors la France. Le cardinal marcha en personne au siège de la Rochelle. L'Angleterre, gouvernée par le duc de Buckingham, émule du cardinal de Richelieu, prit le prétexte de défendre la religion protestante, pour attaquer la marine de France, à peine renaissante. Les généraux anglois manquèrent toutes les entreprises qu'ils tentèrent. Le commandeur de Valencey battit la flotte angloise; & le succès suivit toutes les expéditions du cardinal.

Les Anglois secourent la Rochelle.

Les Anglois sont battus par terre & par mer.

Un échec aussi humiliant ne fit qu'irriter la fierté angloise. La grande-Bretagne envoya, l'année suivante, au secours des Rochellois, une armée plus nom-

breuſe, & une flotte plus conſi-dérable.

Le commandeur de Valencey remporta ſur elle une nouvelle victoire, & força les débris de cette flotte à s'enfuir dans les ports d'Angleterre.

Les diſgraces n'animoient pas les Carthaginois d'un plus vif reſſentiment, que celui que fit éclater alors toute l'Angleterre: elle ſe diſpoſa, par de nouveaux efforts, à réparer la gloire quelle avoit perdue.

Le cardinal attire en France les plus grands négocians étrangers.

Tandis que la marine françoiſe, conduite par ſon créateur, remportoit des avantages ſur ſes autres voiſins, le cardinal donnoit ſon loiſir aux entretiens des plus grands négocians de divers pays: il les avoit raſſemblés auprès de lui; & ſes bienfaits les

avoient naturalisés en France.

Tel étoit Nicolas Witte d'Alcmaer en Hollande (1), François Pilloti de Bruxelles, & plusieurs autres, tant françois qu'étrangers, avec qui il passoit tout le temps qu'il pouvoit dérober à ses autres occupations. Il conféroit alors avec eux sur les moyens de perfectionner le commerce & la marine.

Le cardinal mourut ; le tableau parlant de son génie, c'est l'état actuel de la France. Le Roi qu'il servoit ne l'aimoit pas : la cour le craignoit ; le peuple le haïssoit ; la reconnoissance de la postérité l'a vengé de l'ingratitude de ses contemporains. Tout rend hommage, dans le siècle de Louis XV, au minis-

(1) Essai sur la marine & sur le commerce.

tère de ce grand homme.

Si la royauté a gagné par les entreprises du cardinal de Richelieu, ce ministre avoit le secret d'en dédommager la nation. Il lui donna en échange d'une licence tumultueuse la tranquillité, l'ordre, & la sureté dans les biens, & l'avantage précieux de n'avoir qu'un seul maître. Son élévation fut l'aurore des belles-lettres, des sciences, des arts, des manufactures, du commerce & de la marine.

Louis XIV, né pour être grand, suivit tous les principes que le cardinal de Richelieu avoit établis dans son ministère. Il falloit des génies supérieurs pour exécuter les plans de gouvernement qu'il avoit tracés. Le Roi les rencontra dans Colbert & Louvois.

La marine de France marchoit à grands pas à ce haut dégré de perfection qui l'a mise en état de faire tête à toutes les puissances maritimes de l'Europe. Le combat de Soulsbaie la fit connoître plus particulièrement à l'Angleterre. M. le comte d'Estrées commandoit l'escadre françoise, & le duc d'Yorck la flotte angloise. Cette action, une des plus extraordinaires qui se soient passées sur mer, au jugement du fameux Ruyter, laissa l'avantage indécis; c'est-à-dire que les deux partis se l'attribuèrent.

Combat naval entre les François & les Anglois.

La Hollande & l'Espagne unirent leurs forces pour ruiner la marine de France, dont elles commençoient à prendre ombrage.

1674. Les amiraux Tromp & Ruiter manquent leurs entreprises.

Tandis que l'amiral Tromp

faisoit une descente à Belle-Isle, son collégue l'amiral Ruyter en faisoit une bien plus formidable à la Martinique. Il avoit 48 vaisseaux de guerre, & trois mille hommes de débarquement. Ce fut avec ces forces qu'il parut devant le Port-roial. La flotte du Roi, commandée par M. d'Amblimont, le força à se rembarquer après avoir perdu douze cents hommes. L'amiral Tromp se retira à l'approche de M. de Coëtlogon.

Les isles du nouveau monde, qui appartiennent à la France, sont dans l'histoire de la marine ce qu'étoient les isles de la Méditerranée dans l'histoire de Rome & de Carthage. Depuis près d'un siècle elles ont toujours été attaquées vivement, & encore mieux défen-

dues. Si plusieurs sont passées de la domination françoise sous la domination des Anglois, les surprises, les artifices, & les traités ont eu plus de part à ce changement que leurs armes : la richesse du commerce de ces isles en fait l'objet de la jalousie éternelle de l'Angleterre.

Les Hollandois prirent, peu de temps après, l'isle de Cayenne. Elle ne leur resta que jusqu'à ce que le Roi jugea à propos de la reprendre. Il chargea le comte d'Étrées de cette expédition, & elle fut heureuse. 1676.

Louis XIV voulant animer l'émulation de sa marine, & le zèle de ses ministres, visita les ports de France. La connoissance que le Roi prit par lui-même de la nécessité de perfectionner sa marine, le détermina 1680.

Louis XIV visite les ports de France.

aux plus grandes entrepriſes. Il donna ordre que les ports de Breſt & de Toulon fuſſent achevés dans toutes les règles de l'art. Soixante mille matelots furent ajoutés au fond de la marine. Des forces ſi grandes, &, plus encore, des meſures ſi bien priſes eurent le ſuccès qu'elles devoient avoir. Elles contribuèrent à élever le courage des gens de mer, qui donnèrent à leurs ſucceſſeurs les modèles de la plus haute valeur, & de la plus profonde expérience.

Il ſeroit trop long de rapporter les grandes expéditions de mer, ſous le règne de Louis XIV. On ſe bornera à celles qui ont rapport à l'oppoſition conſtante des Anglois, à l'établiſſement de la marine de France.

Combat. Jamais elle ne fut attaquée

avec plus de vigueur, que lorsqu'elle parut affermie dans sa constitution. La flotte angloise & la flotte hollandoise vinrent chercher celle du Roi jusques dans le canal de Dieppe. La flotte françoise étoit la plus foible; mais messieurs de Tourville, d'Étrées, & de Châteaurenaud compensèrent cette disproportion par la supériorité de courage & d'habilité dans les manœuvres. Les Anglois & les Hollandois furent entiérement défaits, & poursuivis avec tant de chaleur jusques dans leurs ports, que M. le comte d'Étrées y brûla plusieurs de leurs vaisseaux. Toute l'Europe, qui avoit les yeux sur notre marine, fut instruite de leur défaite.

mémorable de la flotte françoise, contre celles des Anglois & des Hollandois.

Cet avantage étoit trop décisif pour la sureté de notre com-

merce ; & pour la poſſeſſion tranquille de nos iſles, pour n'être pas diſputé par les Anglois :
1692. il le fut, deux ans après, par la réunion des forces maritimes de l'Angleterre & de la Hollande.

Fameuſe bataille navale de la Hogue.

Les deux flottes réunies compoſoient quatre-vingt-huit voiles. Le comte de Tourville, qui n'en avoit que cinquante, reçut ordre de la cour de les attaquer, malgré l'inégalité des forces qu'elle connoiſſoit. Les flottes ſe joignirent entre le cap de la Hogue & la pointe de Barfleur. Le combat dura depuis le matin juſqu'à la nuit. Il fut ſoutenu avec tant de courage, & une ſi grande capacité dans les manœuvres, que l'avantage fut égal ſur le champ de bataille : aucune des deux flottes ne pouvoit ſe l'attribuer, lorſque le

comte de Tourville fit ſa retraite. Les vents qui diſpersèrent ſa flotte donnèrent enſuite aux ennemis le temps de pourſuivre treize de nos vaiſſeaux, & de les brûler ſur nos côtes.

Divers ſuccès de la marine françoiſe.

Les expéditions de Carthagène, par M. de Pointis; celle de Rio Janeiro, par l'immortel du Guay Trouin; celle de Tabago, par le maréchal d'Étrées; celle de Jean Bart, qui reprit un convoi important ſur les Hollandois, & preſque toute l'eſcadre qui le protégeoit avec des forces qui ſembloient ne pouvoir ſeulement pas les attendre; celle de M. de Cëtlogon, qui, de cinq vaiſſeaux de guerre anglois, en prit quatre, & coula l'autre à fond; celle de M. Ducaſſe, à la Havane, & pluſieurs autres, qui ont conſacré les noms

d'une multitude d'officiers dans les faftes de la marine, prouvent affez avec quelle ardeur la marine fut renouvellée après l'échec de la Hogue.

Ce fut ainfi que Louis XIV triompha des traverfes continuelles que fufcitèrent les Anglois contre l'établiffement de fa marine. Elle jouiffoit, lorfque ce prince mourut, de toute la confidération que lui procurent les talents, la valeur & la prudence des officiers animés par la vigilance de leur maître.

Louis XIV laiffa à fon petit-fils un état obéré de dettes, & défolé par une longue fuite de guerres. La régence acheva la ruine des finances, par le moyen même qui devoit les rétablir.

Le gouvernement, occupé à réparer ces malheurs, ne put

donner qu'une attention ſuperficielle à la marine. Elle étoit ſi foible, qu'on en peut compter les années par les avantages de l'Angleterre ſur la France, dans toutes les actions de mer un peu conſidérables.

Les Anglois veulent achever la ruine de la marine françoiſe.

Plus l'Angleterre étoit maîtreſſe de la mer, plus elle vouloit l'être : les reſtes de notre marine l'épouvantoient encore, & elle ne ſe raſſuroit que par l'eſpérance de la détruire entiérement. Il ſemble que les Anglois euſſent réſolu d'empêcher les François d'avoir un ſeul vaiſſeau en mer.

Le traité d'Aix-la-Chapelle parut arrêter l'effet de cette réſolution : ſur ſa foi la France ſe crut en paix ; mais l'Angleterre étoit trop ſupérieure ſur mer, pour ne pas regretter les

avantages qu'elle pouvoit retirer de sa supériorité. La paix ne fut pour elle qu'un moyen d'achever, sans danger, la ruine de notre commerce & de notre marine.

Tant que le Roi a pu se flatter de la conciliation que le ministère britannique lui a toujours fait voir comme prochaine, il s'est borné à l'attention de garantir le Canada de l'invasion dont il paroissoit menacé. Ses soins avoient déjà mis l'Amérique septentrionale en état de résister, si elle étoit attaquée. La cour de France jugea que, pour forcer l'Angleterre à la paix, il falloit être en état de soutenir la guerre. C'étoit uniquement dans cette vue que le Roi avoit ordonné le rétablissement de sa marine : effet juste & nécessaire

des entreprifes de l'Angleterre. La France lui a peut-être autant d'obligation qu'à l'amitié conftante de fes alliés les plus inébranlables : la cour de Londres l'a contrainte à chercher fes forces, à les réparer, & à s'en fervir avec le courage qui lui eft naturel contre cette cour. Toutes fes expéditions ont furpaffé fes efpérances, & les vœux de l'univers confpirent à leur fuccès avec les vœux de la France. Elle ne fe propofe que d'humilier un voifin fuperbe, qui a joint l'infulte à l'injuftice. Que ne peut-on pas efpérer d'un miniftère, dont la fageffe & la droiture marchent toujours à côté de la puiffance ?

Parallèle.

L'on n'a point marqué dans ces deux fections la jufteffe du parallele de la conduite des An-

glois avec celle des Carthaginois, parce que cette attention a paru inutile. Si les détails des entreprifes de ces deux nations paroiffent différents, les procédés & l'objet de leur marine font exactement les mêmes.

Sitôt que la première flotte des Romains parut en mer, les Carthaginois réfolurent de l'opprimer. Les combats d'Ecnome & de Drepane en font la preuve, & la marine romaine étoit certainement alors dans fa naiffance. Les Anglois fe font comportés de même à l'égard de la marine de France. Sous Philippe-Augufte, fous Charles V furnommé le fage, fous Henri IV & fous Louis XIV, aux combats de la Hogue & du canal de Dieppe, l'Angleterre a fait contre la marine de France tout ce

que

que les flottes Carthaginoiſes fi- Parallèle.
rent contre les flottes Romaines. La marine des Romains fut célèbre & redoutable auſſitôt qu'elle fut formée : celle des François jouiſſoit, dès le règne de Charlemagne, de la plus grande réputation. Les Romains ne ſe déterminèrent à avoir des forces maritimes que pour empêcher les deſcentes en Italie, pour favoriſer leur commerce, & pour défendre la poſſeſſion des iſles de la méditerranée ; & les Carthaginois ne leur firent une guerre ſi conſtante, & ſi cruelle, que pour s'oppoſer à l'exécution de ces deſſeins.

La ſureté de la France, trop long-temps attaquée dans ſon ſein par les Anglois, la protection de ſon commerce, &, depuis quelques ſiècles, celle des

Parallèle. pays du nouveau monde qui ſont ſous ſa domination, ont été le principal objet de ſa marine : le but continuel de la politique d'Angleterre a toujours été de ruiner, à quelque prix que ce pût être, les forces navales de France, pour envahir ſon commerce & tout le nouveau monde. Carthage attaqua preſque toujours les Romains, & continuellement par des vues d'intérêt ; & les Romains ſe défendirent ſans ceſſe par ambition & par amour de la gloire. Qu'on liſe l'hiſtoire des dernières guerres de l'Angleterre avec la France, on conviendra que l'eſprit d'une nation ne peut ſe trouver avec plus de reſſemblance dans celui d'un autre peuple que l'eſprit de Carthage ſe trouve dans celui du gouvernement Britannique : il y man-

quoit jusqu'à ce jour l'imitation de la foi punique; le projet de l'attaque du Canada médité, ordonné & exécuté en pleine paix par le ministère anglois, vient de donner à sa nation ce nouveau trait de conformité de conduite avec celle des Carthaginois. Parallèle.

Si l'on a remonté jusqu'aux temps les plus reculés des deux monarchies, ce n'a été que pour mettre le parallele dans une plus grande évidence.



CHAPITRE CINQUIÉME.

SECTION PREMIERE.

Les Carthaginois veulent juſtifier l'attaque de Sagunte. Vues de leur politique dans la diſcuſſion de pluſieurs traités qu'ils objectent pour cet effet.

L'HISTOIRE peint Annibal avec tous les avantages de la nature & de l'expérience qui conſtituent l'homme de guerre parfait ; mais fourbe, cruel, ſans foi ; il ne connoiſſoit aucune ſainteté dans les engagemens. Son génie porta ſi loin l'art de la fauſſeté, & la ſcience des fourberies, qu'il étonnoit les Carthaginois les plus profonds dans cet art déteſtable. Ses talents même effacés par ſes

vices ne ſervirent qu'à avancer la ruine de ſa patrie.

Maître de toute la partie de l'Eſpagne qui avoit été cédée aux Carthaginois, il ne jugea pas que les traités duſſent preſcrire des bornes à ſes conquêtes. Il ſongeoit dès-lors à s'ouvrir les chemins de l'Italie, & Sagunte étoit la ſeule barrière qui l'empêchât d'y marcher. Réſolu de la franchir, il fit entrer dans ſes vues une grande partie de l'Eſpagne. Il rapportoit toutes ſes démarches à ce deſſein (1). Tantôt il animoit les Eſpagnols contre les Saguntins ; tantôt il les flattoit de l'eſpoir des plus grandes récompenſes. Il n'eut pas beſoin de la profondeur de ſa fauſ-

(1) *Omni ſtudio obſidioni urbis inhærens, multitudinis animos nunc irâ in hoſtes ſtimulando, nunc ſpe præmiorum accendit.* Polyb.

ſeté pour égarer des eſprits ſimples, peu verſés dans la connoiſſance du droit des gens; lorſqu'il ſe fut aſſuré de leur ſecours, il ne balança plus à inveſtir Sagunte.

Les députés romains arrivent au camp d'Annibal.

Rome lui avoit envoyé une députation pour empêcher une entrepriſe manifeſtement contraire au dernier traité. Elle ignoroit encore qu'Annibal fut un de ces ambitieux pour qui la juſtice n'eſt point un frein. Cependant comme il ne vouloit rompre ouvertement qu'après le ſuccès du ſiège, il eut recours aux ménagements. Dans cette vue, pour écarter l'effet de la négociation, ſans paroître la rompre, il envoya dire aux députés, qu'il ne pouvoit répondre de leur ſureté au ſein d'un peuple ſauvage, qui faiſoit la guerre avec férocité,

Annibal élude l'entrevue.

& que lui-même étoit ſi occupé, qu'il ne pouvoit ſe flatter de trouver le loiſir de les entendre.

Les députés vont à Carthage.

Les députés furent obligés de ſe contenter de cette réponſe; ils prirent, ſuivant leurs inſtructions, la route de Carthage, où ils eſpéroient trouver plus de juſtice.

Ce voyage demandoit du temps, qui, ſuivant les loix des nations, devoit être donné à une ſuſpenſion d'armes; Annibal ne l'avoit point accordée, mais il ne l'avoit point refuſée. Ce temps ſacré & inviolable fut profané par toutes les horreurs de la guerre. On réduiſoit en cendres la ville de Sagunte, on couvroit ſes ruines du ſang de ſes habitans, tandis que les Romains réclamoient à Carthage la foi des traités. Admis au ſénat, ils y firent

des plaintes aussi fortes que justes. L'intrigue d'Annibal & le crédit de sa faction avoient corrompu tous les suffrages. Le seul Hannon, défenseur intrépide de la justice, & partisan invariable de la paix, attesta, en faveur des députés, les dieux arbitres & garants des traités. » Sagunte est » assiégée, par une infraction ma» nifeste ; qui empêche que Car» thage ne le soit dans peu par » les légions romaines ? Connois» sez-vous donc si peu les Car» thaginois & les Romains? Leurs » ambassadeurs, continuoit-il, » viennent vous demander satis» faction. C'est d'un traité injus» tement rompu qu'ils la deman» dent ; que le ciel préserve le » sénat en corps de partager ce » crime en refusant de le punir. » Les ambassadeurs exigent qu'on

Justice & éloquence de Hannon.

» leur livre Annibal ; quelle dé-
» marche peut être plus modé-
» rée ? Mais cette modération ne
» vous répond - elle pas de la
» plus grande vigueur de leur
» part, si vous aigrissez leur res-
» sentiment par un refus. «

Hannon finit par opiner que le sénat ne pouvoit se dispenser de faire satisfaction aux Romains, & de leur livrer Annibal. Il fondoit cette sévérité sur l'énormité du plus grand crime qui pût être commis dans la société. Ce mot que Tite-Live nous a conservé en rapportant la harangue de Hannon au sénat de Carthage, fait voir toute l'étendue du génie de ce Carthaginois, célèbre par sa fermeté. » Ce jeune
» homme, disoit-il, en parlant
» d'Annibal, plus coupable en-

» core que téméraire (1), a anéan-
» ti le droit des gens ; & si ce
» droit, le plus essentiel de tous,
» ne subsiste plus, quel garant
» reste-il aux hommes de leur su-
» reté ? « Hannon voyoit le crime d'Annibal en politique profond, & il l'exposoit en orateur éloquent.

Mauvais jugement rendu par les Carthaginois.

La réponse que le sénat de Carthage fit aux députés après des remontrances si fortes, fut que ce n'étoit point Annibal qui avoit commencé la guerre, mais les Saguntins, & que les Romains ne pouvoient les prendre sous leur protection, sans une injustice manifeste.

Modération des Romains.

Tandis que les Romains négocioient, Annibal pressoit Sagunte avec autant de vigueur ;

(1) *Jus gentium sustulit.* Tit. Liv.

que cette ville en apportoit à sa défense. Les Romains le sçavoient ; leurs troupes qui étoient dans le voisinage, de l'autre côté de l'Ebre, voyoient, pour ainsi dire, toutes les opérations.

Les députés Romains qui sollicitoient à Carthage une satisfaction, furent obligés d'essuyer la lenteur d'une commission chargée d'examiner l'affaire. Ce ne fut de la part de ces commissaires, que des discussions & des subtilités éternelles. On embarrassoit sans cesse la question des rapports & des différences qu'il falloit établir entre les deux derniers traités, celui de Luctaitus avec Carthage, & celui des Romains avec Asdrubal, qui n'étoit que l'exécution d'un des articles de ce traité. On couvroit ces difficultés du motif spécieux de

Commissaires nommés.

Traités discutés.

l'examen des traités, auxquels on disoit qu'il falloit remonter pour juger l'affaire de Sagunte.

Les ambassadeurs combattoient & détruisoient les objections des commissaires avec la plus grande évidence ; on les écoutoit, on leur répétoit que ces délais n'avoient pour objet, que l'assurance solide de la paix : Malgré cela, rien ne finissoit ; & les commissaires, au lieu d'aller en avant, revenoient continuellement sur leurs pas à l'examen de la teneur des traités. Cet examen fut commencé, quitté & repris plusieurs fois.

Mauvaises difficultés des Carthaginois.

On prétendoit que l'alliance de Sagunte avec les Carthaginois ayant été ratifiée par le sénat de Carthage, n'étoit point détruite par celle que cette ville avoit faite avec les Romains,

quoique cet article eût été approuvé par Asdrubal.

On soutenoit que cette ratification ne devoit point survivre à celui qui l'avoit faite, parce que le sénat de Carthage ne l'avoit point confirmée.

De ces difficultés auxquelles les Romains répondoient invinciblement, on passoit à d'autres; les Carthaginois disoient que la République de Sagunte, servant de barrière à celle de Rome & de Carthage, les Romains n'avoient pas dû faire alliance avec elle, & que le traité qui la contractoit ne pouvoit avoir lieu. Tout l'art des commissaires s'épuisoit sans cesse pour embarrasser la question la plus simple, & Carthage ne feignoit de l'examiner, que pour favoriser l'expédition d'Annibal.

(1) » Les ambassadeurs Ro-
» mains ne firent aucune répli-
» que à ces nouvelles difficul-
» tés, qui prouvoient évidem-
» ment la mauvaise foi des Car-
» thaginois. « Mais Valerius, le chef de l'ambassade, résolut de forcer le sénat à s'expliquer clairement.

L'ambassadeur romain les force à s'expliquer.

Les suffetes voulant prolonger la négociation, & ne craignant rien tant que la décision qu'ils affectoient de desirer. » Va-
» lerius voyant qu'il ne pouvoit
» en obtenir une réponse précise,
» fit deux plis aux deux pans de
» sa robe : D'un côté est la paix,
» dit-il au sénat ; de l'autre la
» guerre ; choisissez, ajouta-t-il.
» Donnez-nous vous-mêmes cel-

(1) *Legati Romanorum ubi tergiversantes Pœnos viderunt, nullum ampliùs verbum fecerunt.*

Polyb. hist. lib. 3.

» le qu'il vous plaira ; répondit
» le suffete. Recevez donc la
» guerre, continua l'ambassadeur
» Romain. Nous en recevons la
» déclaration, repliqua le suffe-
» te, avec autant de joie que
» vous nous la faites. «

Telle fut la fin de la paix entre Rome & Carthage. Les horreurs de la guerre entre deux nations rivales, dont il falloit que l'une fût subjuguée par l'autre, furent le prix de la franchise des Romains.

Ainsi finiront toujours les discussions des peuples que l'injustice, l'intérêt & l'animosité empêcheront de sentir que la guerre ne fait qu'avec beaucoup de dépenses & de sang, ce que produiroit une sage conciliation, en épargnant l'un & l'autre. Et pour qui décide la guerre ? Pour la

ſupériorité de forces, de talents & de courage, ſans que la juſtice ſoit pour rien dans les arrêts qu'elle prononce.



CHAPITRE CINQUIÉME.

SECTION DEUXIEME.

Les Anglois veulent justifier leurs hostilités au Canada, en les continuant. Vues de leur politique dans la discussion de plusieurs traités qu'ils objectent pour cet effet.

Continuation des hostilités au Canada.

TANDIS que la paix règnoit en Europe entre la France & l'Angleterre, les Anglois commettoient des violences continuelles au Canada contre les François. M. de Contrecœur ayant été envoyé avec cinq à six cents hommes pour s'y opposer, avoit sommé, comme on l'a vu, un officier Anglois d'abandonner un fort qu'il avoit élevé sur les ter-

res de la domination françoise, & cet officier avoit obéi à sa sommation.

Les Anglois veulent soulever les Sauvages.

Les Anglois joignoient à leurs usurpations des artifices encore plus dangereux ; ils donnoient tous leurs soins, non-seulement à détacher les sauvages du parti des François, mais encore à les soulever contre eux. Ils y travailloient avec d'autant plus de facilité que les gouverneurs françois n'avoient encore aucune connoissance de leurs menées.

Les instructions données par la cour de Londres au général qui exécutoit ces opérations, sont passées dans les mains des François. Elles font partie du mémoire que leur cour a fait distribuer en dernier lieu dans toutes celles de l'Europe ; rien n'y

eſt avancé ſans preuve ; & chaque fait a ſa pièce juſtificative. Tout y eſt ſimple, noble, modéré & ſans réplique. Un Anglois qui lira cet ouvrage gémira ſur le miniſtère de ſa nation : il eſt impoſſible qu'il puiſſe s'offenſer d'une ſeule de ſes penſées, d'une ſeule de ſes expreſſions.

Ainſi parle la voix tranquille, & toujours victorieuſe de la raiſon. Le précis des faits ſera pour la poſtérité un monument de l'équité, de la droiture du miniſtère de France, & des injuſtices de celui de Londres. Tout ce qui ſuit n'en eſt que l'extrait.

M. de Contrecœur s'étant emparé du fort qu'il venoit de faire évacuer, apprit, en continuant ſa route, qu'un corps de troupes marchoit à lui. Il chargea M. de Jumonville d'une ſom-

mation pareille à celle qu'il avoit faite à l'officier qui s'y étoit rendu ; & il l'envoya avec trente hommes la signifier au commandant anglois.

Assassinat d'un François, porteur d'une sommation, par les Anglois.

M. de Jumonville l'ayant rencontré, essuya deux décharges, & ne fit cesser la mousqueterie, qu'en faisant entendre par signes qu'il étoit porteur d'une sommation que son commandant lui avoit donné ordre de signifier. Le feu ayant cessé, il donna l'ordre à lire à un officier. Pendant cette lecture les trente François étoient tranquilles au milieu des Anglois. Elle fut interrompue par l'assassinat de M. de Jumonville.

Les sauvages qui étoient avec les Anglois, se jettèrent au milieu des troupes des deux nations pour empêcher la consommation

de ce crime. Cette leçon d'humanité ne fut point entendue. Ces eſprits groſſiers, mais purs, ſimples, mais droits; peu verſés dans la connoiſſance des loix, mais inſtruits par la nature du reſpect qui eſt dû à un député, ſentirent cet attentat dans toute ſon énormité.

L'indignation de leurs chefs ſuccéda à la pitié que leur inſpira le ſacrifice d'une perſonne publique aſſaſſinée ſous leurs yeux, contre le droit des gens; ils coururent aux cabanes de leurs frères, leur faire le récit du crime dont ils avoient été témoins. Le cri de la juſtice ſe fit entendre à ces cœurs ſenſibles; il détruiſit la ſéduction qui les avoit d'abord détachés du parti des François. Elle fut portée plus loin.

Des traiteurs Anglois étant ve-

nus faire la contrebande ſur les terres de France, le gouverneur leur fit ordonner de ſe retirer, & ils obéirent. A peine l'officier qui leur avoit donné cet ordre fut éloigné, qu'ils revinrent au même endroit ; le gouverneur les fit prendre, & on les mit en priſon. Comme on les chargeoit d'accuſations très-graves ; il leur fit ſubir l'interrogatoire pour en découvrir la vérité. Les traiteurs avouèrent que le ſoulevement des ſauvages contre la France étoit leur véritable objet, & que la contrebande n'étoit qu'un prétexte. Tout ce qui portoit le nom de François étoit peint par ces émiſſaires aux divers chefs des cinq nations avec des couleurs ſi odieuſes, qu'en ajoutant foi aux peintures qu'on leur faiſoit, ils ne pouvoient s'empê-

cher de le déteſter.

M. du Quêne ayant envoyé ces traiteurs en France, ils reſtèrent quelque temps en priſon à la Rochelle. Milord Albermale ayant demandé leur grace au Roi, ce prince la lui accorda, & fit donner aux priſonniers quelques ſecours d'argent pour retourner dans leur patrie.

L'aſſaſſinat de M. de Jumonville ayant été commis dans le temps que les Anglois s'attendoient à recueillir le fruit de leurs artifices, les ſauvages rougirent de la crédulité qui avoit été prête à les corrompre. Le violement du droit des gens établi dans la ſociété par la divinité même, leur fit connoître que c'étoit la nation Angloiſe qu'ils devoient redouter. Tous revinrent à l'alliance des

Les Sauvages reviennent au parti des François.

François, & leurs offrirent leurs haches pour venger le meurtre d'un homme public.

M. du Quêne, gouverneur du Canada, attendit quelque temps la ſatisfaction que lui devoient les Anglois ſur l'aſſaſſinat de M. de Jumonville; comme ils n'en firent aucune, il donna ordre à M. de Contrecœur, qui étoit dans les environs, à la tête de ſix cents hommes, de s'aſſurer des meurtriers.

Les François réclament les priſonniers & vangent M. de Jumouville.

Cet officier chargea de cette commiſſion M. de Villiers, frère du mort. C'étoit mettre à une épreuve délicate la modération que la cour de France ordonnoit à l'égard des Anglois. M. de Villiers fit voir que ſa ſoumiſſion étoit capable de la ſoutenir: (1) » Il partit le 28 juin du

(1) Précis des faits.

» fort

» fort du Quêne ; & après avoir
» passé dans l'endroit où le meur-
» tre avoit été commis, & où
» étoient encore les corps des
» François, il arriva le 3 juillet à
» la vue du fort de la Nécessité.
» Les Anglois, qui en étoient sor-
» tis, y rentrèrent après avoir fait
» leur décharge. Le fort fut investi
» & attaqué sur le champ ; le feu
» fut très vif : mais M. de Villiers
« le fit cesser sur les huit heures
» du soir, pour proposer aux An-
» glois d'éviter un assaut qui les
» eût livrés, malgré les Fran-
» çois même, à toutes les cruau-
» tés des Sauvages. La proposi-
» tion fut acceptée, & la capi-
» tulation se dressa. Les Fran-
» çois ne voulurent point faire
» de prisonniers, parce qu'ils ne
» se regardoient point comme
» en guerre : ils se contentèrent

» d'exiger que l'on rendît ceux » de l'escorte de M. de Jumon- » ville. Le major Wasingthon » s'engagea de les renvoyer au » fort du Quêne, & donna des ôta- » ges pour sureté de sa promes- » se. Du reste, on permit aux An- » glois de sortir avec une pièce » de canon & tous leurs effets «.

Aveu des Anglois du violement qu'ils ont fait du droit des gens.

» Ils reconnurent eux-mê- » me, par le premier article de » cette capitulation, que le des- » sein des François n'avoit été » que de venger l'assassinat d'un » officier françois, porteur d'une » sommation «.

Nouvelle infidélité des Anglois.

Cette capitulation, à laquelle sept ou huit cents Anglois de- voient la vie, ne fut point exécutée dans un de ses articles principaux, la restitution des prisonniers. Il n'en est pas re- venu le tiers en France ; & sans

les ſecours du roi, que M. le duc de Mirepoix leur procura, ils n'y feroient peut-être jamais repaſſé.

Les ôtages qui avoient été donnés à M. de Villiers n'étoient occupés que du ſoin de faciliter les expéditions méditées par leurs généraux. Ils leur rendirent compte, par le moyen des Sauvages, de la ſituation du fort du Quêne, des forces des François, des lieux & des temps les plus propres à les attaquer. Toutes les troupes des colonies angloiſes ſe mettoient dès-lors en mouvement, pour exécuter le plan de l'invaſion générale du Canada, formé & arrêté à Londres.

La cour de Verſailles ne prenoit aucun ombrage de ces mouvements; les commiſſaires an-

glois ne paroiſſoient s'occuper que du ſoin de concourir avec ceux du Roi à un plan de conciliation.

Tandis que l'année 1755 ſe paſſoit en négociations, & en aſſurances réciproques du deſir de la paix, les ordres donnés par la cour d'Angleterre aux différents gouverneurs du Canada, avoient été expédiés dès le 28 août 1753. Ces ordres portoient expreſſément qu'il falloit que les gouverneurs concertaſſent leurs opérations, de manière qu'ils fiſſent une invaſion générale dans toutes les poſſeſſions du Roi. Ce fait & ſa preuve ſe trouvent dans le mémoire du précis des faits.

Le roi de France donne ordre qu'on équippe une eſcadre.

Quoique les proteſtations du miniſtère de Londres, & celles des commiſſaires Anglois, qui étoient à Paris, diſſipaſſent les al-

larmes de celui de Verſailles ſur le préſent ; les mouvements continuels des troupes au Canada, & l'armement que faiſoit l'Angleterre de pluſieurs eſcadres, lui donnèrent de juſtes inquiétudes ſur l'avenir. Le Roi jugea qu'il devoit ſe mettre en état de pourvoir à la ſureté de ſes colonies en Amérique, en cas que les diſpoſitions de l'Angleterre ne fuſſent pas ſincères. Il ordonna, dans cette vue, que l'on équipât en diligence dans ſes ports une puiſſante eſcadre.

M. Braddock part pour l'invaſion du Canada.

Tout étoit, en effet, diſpoſé au Canada pour l'attaque des poſſeſſions françoiſes ; & la cour de Londres en ayant reçu l'avis, le général Braddock, qui étoit le chef de cette entrepriſe, partit ſur le champ pour s'y rendre. Il s'en falloit bien cepen-

dant que les préparatifs ne fussent si avancés qu'on l'avoit cru. Le journal de M. Braddock envoyé à la cour de Londres, le dit positivement. Ce ne fut qu'après bien des fatigues & des soins, qu'il manda à la cour que le succès étoit certain. Il n'en doutoit plus, par la sagesse des mesures qu'il avoit prises; ces opérations lui paroissoient tenir si parfaitement les unes aux autres, qu'une seule réussissant, il croyoit la réussite de toutes les autres infaillible.

On voit, par le journal du commandant Anglois, que tous les forts de la domination françoise devoient être attaqués, & par conséquent tout le pays envahi. L'on a les noms des officiers chargés de ces différentes opérations, le nombre de leurs trou-

pes & leur destination; l'on a dans d'autres pièces aussi autentiques, la parole formelle du Roi d'Angleterre de ne rien entreprendre dans l'étendue des terres dont la propriété étoit soumise au jugement des commissaires : & toutes ces attaques se faisoient sur ces terres.

Embarras de M. Braddock.

Malgré la satisfaction que le général Braddock goûtoit, en marquant à sa cour qu'il avoit fait fermer tous les ports, de façon qu'il ne pouvoit parvenir aucune provision à l'*ennemi* (quel mot! employé à l'égard d'une nation en pleine paix avec le souverain de celui qui l'emploie) l'exécution de ses projets rencontroit encore de grandes difficultés.

(1) » Ce général & le chef d'es-

(1) Précis des faits.

» cadre Keppel, se communi-
» quoient sans cesse leurs vues &
» leurs projets; celui-ci fournit
» quelques canons, dont l'armée
» de terre n'avoit pas un nombre
» suffisant. Ces deux hommes né-
» cessaires ne furent jamais divi-
» sés que sur un seul point; ce fut
» sur le traitement que l'on de-
» voit faire aux François, que l'on
» étoit presque sûr de prendre.
» Le Roi d'Angleterre avoit or-
» donné qu'ils fussent tous trans-
» portés à bord des vaisseaux, &
» conduits en France. M. Kep-
» pel, qui n'apprit que par le gé-
» néral Braddock cette résolu-
» tion, trouva l'entreprise trop
» délicate pour lui-même. Jus-
» ques-là on suivoit bien la di-
» rection de la cour, mais on
» n'étoit rien moins que sûr du
» vœu de la nation. Il vouloit

L'honneur de la nation s'oppose à l'exécution des ordres du roi d'Angleterre.

» pouvoir ſe juſtifier, dans le cas
» où celle-ci déſavoueroit un
» jour des violences ſi contraires
» au droit des gens ; & il exigea
» du général, qu'il lui fît adreſſer
» des ordres poſitifs. »

La ſituation de M. Braddock peint ici parfaitement l'embarras dans lequel il ſe trouvoit. Il étoit bien humiliant pour le chef de cette entrepriſe, de trouver l'honneur de ſa nation en concurrence avec la volonté de ſon ſouverain.

Les colonies françoiſes en Amérique étoient dans l'inquiétude où devoient les mettre les entrepriſes & les mouvements continuels des Anglois par mer & par terre.

Le Roi comptant ſur les promeſſes du Roi d'Angleterre, ne s'occupoit alors que du ſoin de

terminer des discussions que l'on attribuoit en France à quelques particuliers Anglois, avides & inquiets. Ce Prince fit proposer au Roi d'Angleterre d'envoyer des ordres positifs aux gouverneurs des deux nations, de remettre, sans retardement, par rapport au territoire des bords de l'Oyo, les choses au même état où elles étoient, ou devoient être avant la dernière guerre.

Parallèle. La situation de l'ambassadeur de Rome à Carthage, & celle de l'ambassadeur de France à Londres, étoit la même. Tous deux s'occupoient du maintien de la paix; tous deux étoient trompés par des discussions de traités qui embarassoient toujours, & qui ne terminoient rien.

Le Roi justement inquiet des

préparatifs de la cour de Londres, chargea M. le Duc de Mirepoix de demander au Roi d'Angleterre qu'il s'expliquât ouvertement ſur la deſtination, & ſur les motifs de l'armement qui s'étoit fait en Irlande.

Détours de la cour de Londres.

Dans la réponſe du Roi d'Angleterre, qui fut rendue peu de temps après à M. le Duc de Mirepoix, le traité d'Utrecht fut remis ſur le tapis, comme celui de Luctatius à Carthage. L'Angleterre demanda l'exécution des articles de ce traité, qui lui cédent l'objet de ſes prétentions, ſuivant l'interprétation qu'elle leur donne.

Traités objectés par les Anglois.

La diſcuſſion de ces prétentions a été faite dans le mémoire des commiſſaires du Roi, avec tant de force & d'évidence, que l'on ne peut y rien ajouter. On

voit dans ce mémoire, par toutes les preuves qui peuvent établir la vérité (1) » combien la cour » de France a dû être surprise des » prétentions de la cour de Lon- » dres ; combien elle a dû l'ê- » tre davantage de la manière » dont cette cour a entrepris de » les justifier.

Voici la question en peu de mots ; chacun pourra prononcer sur l'exposition que l'on en va faire.

Par l'article XII du traité d'Utrecht de 1713, » le Roi s'obli- » ge à faire remettre à la Reine » d'Angleterre des lettres & ac- » tes authentiques, qui feront foi » de la cession faite, par le Roi » de France, à la couronne de la » Grande Bretagne, de la nou-

(1) Mémoire des commissaires du Roi, 4 octobre 1751.

» velle Ecoſſe, autrement dite
» Acadie, en ſon entier, avec ſes
» anciennes limites, comme auſ-
» ſi de la ville de Port-Royal,
» maintenant appellée Anapolis-
» Royale, & généralement tout
» ce qui dépend deſdites terres
» & iſles.

Les François réfutent ces objections.

L'article II des préliminaires du traité d'Aix-la-Chapelle dit » que l'on reſtituera de part & » d'autre toutes les conquêtes » qui ont été faites depuis le com- » mencement de la préſente guer- » re, tant en Europe qu'aux In- » des orientales & occidentales, » en l'état qu'elles ſont actuelle- » ment.

L'article IX de ce traité dit » que toutes choſes y ſeront re- » miſes ſur le pied qu'elles étoient » ou devoient être avant la pré- » ſente guerre; & que les com-

» missaires respectifs devront être
» prêts à partir, aux premiers or-
» dres qu'ils recevront. »

C'est sur le prétendu refus d'exécution des articles de ce traité, imputé à la France par la cour de Londres, que l'Angleterre a pris les armes.

On peut lire à ce sujet le mémoire des commissaires du Roi, du 4 octobre 1751, en réponse au mémoire des commissaires de Sa Majesté Britannique. On y verra » que l'extension des limi-
» tes & des dépendances de l'A-
» cadie, faite par le ministère
» d'Angleterre, porte unique-
» ment sur la confusion des an-
» ciennes limites de l'Acadie,
» avec le dernier état de cette
» province ; sur la fausse applica-
» tion de quelques titres, qui
» prouvent ce qui n'est pas con-

» testé, & qui ne prouvent rien
» de ce qu'il falloit prouver; sur
» l'idée d'assimiler ce qui ne se
» ressemble point, une cession &
» une restitution; enfin, sur une
» interprétation du traité d'U-
» trecht, dont on ne s'étoit pas
» avisé depuis quarante ans que
« ce traité a été conclu : Inter-
» prétation purement arbitraire,
» & contredite par des pièces au-
» thentiques, & par celles même
» que l'Angleterre produit. En
» un mot, le systême des com-
» missaires de Sa Majesté Britan-
» nique ne se concilie ni avec les
» anciennes descriptions du pays,
» ni avec les anciens titres, ni
» avec la lettre, non plus qu'avec
» l'esprit du traité d'Utrecht (1).

On va tâcher d'éclaircir ce

(1) Mémoire des commissaires, tome 1, p. 181.

fait par une comparaiſon qui mettra la vérité dans tout ſon jour ; mais plus elle ſera ſenſible, moins l'Angleterre conviendra qu'elle l'eſt en effet.

L'Acadie & ſes limites ſont, à l'égard du territoire que la cour de Londres prétend qu'elle renferme, ce qu'eſt l'Alſace par rapport au royaume de France. L'Acadie n'eſt pas même ſi conſidérable à proportion.

Hypothèſe qui rend le fait ſenſible.

Que l'on ſuppoſe que le Roi ait cédé l'Alſace, ſuivant ſes anciennes limites, & avec tout ce qui en dépend : que penſeroit-on de la puiſſance qui en deviendroit maîtreſſe, ſi, en conſéquence de cette ceſſion, elle étendoit les limites & les dépendances de l'Alſace, juſqu'à la Seine d'un côté, & de l'autre juſqu'à la mer ?

Il n'eſt rien de plus exact que la conformité de ces prétentions avec celles du miniſtère britannique : il ſoutient toujours que tout le territoire qu'il réclame lui appartient, en conſéquence de la ceſſion qui lui a été faite de l'Acadie, ſuivant ſes anciennes limites. Il eſt cependant certain que, par l'article cité, cette ceſſion, bien loin de s'étendre à tout ce territoire, n'embraſſoit pas même la ville de Port-royal, puiſqu'il a fallu une énonciation particulière & diſtinguée de celui qui cède l'Acadie, pour la ceſſion de cette ville.

On a répondu à l'Angleterre que l'article 13 du même traité portoit expreſſément » Que l'iſle » du Cap Breton, & toutes les » autres quelconques, ſituées » dans l'embouchure & le gol-

» phe de S. Laurent, demeure-
» ront au Roi de France, avec
» l'entière faculté au Roi très-
» chrétien d'y faire conftruire
» une ou plufieurs places.

Cette ifle du Cap Breton, ces autres ifles dont le Roi fe réferve la poffeffion font, par rapport aux pays immenfes que l'Angleterre comprend dans les limites & les dépendances de l'Acadie, ce que feroient plufieurs provinces françoifes, par rapport à l'Alface.

Que l'on examine & que l'on juge les prétentions de cette puiffance, qui réclameroit plufieurs provinces du royaume, en vertu de la ceffion que le Roi lui auroit faite de fa province d'Alface; on aura examiné & jugé les prétentions de l'Angleterre au Canada.

Les commiſſaires françois ont établi, ſur les titres les plus anciens & les plus authentiques, les limites & les dépendances réelles de l'Acadie : les commiſſaires anglois n'ont jamais voulu rien rabattre de leurs prétentions. Cette commiſſion ſoutient encore aujourd'hui, après que toutes ſes preuves ont été anéanties, que l'article 12 du traité d'Utrecht leur cède tout ce qui eſt juſqu'au fleuve S. Laurent. Il n'en eſt pas moins évident que cet article ne leur cède qu'une portion du terrein bordé, d'un côté, par la mer, de l'autre, par la Baye françoiſe, & borné auſſi clairement à ſes extrémités que ſur ſes côtés.

Ce n'eſt, comme on le voit dans le précis des faits, qu'en ſuppoſant l'exécution du traité

d'Utrecht, ſuivant l'interprétation de la cour de Londres, que cette cour conſent que l'on traite des moyens d'inſtruire les gouverneurs reſpectifs, & de leur défendre les voies de fait. Envoyer des ordres, ne demander que le temps néceſſaire pour le trajet, traiter des moyens de les envoyer, n'en pas convenir, toutes ces opérations emportent autant de temps que l'on veut : c'étoit là l'intention véritable de l'Angleterre.

Nouvelle aſſurance de la paix, donnée par le roi d'Angleterre.

Au ſujet de l'armement d'Irlande, ſur lequel le Roi avoit chargé ſon ambaſſadeur de demander une explication préciſe, le roi d'Angleterre déclara à M. le duc de Mirepoix, dans la réponſe qu'il lui fit, » qu'il s'étoit » fait, ſans intention d'offenſer » quelque puiſſance que ce pût

» être, ou de rien faire qui puiſſe
» donner atteinte à la paix géné-
» rale «.

Cette réponſe fut donnée à M. de Mirepoix le 22 janvier 1755 ; il importe beaucoup d'en remarquer la date.

Si les ombres dont la cour d'Angleterre enveloppoit la vérité déroboient à la France la connoiſſance de ſes projets, l'Angleterre ne les ſuivoit pas avec moins d'ardeur ; mais elle croyoit avoir de bonnes raiſons pour amuſer la France.

Deux partis diviſoient continuellement Carthage ; l'un demandoit toujours la paix, & l'autre vouloit toujours la guerre. De cette oppoſition de factions réſultoient, ſuivant Polybe, deux grands inconvénients ; celui de ne jamais jouir tranquil-

lement de la paix, celui de faire toujours très-mal la guerre.

Cette oppoſition de ſentiments ſubſiſte à Londres ſur le même ſujet : il eſt certain que les partiſans de la paix étoient fondés, dans cette circonſtance, ſur des raiſons bien fortes.

Raiſons qui portèrent les Anglois équitables à la paix.

Ces Anglois pacifiques, véritablement citoyens, ne pouvoient-ils pas tenir à leurs compatriotes le langage que tenoit Hannon aux Carthaginois ? Vous voulez anéantir le commerce des François : penſez-vous qu'ils ne le protégeront pas ? Vous jugez que rien ne vous eſt plus avantageux que la deſtruction de leur marine renaiſſante : N'eſt-ce pas leur faire ſentir la néceſſité de ſon rétabliſſement ? Vous n'ignorez ni leurs reſſources, ni leur coura-

ge, ni leur vivacité dans tout ce qu'ils defirent, ni leur zèle pour leur patrie, ni leur amour pour leur Roi : vous voulez donc tourner en même temps tous ces avantages contre vous ?

Cette marine que vous méprifez, que vous croyez pouvoir infulter aujourd'hui, à caufe de fa foibleffe, ne l'avez-vous pas vue, dans le fiècle dernier, portée au plus haut point de confidération ? Les noms de Forbin, de Jean Bart, du fameux du Guay Trouin font encore confacrés dans les archives des calamités de la nation.

Les expéditions des forces maritimes de France, réunies dans un combat naval, ne vous font-elles pas connues par la plus fatale expérience ?

Tranquille fur la foi des trai-

tés, le miniſtère de France ne porte qu'une partie de ſon attention ſur le rétabliſſement de ſa marine, parce qu'il ne croit avoir aucune raiſon de le preſſer : vous voulez donc le forcer à réunir toutes ſes vues ſur cet objet, & à lui prodiguer les reſſources immenſes dont il eſt toujours maître ?

Ainſi pouvoit penſer un Anglois pacifique ; & les papiers publics de Londres prouvent que ce diſcours y a été répété pluſieurs fois inutilement.

La lettre de ce patriote zèlé, qui eſt parvenue de Londres à Paris, en eſt une preuve. C'eſt ainſi que finit cette lettre, après des conſidérations profondes ſur l'état de la France, ſur celui d'Angleterre, & ſur les alliés des deux puiſſances :

„ O,

» O mes chers compatriotes, » après d'auſſi fauſſes meſures » priſes par le miniſtère, j'opine » auſſi fortement pour la paix, » que je faiſois, il y a ſix mois, » pour la guerre. Le Roi de France a une carrière ouverte pour » ſes nombreuſes armées; & c'eſt » une carrière où il ne nous convient pas d'entrer. Si nous ne » prodiguons notre argent que » pour jetter de la poudre aux » yeux des François, c'eſt une » charlatannerie qui nous ruinera, parce qu'elle eſt découverte. La France ſçait que nous » avons quatre-vingts millions » ſterlings de dettes, & que nous » augmentons au lieu d'anéantir » le capital. Nous avons des griefs » contre la France (1); compo-

Diſcours d'un Anglois à ſes compatriotes.

(1) L'auteur penſe ici ſuivant les impreſſions que les Anglois ont reçues de leur

» ſons pour le plus conſidérable, » & cherchons quelque tempé- » rament pour l'autre. « (Journal etranger, avril 1756).

C'eſt un Anglois, parlant à Londres même, que l'on vient d'entendre. Rien de plus ſage, rien de plus équitable que ce diſcours. Mais Hannon conduit par la même ſageſſe, & par la même équité, n'obtint rien du ſénat de Carthage dans les mêmes circonſtances, quoiqu'il parlât avec autant de force. La nation & ceux qui la gouvernoient étoient ſéduits & trompés par la faction d'Annibal; ce ſage Anglois n'a pas été plus heureux par la même raiſon. La cour de Londres vouloit la guerre, &

miniſtère; la France a expoſé beaucoup de griefs contre l'Angleterre, & avec les preuves; l'Angleterre n'en a point expoſé de cette eſpèce.

elle connoît l'art de diſpoſer des ſuffrages de ſa nation.

Ces réflexions n'ont certainement pas échappé au miniſtère britannique ; mais ſa politique croyoit pouvoir s'en écarter. Le miniſtère de France ajoutoit foi aux aſſurances qui lui étoient données ; & il ſe plaiſoit toujours à croire que l'Anglois leveroit les difficultés continuelles dont elles étoient accompagnées.

Ces aſſurances répétées pluſieurs fois ont encore été confirmées dans une autre réponſe du Roi d'Angleterre à M. le Duc de Mirepoix (1). Il eſt conſtant qu'une déclaration ſi claire & ſi poſitive ne ſera jamais ſoupçonnée, à moins que l'infidélité de la puiſſance qui la donne ne ſoit

[1] Mémoire contenant le précis des faits, &c.

établie par une ſuite d'actions qui ne permettent plus de la croire. Si le Roi, ſon ambaſſadeur & ſon conſeil n'ont jamais ſoupçonné la ſincérité de cette déclaration, c'eſt qu'ils ne devoient pas en douter.

Nouvelles repréſentations du Roi de France.

Comme l'on apprenoit cependant chaque jour en France de nouvelles hoſtilités des Anglois au Canada, le Roi voulut encore tenter de les faire ceſſer, & d'en prévenir d'ultérieures. Pour cet effet, ſon ambaſſadeur propoſa dans un nouveau mémoire, que les deux Rois ordonnaſſent aux gouverneurs reſpectifs de s'abſtenir de toute voie de fait & de toute entrepriſe nouvelle. Cette voie étoit certainement unique pour empêcher la continuation des troubles, conformément au traité d'Aix-la-Chapelle,

Le préalable que demandoit le Roi d'Angleterre ne pouvoit être la baze de la négociation, parce qu'il décidoit la question ; & que ce n'étoit qu'à la commission, établie pour fixer l'étendue des articles du traité d'Utrecht, à porter un jugement. Pendant toutes ces hostilités faites sur le territoire des François, les troupes du Roi s'y opposoient simplement, & n'entreprenoient rien. Conditions bizarres proposées par l'Angleterre.

La conduite du ministère de France en Europe étoit la même que celle des gouverneurs françois au Canada. L'Angleterre ayant une marine formidable qui s'augmentoit chaque jour, le Roi avoit jugé que la sureté de ses états exigeoit qu'il rétablît la sienne ; les ordres qui avoient été donnés pour cet effet s'exécutoient dans ses ports

avec l'empressement que demandoient les circonstances ; cette démarche, aussi sage qu'équitable, étoit conforme à la modération dont le Roi donnoit l'exemple à toutes les puissances de l'Europe.

(1) La cour d'Angleterre fit, dans cette circonstance, une démarche plus forte que toutes celles qu'elle avoit faites. Elle feignit d'être allarmée des préparatifs qui se faisoient dans les ports de France, & en fit demander l'objet.

Il faut convenir que l'artifice & les perfidies d'Annibal & du sénat de Carthage ne furent pas portées si loin. Rome, informée de l'attaque de Sagunte, fit avancer ses légions sur les frontières

[1] Mémoire contenant le précis des faits, &c.

de l'Eſpagne qui lui apparte-noient ; aucun hiſtorien n'a dit qu'Annibal ait demandé à la République Romaine les raiſons des mouvements faits dans les mêmes circonſtances.

La France répondit ſans détour, que ces préparatifs étoient des précautions que les armements de l'Angleterre, annoncés à toute l'Europe, avoient rendus néceſſaires.

On affoibliroit ici, en l'analyſant, tout ce que le mémoire de la France rapporte à ce ſujet ; il eſt plus court de renvoyer à ſa lecture, qui expoſera la juſtice & la vérité dans toute leur force.

Le Roi faiſoit des ſacrifices continuels à ſon deſir du maintien de la paix. Ce Prince acquieſçoit, dans cet eſprit, à la

Généroſité du Roi de France.

plus grande partie des demandes d'un autre mémoire que la cour d'Angleterre lui avoit fait remettre : il étoit persuadé que la paix ne coûte jamais trop cher, quand elle n'est que l'effet de la noblesse & du désintéressement : il étoit également convaincu qu'un Roi de France peut être assez modéré, & assez pacifique pour se permettre l'exercice de ces vertus.

Que l'on se ressouvienne ici de toutes les opérations de l'Angleterre au Canada ; elles sont prêtes à sortir de la nuit du mystère. L'Angleterre ne prolonge les négociations, que pour leur donner le temps d'éclater sans danger.

L'activité de M. Braddock & de l'amiral Keppel avoit tran-

quillisé le ministère de Londres (1). » Leur prudence avoit » dissipé les allarmes de M. Jonh- » son, qui craignoit toujours que » l'ennemi (on ne donne pas » d'autre nom aux François) ne » fût confirmé dans le soupçon » d'une attaque, si malheureu- » sement il avoit connoissance de » quelques-unes des démarches » que l'on faisoit par-tout contre » lui. « Tous les ports, suivant le rapport de M. Braddock, étoient fermés aux secours qui pouvoient arriver aux François; le peu de vaisseaux qu'ils avoient dans les mers du Canada ne devoit pas résister long-temps à une escadre supérieure : il ne falloit plus à l'Angleterre que le temps d'être instruite de ces disposi-

Les Anglois craignent d'être découverts.

[1] Mémoire contenant le précis des faits, &c.

tions pour rompre la négociation.

Un nouveau mémoire que la cour de Londres fit donner à celle de France, lui fournit ce temps néceſſaire pour recevoir les nouvelles qu'elle attendoit.

Ce mémoire étoit rempli d'articles qu'il étoit impoſſible que la France pût accepter ; ces articles, quoique ſimplement préliminaires, auroient demandé une diſcuſſion auſſi longue & auſſi difficile que le fond de la queſtion. La France, en accordant ce qui lui étoit propoſé, auroit perdu la poſſeſſion & le commerce de tout le Canada. On voit par-là qu'il étoit impoſſible qu'elle acceptât ces conditions. C'étoit donc un refus, & non pas un conſentement que ſollicitoit la cour d'Angleterre.

La fortune & la vie des François que les procédés violents des Anglois, dont on étoit sans cesse informé, mettoient dans un danger continuel, étoient toujours présentes à l'attention de leur Roi. Rome ne défendoit que ses alliés, en prenant les Saguntins sous sa protection; & Louis XV protégeoit ses sujets. Ce monarque insista encore sur la nécessité de donner aux gouverneurs respectifs de nouveaux ordres de s'abstenir de toute voie de fait; refus nouveau, discussion nouvelle, artifices perpétuels de la part de l'Angleterre. Elle consentit cependant à examiner ce qui pouvoit arrêter le traité préliminaire. Elle parut d'ailleurs satisfaite à tous égards de la conduite de M. le Duc de Mirepoix, & de celle du minis-

tère de France. Le 6 mai 1755, elle lui fit remettre un mémoire qu'on ne peut lire sans étonnement.

Assurances positives du desir de la paix, données par la cour de Londres.

Il porte en termes exprès (1), „ que la cour de la Grande Bre„ tagne voit avec une très-gran„ de satisfaction, par la réponse „ que son excellence M. le duc „ de Mirepoix a remise à M. Ro„ binson, le 6 de ce mois, non „ seulement que la France per„ siste dans la résolution pour le „ maintien de la paix, mais que „ ses dispositions sont les mêmes „ que celles de l'Angleterre l'ont „ toujours été & le sont enco„ re pour entrer sans retarde„ ment dans l'examen & dans la „ discussion amiable de tous les „ points contestés. La cour de

[1] Mémoire contenant le précis des faits, &c.

„ Londres, dans tout le cours de
„ la négociation a procédé avec
„ tant de candeur & de confian-
„ ce, &c. «

Que l'on juge cette candeur attestée avec tant de simplicité dans cet acte, dont il est important de remarquer la date, qui est du 6 mai 1755.

Effet de ces assurances.

Le 3 du même mois & de cette même année, le colonel Mockton sommoit tous les François établis sur un territoire soumis à la décision des commissaires de se rendre au camp des Anglois avec leurs armes. Il leur étoit enjoint de les y déposer, d'y prêter serment de fidélité au Roi d'Angleterre, ou de subir militairement la peine des rebèles.

Le colonel Jonhson devoit attaquer à peu près dans le même temps avec un corps de plus

de quatre mille hommes, le fort Frederic, s'en rendre maître; & M. Shirley & Pepperels, celui de Niagara.

M. Braddock, par une ſuite d'opérations combinées, s'étoit chargé de la priſe du fort du Quêne; toutes ces expéditions devoient être faites enſemble, autant qu'il ſeroit poſſible. Ce général marcha en effet à ſa deſtination. Il fut attaqué, & tué dans cette marche, le 9 juillet. La liberté de ſa patrie laiſſoit à ſes talents le droit d'attendre des entrepriſes moins odieuſes que celle de la conduite d'une trahiſon.

Les papiers que la mort de cet officier fit paſſer entre les mains des François, leur donnèrent le ſecret des projets du miniſtère de Londres, & par-là ils échouèrent.

Le concert le plus exact dirigeoit les opérations de mer. Le 8 juin, toujours de la même année, l'amiral Boscawen invita MM. Hocquart & Delorgerie, qui commandoient deux vaisseaux du Roi, de venir le joindre, en les assurant que la France & l'Angleterre étoient en pleine paix. Ce mot sacré de paix que crurent ces deux officiers, fut le signal de plusieurs décharges qui tuèrent beaucoup de monde sur leur bord; les deux vaisseaux furent pris.

Tandis que l'Angleterre imputoit aux François le commencement & la suite de ces hostilités, le Roi répétoit au ministère de Londres que, si ses officiers faisoient des entreprises pareilles, tant qu'ils n'y seroient pas contraints, pour repousser la

force par la force, Sa Majesté ne balanceroit pas d'en faire une justice exemplaire.

Ces discours que l'on voit dans toutes les lettres de MM. de Puysieux & Rouillé étoient ceux de M. le duc de Mirepoix à Londres.

L'esprit qui conduisoit les gouverneurs François au Canada étoit celui de leur ministère. L'assassinat de M. de Jumonville ayant déterminé les sauvages à se ranger du côté des François, ils offrirent, comme on l'a dit, leurs haches aux gouverneurs.

M. du Quêne avoit accepté leur amitié, & il avoit refusé leur ressentiment. La férocité de ces nations dans leurs vengeances le détermina à ce refus; pouvoit-elle être plus grande que celle des Anglois?

La nouvelle de la priſe de deux vaiſſeaux du Roi, qui arriva à Londres cinq ſemaines après le combat, n'auroit pas été crue de M. le Duc de Mirepoix, s'il avoit pu en douter. Il en fit ſur le champ ſes plaintes au miniſtère. On ne lui promit ni la ſatisfaction qu'il demandoit, ni la reſtitution des vaiſſeaux pris. Le conſeil de Londres lui inſinua ſeulement (1) » que ces hoſtilités » ne pouvoient être que l'effet » d'un mal-entendu. «

Terminons tous ces traits par un trait qui leur eſt parfaitement analogue. Le miniſtère anglois ajouta (2) » que ce mal-entendu » ne devoit point rompre la négo» ciation. Quelle réponſe ! Dans

[1] Mémoire contenant le précis des faits, &c.
[2] Ibid.

» quelles circonſtances ? à quel » ambaſſadeur ? & quelle puiſ- » ſance repréſentoit-il ? «

La ſuite des procédés de l'Angleterre détermina enfin le Roi à rappeller M. le Duc de Mirepoix. Son départ fit évanouir l'eſpérance qu'avoit toujours le miniſtère de Londres de conſommer les hoſtilités, & d'en recueillir le fruit à la faveur des négociations.

Procédés & ſentiments du Roi de France.

Il eſt vrai qu'un monarque puiſſant, généreux & fidèle à ſes engagements, ne devoit pas s'attendre à la conduite qu'a tenue le miniſtère de Londres à ſon égard. Ce prince a prouvé ſa fidélité à ſes engagements, en rendant à la Reine d'Hongrie les conquêtes qu'il avoit faites ſur elle ; & en faiſant rendre à ſes alliés tout ce qu'ils avoient per-

du pendant la guerre. La crainte n'a jamais eu de part à toutes les offres de conciliation qu'il a faites à l'Angleterre. C'étoit la sageſſe, c'étoit la juſtice qui l'inſpiroient. Il vouloit la paix, parce qu'elle eſt la ſource du bonheur & de l'abondance, la mère du commerce, de l'agriculture, des talents, des arts & des ſciences; il la deſiroit par amour pour ſes ſujets. Quelle nation a pu ſoupçonner qu'il les verroit opprimer au Canada ſans en tirer vengeance ?

Il réſulte évidemment de tout ce que l'on a dit, que la nomination des commiſſaires, les proteſtations du Roi d'Angleterre, & toutes les négociations de la cour de Londres, étoient autant de voiles dont elle couvroit l'invaſion qu'elle projettoit au

Canada. Cette cour se flattoit toujours que la France n'apprendroit ses desseins qu'après leur exécution; les négociations paroissoient rendre cette invasion certaine: elle eut été douteuse, si l'Angleterre avoit déclaré la guerre; & ce ministère ne vouloit que tromper & envahir sans rien risquer.

On ne doit plus s'étonner, après cette conduite, de l'espèce » de plainte (1) que le ministère » de Londres a faite du départ » précipité de l'ambassadeur de » France «. On ne le croiroit cependant qu'avec peine, vu les circonstances, si ce fait n'étoit aussi incontestable que tous ceux que l'on a avancés.

Si la France ne se plaignoit

[1] Mémoire contenant le précis de faits, &c.

que d'une eſpèce d'hoſtilité ; l'Angleterre pourroit l'attribuer à la témérité de quelqu'un de ſes officiers ; mais on voit le concours de ſes hoſtilités par mer & par terre. Il eſt donc évident qu'elles ſe commetoient par des ordres antérieurs de l'Angleterre. Voilà la candeur & la confiance du miniſtère de Londres.

Parallèle.

En récapitulant les événements, en analyſant la conduite de Carthage & celle de Londres, on jugera que quand le peuple moderne ſe ſeroit propoſé en tout l'imitation du peuple de l'antiquité, il ne ſe ſeroit pas conduit autrement. Les hoſtilités de part & d'autre, & la manière de les commettre ſont les mêmes : les Anglois ont feint, comme les Carthaginois, de les

Parallèle. juſtifier par des négociations : tous deux n'avoient pour objet, dans ces démarches pacifiques, que d'amuſer, de gagner du temps & d'exercer impunément toutes les horreurs de la guerre ; tous deux ont violé le droit des gens ; & tous deux ont cité les traités pour en prolonger l'infraction, uniquement dans la vue de déſoler, de conquérir & de ſoumettre par le fer & le feu des peuples alliés ou ſujets des puiſſances qu'ils trompoient. Ici le parallele eſt auſſi exact dans les détails que dans le fond. On s'eſt flatté de le rendre plus ſenſible en s'étendant un peu ſur la diſcuſſion des traités entre les deux nations. La juſtice de la cauſe de la France eſt faite pour le plus grand jour.

CHAPITRE SIXIÉME.

SECTION PREMIERE.

Cruautés d'Annibal envers ſes alliés.

SCIPION ayant fait une deſcente en Afrique, la République de Carthage jugea qu'Annibal ſeul pouvoit arrêter les progrès rapides qu'il y faiſoit. Ce fut dans cette vue qu'elle lui fit ſignifier ſon rappel, en lui ordonnant de repaſſer en Afrique avec la plus grande diligence.

Annibal frémit de rage & de déſeſpoir lorſqu'il reçut l'ordre de paſſer en Afrique. Il obéit cependant ; l'eſpérance de trouver dans ſa patrie une armée de Romains le conſola.

Ce général, si formidable quelques années auparavant, fugitif alors, mit en usage ses ruses, ses menaces, ses promesses, toute son éloquence enfin, pour déterminer ses vieilles troupes à le suivre.

Environ deux mille hommes qui ne s'étoient engagés, sans doute, que pour l'Italie, le prièrent de trouver bon qu'ils ne s'en éloignassent point. Ils ne demandoient pour récompense de leurs services que leur congé. Tous les artifices qu'Annibal employa pour les faire changer d'avis furent inutiles; leur refus de le suivre fut constant. Ils avoient servi fidèlement, suivant leur engagement; leur courage & leur sang avoient contribué aux succès du général qu'ils s'étoient donné; ils ne vouloient

loient point ſortir d'Italie.

Annibal comptoit peu ſur les nouvelles levées d'Afrique. Il n'avoit aucune confiance dans les ſoldats mercenaires. Il étoit perſuadé que la défection de 2000 hommes, éprouvés par plusieurs campagnes, apporteroit à ſon armée un affoibliſſement irréparable. Quand leur réputation n'auroit pas été décidée, la liberté de leurs ſollicitations faites à un commandant auſſi abſolu qu'Annibal, faiſoit aſſez connoître leur fermeté.

Ces malheureux alliés perſiſtoient, malgré les menaces de la violence, dans leur réſolution de ne point ſortir d'Italie. Il leur reſtoit une eſpérance : le reſpect dû aux dieux & la foi de l'aſyle des autels. Ils ſe réunirent tous, & s'enfermèrent dans

un temple de Junon. Annibal n'héſita pas à y pourſuivre ſa vengeance. Il fit mettre le feu au temple, dont toutes les portes étoient fermées, & l'enceinte gardée au loin par ſes troupes: il jouit avec délices des cris de déſeſpoir de ces infortunés, & il ne s'éloigna qu'après avoir vu ce vaſte édifice tomber en cendres ſur leurs corps à demi conſumés par les flammes. Voilà le dernier ſpectacle que donna cet homme célèbre à l'Italie; ce fut par cette mort affreuſe qu'il paya l'attachement & les ſervices de deux mille hommes qui avoient acheté ſes victoires au péril de leurs vies.



CHAPITRE SIXIÉME.

SECTION SECONDE.

Cruautés des Anglois au Canada envers les Sauvages.

On a vu les Canadiens ſujets du Roi, forcés par les Anglois à abandonner leurs habitations ; réduits à l'extrémité d'y mettre le feu ; les gouverneurs anglois leur faire un crime de leur déſeſpoir, & en demander ſatisfaction à la France. Perſonne n'ignore que tous les François, pris par les Anglois en temps de paix, ont été condamnés en Angleterre aux horreurs de l'eſclavage le plus dur & le plus ignominieux.

Ce n'eſt point ces traits que

l'on oppoſe aux cruautés du général carthaginois. L'hiſtoire des campagnes des Anglois au Canada en fournit de plus terribles.

Les harangues dictées par le miniſtère de Londres, pour être prononcées aux Sauvages, afin de les engager à prendre parti contre les François, ont été rendues publiques dans le mémoire du Roi, dont on a parlé : elles ſéduiſirent quelques chefs de nation ; mais l'empire de la ſéduction fut bientôt détruit par la connoiſſance de la vérité.

Ces chefs ne furent pas longtemps à être convaincus, par le ſeul ſecours de leur raiſon, que les François ne reſſembloient point au portrait qu'on en avoit fait.

Défection Plus inſtruits inſenſiblement,

tant par l'entremiſe des François que par les événements dont ils étoient témoins, une partie embraſſa la cauſe de la France, l'autre ſe détermina à la neutralité. Tel ſera toujours l'effet de la ſéduction connue, malgré l'habileté du ſéducteur.

des alliés des Anglois.

Les Anglois virent avec douleur une défection ſi préjudiciable à leurs intérêts & à leurs eſpérances. Ils avoient jugé que le ſecours des Sauvages leur étoit néceſſaire : ce ſecours étoit prêt à leur manquer ; ils ſe montrèrent à découvert ſitôt que leurs artifices eurent échoué.

Toutes les nations des Sauvages, non ſeulement celles qui ſe déclaroient pour les François, mais celles qui ne ſe déclareroient pas pour les Anglois, furent enveloppées dans un arrêt

Proſcription publiée contre les Sauvages.

de proſcription générale, & les Sauvages leurs anciens alliés auſſi. C'eſt M. Shirley, ci-devant l'un des commiſſaires anglois pour la fixation des limites au Canada, qui a fait publier cette proclamation le 28 juin 1755. (1) Chaque tête de Sauvage eſt miſe à 200 livres, avec l'aſſurance de la fidélité la plus exacte à délivrer la récompenſe aux meurtriers.

La connoiſſance de cette proclamation a dû faire des impreſſions terribles ſur les Sauvages. Ils errent dans les forêts; ils habitent des rochers ou des cabanes; tout le Canada eſt leur patrie : ils quittent dans un temps le ſéjour où ils ſe fixent dans un autre. Ils vivent d'aliments groſſiers; leur chaſſe les nourrit &

(1) Gazette d'Hollande, feuille LXV.

les habille ; leurs corps ſont faits à la rigueur de leur climat : ils ſont impitoyables les armes à la main, & inexorables dans leurs vengeances, qui portent le caractère du reſſentiment le plus féroce. Les Anglois viennent de réveiller, par cette proſcription publiée ſolemnellement, cette férocité que toute l'Europe s'applique à policer. S'il ſe trouve des aſſaſſins en aſſez grand nombre, & aſſez barbares pour être déterminés par l'attrait des récompenſes promiſes, cette nation entière va être exterminée. Si les Anglois recherchent un jour leur amitié, par quelles preuves d'humanité déſarmeront-ils le juſte reſſentiment que leur ont inſpiré ces procédés ?

Effet terrible de la proſcription.

Cet arrêt formidable eſt parvenu à la connoiſſance des Sau-

vages. Ils ont déteſté les mœurs d'une nation civiliſée, dont la politique ordonne des aſſaſſinats, & promet des récompenſes aux aſſaſſins. Les Anglois s'appliquent cependant autant à gagner cette nation qu'à l'épouvanter. Un chef de leurs alliés s'étant rendu auprès du chef d'une autre nation, pour lui propoſer la neutralité, ce chef indigné lui répondit ainſi : » Je n'ac-
» cepte point le collier de neu-
» tralité que vous me propoſez.
» C'eſt me demander l'impoſſi-
» ble. Vous ne voulez pas que
» nous trempions nos mains dans
» le ſang; pourquoi le traitre An-
» glois commence-t-il ſans au-
» cune raiſon ? Vous exigez de
» nous que nous reſtions ſur nos
» nattes tranquilles ; vous nous
» prenez ſans doute pour des

» femmes ou pour des ames ſans
» ſentiment. Verrai-je frapper
» mon père, ſans m'oppoſer aux
» coups que l'Anglois lui porte
» ſans raiſon ? Comment me re-
» garderoit-on dans toutes les na-
» tions ? Vous voulez reſter neu-
» tres, tant mieux pour vous; car,
» ſi vous paroiſſez avec l'Anglois,
» nous ne vous reconnoîtrons
» plus pour nos frères & amis.
» Faites vos réflexions ; car nous
» n'aurons de ſatisfaction parfai-
» te, que lorſque nous marche-
» rons dans le ſang anglois juſ-
» qu'aux genoux. »

Voilà le collier terrible que ce généreux ſauvage ſubſtitua au collier de neutralité que ſon frère lui demandoit ; & ces colliers, qui ſuppléent au défaut de l'écriture ignorée des ſauvages, ſont

des traités réels, figurés par ces symboles, qui sont observés parmi eux avec la plus religieuse fidélité.

Un autre chef des sauvages étant venu trouver M. de Vaudreuil, après la proclamation dont on vient de parler, termina ainsi la harangue qu'il lui fit, à la tête de ses compatriotes : » Nous te » répondons que l'Angleterre ne » fournira jamais assez de sang à » nos casse-têtes, pour éteindre » la soif ardente qui nous consu-» me. « Le collier qui contractoit cet engagement fut déposé entre les mains de M. de Vaudreuil.

La barbarie angloise a inspiré cette éloquence féroce à une nation qui s'exprime avec autant de force que de candeur. Si elle

retomboit ſous la domination angloiſe, quelle deſtinée lui réſerve un empire acquis par des voies ſi cruelles ?



CHAPITRE SEPTIÉME.

SECTION PREMIERE.

Déni de justice fait aux Romains par les Carthaginois. Nouvelle violation du droit des gens pendant la guerre, de la part des Carthaginois.

LA suite de ce parallèle va développer une ressemblance si parfaite entre la conduite des Carthaginois & celle des Anglois, qu'il n'en est point de plus frappante dans l'ordre politique. Ces traits d'histoire si extraordinaires, dont la singularité fait juger qu'ils sont uniques, ne paroissent tels qu'aux lecteurs qui n'examinent point les rapports de gouvernement d'une nation

ancienne avec une nation moderne. Lorſque l'on anime la lecture de l'hiſtoire par la conſidération de ces rapports, on apperçoit que les hommes ſont ce qu'ils ont été dans les mêmes circonſtances, & qu'il eſt peu de ſiècles de nos jours, qui ne retracent quelque grand événement des ſiècles paſſés.

Les campagnes d'Annibal ſont encore le ſujet de l'admiration, de l'étonnement & de l'étude des plus grands militaires. L'importance de ſon entrepriſe, ſa difficulté, la multitude des parties qu'elle embraſſoit, offrent toujours l'intérêt de la nouveauté. Quoiqu'on ſçache ſon hiſtoire dès l'enfance, on eſt arrêté à chaque trait par le merveilleux.

Ce général, parti du fond de l'Eſpagne, arriva avec rapidité

ſous les murs de Rome, après avoir ſoumis tout ce qui étoit ſur ſon paſſage; peuples neutres, peuples ennemis, alliés des Romains, commandés par leurs meilleurs généraux, tout ce qui combattit contre lui fut défait.

Fabius arrêta les progrès d'Annibal. Ce dictateur étoit un homme froid, mais actif; lent, mais juſte dans ſes vues; tranquille, mais inébranlable dans le parti qu'il avoit jugé le meilleur. Il raſſembla les débris des légions, que les journées de Traſimène, de Trebie & de Cannes, avoient épargnées. Il les accoutuma d'abord à être immobiles dans leurs poſtes, en préſence de l'ennemi: il n'exigea pas d'elles qu'elles enlevaſſent les poſtes du vainqueur; il leur ordonna ſeulement de reſter fermes dans celui

qui leur étoit confié, & de ne jamais les attaquer. Les ordres de Fabius furent exécutés; Annibal ne put avancer, il fut contraint de ſe retirer juſqu'au fond de l'Italie; Annibal fut vaincu; c'étoit l'être, que de ſe trouver forcé de ſéjourner dans un pays que lui-même avoit épuiſé, & où il ne recevoit aucun ſecours de ſa République. Les Romains avoient fait une diverſion puiſſante, en portant à leur tour la guerre en Afrique. Ce parti, diſcuté dans leur ſénat, fut jugé dangereux, mais unique pour délivrer l'Italie. Les malheurs annoncés quelques années auparavant par Hannon à cette République, lui étoient arrivées.

Annibal ſe retire.

Scipion, qui avoit ouvert & fait paſſer l'avis de cette diverſion, commandoit l'armée Ro-

maine. Ce général, après avoir repris en Espagne tout ce qu'Annibal y avoit soumis, méditoit, dans le temps même qu'il faisoit ces conquêtes, l'attaque de Carthage. Ce fut dans cette vue qu'il fit alliance avec Massinissa, roi des Massiliens, dont les états touchoient à ceux de Syphax, roi de Numidie, le prince de l'Afrique le plus puissant après les Carthaginois.

Scipion s'allie à Massinissa.

Si l'histoire des avantures de Massinissa est une disgression, elle paroît autorisée par l'exemple des historiens, & de Tite-Live particulièrement : ils ont jugé que ce défaut étoit suffisamment réparé par le tableau d'un jeune Roi malheureux & grand. On ne croit point s'égarer en marchant sur leurs traces : dans tous les détails importants, les

citations prouveront l'exactitude avec laquelle on les copie.

Histoire de Massinissa.

Massinissa, s'étant allié d'abord avec les Carthaginois, avoit combattu en Espagne, contre Scipion, & il avoit fait voir dans ces actions la valeur d'un soldat & la capacité d'un général. Les Carthaginois qui prirent ombrage de ses talents pour la guerre, allarmèrent Syphax sur l'ambition de ce jeune prince, & le déterminèrent à lui déclarer la guerre. Syphax avoit d'abord fait alliance avec Scipion, mais les trésors de Carthage le firent changer de parti. Il est vrai que son pays étoit ouvert de tous côtés, & qu'il n'avoit point de place en état de tenir; mais il comptoit sur ses troupes qui étoient

Histoire de Massinissa.

nombreuſes ; & les Carthaginois eſpéroient beaucoup de la diverſion qu'il devoit faire en Afrique contre les Romains. Le danger qu'il couroit en ſe déclarant contre cette République dont il étoit allié, & l'opiniâtreté de ſa réſiſtance, permettent de préſumer que les Carthaginois payèrent cette défection tout ce qu'elle valoit.

Maſſiniſſa eſt vaincu par Syphax.

Maſſiniſſa attaqué par ce Prince, qui envoya contre lui des forces ſi ſupérieures qu'il étoit impoſſible qu'il pût réſiſter, fut vaincu ; & on ne ſçut ce qu'il étoit devenu après l'action. Ce prince, qui ne s'étoit occupé dans la paix qu'à rendre la royauté auſſi chère que reſpectable aux Maſſiliens en étoit adoré : comme il ne parut point après l'action, on le crut mort.

Maſſiniſſa avoit beſoin du crédit de cette opinion pour profiter des reſſources qu'il ſçut ſe ménager dans ſes revers. Il s'étoit retiré à l'extrémité de l'Afrique, dans le ſein des montagnes les plus inhabitées & les plus inacceſſibles, qui terminoient ſes états. Fugitif dans ſon propre Royaume, ce fut dans cet aſyle qu'il fit voir à ceux dont l'attachement étoit à l'epreuve de la malignité de la fortune, qu'il étoit digne de leur fidélité, & que les Rois malheureux ne ſont pas toujours des hommes foibles. Jamais la vigueur de ſon courage, & la ſageſſe de ſes réſolutions ne parurent avec tant d'éclat.

Il ſe retire dans les montagnes.

Maſſiniſſa commença par diſcipliner ces montagnards zèlés, qui avoient ſuivi ſa fortune, &

qui avoient mené avec eux des troupeaux qui étoient toute leur richesse. Il en composa un corps de dix mille hommes, avec lesquels il ravagea les frontières de Syphax. Il rendit par-là à ses sujets l'espérance de rentrer bientôt sous l'obéissance d'un maître si digne de les commander.

Syphax jugea indigne de (1) la Majesté Royale de marcher en personne contre un prince qu'il ne regardoit plus que comme un brigand, errant de montagne en montagne. Il usoit, contre le légitime souverain d'un royaume dont il s'étoit emparé, de toute la sévérité que l'on emploie contre les chefs des rebelles ; comme si une usurpation faite par la violence & par l'in-

(1) *Vix regium videbatur latronem vagum in montibus consectari.* Tit. Liv. lib. 29.

justice, anéantissoit ces droits sacrés & imprescriptibles, que transmet le sang des souverains à leurs enfans. Lorsque le courage de ces princes infortunés est éprouvé par l'adversité, sans en être abbattu, leurs malheurs même ne prouvent-ils pas qu'ils sont plus dignes du trône qu'on leur ravit?

Le conseil de l'usurpateur se porta aux extrémités les plus honteuses; il traita un Roi opprimé, comme les loix traitent ces brigands célèbres, qui ont l'art d'échaper à leur rigueur. » Boccar, le général que Syphax » envoya contre lui (1), partit » avec l'espérance des plus gran- » des récompenses, s'il pouvoit

La tête de Massinissa est mise à prix.

(1) *Præmiorum ingentium spe oneratus, si caput retulisset, aut vivum (id verò inæstimabile gaudium fore) cæpisset.*

» apporter la tête de Massinissa à
» l'usurpateur ; mais Syphax de-
» siroit ardemment que ce prince
» fut conduit vivant à sa cour, &
» il l'attendoit avec une joie in-
» exprimable. «

Massinissa est vaincu une seconde fois.

Ce fut pour forcer les Massiliens les plus timides à abandonner Massinissa, ou pour faire un traître de quelque homme foible ou intéressé, que Boccar mit publiquement à prix la tête du prince détrôné. Ce général partit après avoir fait publier cette proscription, & il attaqua la petite armée de Massinissa aussi-tôt qu'il put la joindre : Elle fut défaite ; & Massinissa fut contraint de chercher son salut dans la fuite. Il fut poursuivi par le vainqueur jusqu'à l'extrémité d'un vallon borné par une rivière, dont les bords escarpés étoient

autant de précipices : il ne lui reſtoit plus que cinquante de ces fidèles montagnards dont le zèle s'accroiſſoit avec ſes malheurs. Ce prince préféra les dangers d'une mort preſque inévitable, à la honte de tomber entre les mains de ſes vainqueurs. S'il périſſoit, le ſacrifice de ſa vie le dégageoit en héros de l'obligation où il étoit de ſauver les reſtes diſperſés de ſon parti. S'il échappoit à ce danger, il lui reſtoit la foible eſpérance que la conſtance & la valeur laiſſent encore à la vertu malheureuſe. Plein de ces réflexions, Maſſiniſſa, quoiqu'il fût bleſſé dangereuſement, ſe précipita dans la rivière; il ne put être ſuivi que de quatre cavaliers, dont deux furent tués à ſes côtés en traverſant les eaux. Il fut pris pour un de ces

cavaliers qu'une flêche avoit fait périr dans le trajet, & cette erreur lui sauva la vie. Il se tint caché *, pendant plusieurs jours, dans une caverne où il n'avoit que les simples des montagnes pour panser sa blessure. Ce que ses deux cavaliers pouvoient prendre dans le voisinage étoit sa nourriture. Il arriva enfin, après tant de disgraces & de périls, au sein de ces montagnes ignorées, où il avoit laissé tous les jeunes gens qui n'étoient pas encore instruits aux exercices de la guerre. Egal, tranquille, préparé à tous les événements, ce prince oublioit ses malheurs pour consoler ce qui lui restoit de sujets fidèles, & pour rani-

* *Massinissa in speluncâ occultâ, quùm herbis curaret vulnus, duorum equitum latrocinio per dies aliquot vixit.* Tit. Liv. lib. 29.

mer

mer leur courage : s'il ne pouvoit vaincre sa destinée, il sçavoit du moins la supporter avec cette fermeté inaltérable, qui pouvoit seule la changer.

Les Carthaginois & Syphax même ne doutoient plus de la mort de Massinissa, sur les assurances qu'en avoit données Boccar. Ce général imprudent en étoit si persuadé, qu'il étoit revenu à la cour de son maître, après avoir renvoyé ses troupes.

Massinissa parut sur ces entrefaites, & marcha, avec une poignée de monde, à la conquête de ses propres états.

L'oppression du parti le plus juste n'en étoit pas encore la ruine. Si la crainte de voir tomber entre les mains de l'usurpateur des sujets si précieux, encourageoit Massinissa à tout ten-

Massinissa met une nouvelle armée sur pied.

ter pour les affranchir de ce danger, ces ſujets inébranlables ne ſe bornoient pas à trembler pour leur maître ; ils vouloient auſſi le rétablir ſur ſon trône. La légitimité de ſes droits, ſa jeuneſſe, ſes vertus, ſes malheurs, ſon courage, que rien ne pouvoit abattre, tout parloit en ſa faveur. Ce prince étoit plus intéreſſant au milieu de ſes rochers, qu'il ne l'eût été au ſein d'une cour tranquille. L'injuſtice & la cruauté de Syphax, la publication d'un arrêt qui mettoit à prix la tête d'un prince né ſouverain, avoient ſoulevé les eſprits contre cet uſurpateur. Syphax, auſſi odieux que lâche, ne pouvoit reprocher à Maſſiniſſa que ſa conſtance pour recouvrer un ſceptre qui lui appartenoit. Tous les ſoins que prenoit ce

prince pour détacher les Massiliens du parti de Massinissa, les menaces, les promesses & les supplices mêmes les y attachoient plus étroitement. Leur empressement pour marcher au secours de leur vrai souverain fit bien voir que l'art de cette politique est impuissant sur des cœurs aussi généreux que fidèles. A peine Massinissa eut-il détruit le faux bruit de sa mort, que l'on accourut de toutes parts pour le voir & pour le servir. » (1) Tous » les vieux soldats qui étoient ré- » pandus dans les villages & les » bourgs de Massilie se rendoient » en foule auprès de Massinissa ; » tous venoient encourager ce » jeune prince à faire les derniers

(1) *Affluebant undique ex agris vicisque veteres milites, & invitabant juvenem ad recuperandum paternum regnum.*

Tit. Liv. lib. 29.

» efforts pour recouvrer le royau-
» me de ses pères. «

Syphax informé des renforts qui arrivoient de toutes parts à la petite armée de Massinissa, jugea qu'il falloit l'accabler du poids de toutes ses forces. Sa présence lui parut nécessaire pour intimider les Massiliens, & pour déterminer les Numides, ses sujets, à écraser sans ressource un parti que la bonté de sa cause faisoit toujours renaître. Il marcha en personne contre Massinissa : & l'armée qui combattoit pour la défense des droits de son légitime Roi, fut passée au fil de l'épée ou dispersée entièrement par les troupes de l'usurpateur. La victime la plus précieuse, celle dont Syphax desiroit si ardemment le sacrifice, manqua au carnage de cette action; Mas-

Elle est défaite.

ſiniſſa eut encore le bonheur d'échapper à ſon perſécuteur, en s'ouvrant un chemin, l'épée à la main, au milieu des vainqueurs, & l'habileté de ſe ménager un aſyle contre ſa cruauté.

Ce prince avoit vu périr, pour ſa défenſe, trois armées compoſées de ſes meilleurs ſujets; il avoit eu la douleur de voir tomber dans les combats, entre les mains de l'uſurpateur, un grand nombre de ces ſujets généreux, plus à plaindre que ceux qui étoient morts les armes à la main. Il ne reſtoit plus à Maſſiniſſa, après tant de malheurs, que ſa valeur qu'il offrit aux Romains, & la juſtice de ſes droits qu'il mit ſous leur protection. L'opinion des hiſtoriens, qui ne lui donnent que deux cents cavaliers lorſqu'il joignit Scipion,

Il ſe met ſous la protection des Romains.

paroît plus conforme à sa situation, quoiqu'il y en ait qui assurent qu'il en avoit quatre mille. Il fut reçu du général romain avec ce sentiment d'intérêt qu'inspire la vertu malheureuse. Scipion fit alliance avec lui, & il lui promit de le rétablir sur son trône. Ce fut par cette action de justice qu'il commença l'expédition d'Afrique. Syphax, qui s'y opposa de toutes ses forces, fut défait dans trois batailles que lui livra le général romain; & ces succès remirent enfin Massinissa sur le trône de ses pères. Le zèle & la fidélité avec lesquels ce prince servit les Romains en Afrique, leur fut de la plus grande utilité; il leur donna des places sures, des vivres & des munitions; il leur procura ce qui leur étoit indispensablement né-

Il est rétabli dans ses états.

ceſſaire pour balancer l'avantage que les Carthaginois avoient ſur eux, des cavaliers & des chevaux numides, qui rétablirent l'égalité entre cette eſpèce de troupes. Ces ſecours décidèrent du ſuccès de l'expédition d'Afrique, comme Scipion l'avoit prévu.

Ainſi Maſſiniſſa dut ſa puiſſance, ſa gloire & ſon expérience à ſes malheurs, qui en ont fait le modèle des princes infortunés que l'injuſtice expoſe aux mêmes revers. Son hiſtoire eut une ſi grande influence ſur l'expédition de Scipion en Afrique, qu'il a paru indiſpenſable de la rapporter. Fin de l'hiſtoire de Maſſiniſſa.

SCIPION auſſi heureux, mais plus ſage qu'Annibal, ſûr des ſénateurs romains, adoré des légions, eſtimé de ſes ennemis, avoit fait en Afrique des progrès

aussi rapides, mais bien plus solides que ceux d'Annibal en Italie; il étoit maître de toutes les frontières qui ouvroient les chemins de Carthage; il avoit détruit deux armées formidables d'alliés qui s'étoient opposées à son passage; il marchoit à Carthage où il étoit sûr de n'avoir à combattre que des négocians armés, des alliés abattus, ou des étrangers mercenaires, toujours indifférents pour le succès.

Députation de Carthage à Scipion.

Le sénat de Carthage, qui ne connut qu'alors sa situation, ordonna qu'on feroit une députation au général romain, pour chercher des voies de conciliation. Scipion l'accepta, mais il mit à la paix des conditions si dures qu'elles ne purent être reçues; elles ne furent cependant point rejettées; gagner du temps

étoit encore l'objet des Carthaginois.

Ils sçavoient qu'Annibal avoit ordre de repasser en Afrique ; son nom avoit été la terreur des Romains, il étoit l'espérance de sa patrie. Ces députés trompoient encore Scipion, suivant le malheureux génie de leur nation, lorsqu'ils affectoient de vouloir le toucher par la compassion, par le repentir & par la bonne foi. Ils convinrent avec lui que le sénat de Carthage envoyeroit une ambassade à Rome pour y traiter de la paix avec le sénat même ; & il conclut avec eux une trève solemnelle, en attendant le retour des ambassadeurs.

Trève conclue.

A peine la trève fut conclue & signée, qu'une flotte qui portoit à l'armée de Scipion un convoi de vivres, de munitions &

Convoi romain pris pendant la trève.

de troupes, arrive sur les côtes même d'Afrique; une tempête bat les vaisseaux de ce convoi, les disperse, & elle en jette une partie dans le port de Carthage.

Le peuple s'assemble en foule au port: il ne voit qu'un seul objet, la facilité de s'en emparer. L'espoir du butin détermine sa passion aveugle pour l'intérêt. La haine que les partisans de la guerre lui avoient inspirée, par politique, n'étoit pas plus éclairée; elle rendoit le peuple capable d'exécuter le projet odieux qu'il méditoit. A peine sa cupidité laissa le temps au sénat de s'assembler à la hâte; les deux suffetes à la tête de tous les sénateurs y traitèrent cette question singulière; s'il étoit permis de faire un acte d'hostilité utile pendant une trêve que l'on

avoit demandée, & que l'ennemi n'avoit accordé que par modération.

Le peuple s'impatientoit de la longueur de cette délibération; il força les portes du sénat, il cria, il menaça, il dicta lui-même le senatus consulte que les suffetes eurent la honte de prononcer. Il portoit en substance, qu'il étoit permis de s'emparer des vaisseaux du convoi malgrè la trève. En conséquence le sénat ordonna à Asdrubal d'aller s'en rendre maître, & cet ordre fut exécuté sur le champ.

Le sénat de Carthage autorise cette prise.

Scipion indigné d'une pareille entreprise, se flattoit que le sénat la désavoueroit. Il envoya une députation à Carthage pour en demander satisfaction. Ces députés exposèrent au sénat toute l'énormité du grief dont ils

Plaintes de Scipion au sénat.

venoient se plaindre; le respect des Dieux qui avoient été pris à témoins, & qui devoient être garants de la suspension d'armes; le premier lien des hommes, la bonne foi violée dans un temps sacré; les suites nécessaires de cette infraction, qui ne laissoit plus aux Carthaginois aucune espérance de compter sur la générosité des Romains, s'ils ne se hâtoient de faire une réparation proportionnée à l'offense; toutes ces réflexions furent mises sous les yeux des sénateurs.

Déni de justice fait aux Romains.

Après avoir exposé leurs plaintes, les députés se retirèrent, & le sénat délibéra : voici le résultat de la délibération; » Que l'on » continueroit la guerre, que la » ratification de la prise des vais- » seaux en seroit la déclaration; » & qu'il ne seroit rien rendu

» de cette prise, dont au préa-
» lable on s'étoit rendu maître. «

On fit part de cette résolution aux députés : & comme l'on avoit eu beaucoup de peine à empêcher la populace de les insulter lorsqu'ils étoient arrivés, on convint de leur donner une escorte qui devoit les accompagner en mer jusqu'à une hauteur marquée.

Nouvelle violation du droit des gens, par les Carthaginois.

Ce n'est point sans horreur qu'on voit une attention sage & généreuse en apparence devenir le voile d'une perfidie atroce : ce même Asdrubal, qui s'étoit saisi des vaisseaux du convoi (1), reçut ordre d'attaquer la galère des députés, sitôt que

(1) *Ad Asdrubalem verò ducem classis mittunt, ut naves haud procùl à Romanis castris paret, ut ubi Romani relinquerentur à nautis, irruentes in eas legatos in mari submergerent.* Polyb. lib. 15.

l'escorte les auroit quittés, & de la couler à fond. L'ordre fut exécuté, & les députés furent chargés avec la plus grande vigueur lorsqu'ils se croyoient en pleine sureté ; ils échappèrent malgré cela, & ce fut l'effet du hazard autant que de leur valeur ; mais leur salut coûta la vie à une grande partie des troupes qui les avoient accompagnées, & des matelots de l'équipage.

» Ces perfidies rallumèrent la » guerre avec plus de chaleur » que dans sa naissance. Les » Romains, insultés par l'infrac- » tion de la trève, ne vouloient » plus quitter les armes, qu'après » avoir vengé leurs affronts sur » Carthage même. Les Cartha- » ginois qui ne pouvoient se dis- » simuler leurs perfidies, étoient » déterminés à tout tenter pour

» échapper à la vengeance d'u-
» ne nation qu'ils avoient irritée
» par tant d'outrages ; l'animo-
» sité étant portée des deux cô-
» tés à ce point, il ne leur res-
» toit plus qu'un juge, une ba-
» taille (1). «

Les ambassadeurs carthaginois, qui étoient partis après la conclusion de la trève pour aller traiter de la paix à Rome, arrivèrent sur ces entrefaites. Ils avoient tenu au sénat de Rome un langage bien différent de celui qu'avoit affecté leur Répu-

(1) *Cùm hæc accidissent, bellum denuò cœptum est, præcedenti & gravius & atrocius. Romani si quidem quoniàm se transgressione fœderis læsos indicabant, in id incumbebant ut Carthaginensium victores evaderent. Carthaginenses verò, quoniàm conscii sibi erant eorum quæ perpetraverant, ad omnia facienda parati erant, ne Romanis subjicerentur. Cùm hìc utriusque partis impetus esset, manifestum est pugnâ fore de istis decernendum.*
Polyb. hist. lib. 15.

blique pendant les ſuccès d'Annibal. Le traité de Luctatius ne fut plus objecté ni diſcuté, il ne fut pas même cité ; les Carthaginois avoient avoué, en préſence de tous les ſénateurs romains, qu'Annibal avoit paſſé l'Ebre, & attaqué Sagunte de ſon propre mouvement, & ſans aucun ordre de ſa République. Leur éloquence ſe flatta de lui avoir rendu cette hoſtilité ſi perſonnelle, qu'ils osèrent avancer que ſi Rome conſentoit à s'en rapporter à un eſtimateur équitable, ils ne doutoient pas qu'il ne prononçât que le ſénat de Carthage n'avoit eu aucune part à cette infraction des traités.

C'étoit à Rome même ; c'étoit à la portion la plus éclairée de la nation, le ſénat, que les Carthaginois vouloient encore

en impoſer. Il fut inſenſible à des proteſtations ſur leſquelles l'expérience lui avoit appris qu'on ne devoit point compter ; il ne leur accorda rien : il ſe borna à rendre un ſenatus conſulte, par lequel on laiſſoit Scipion maître abſolu de régler les articles de la paix.

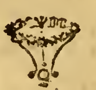
La priſe du convoi romain, dans le port même de Carthage, pendant la trève, s'étoit faite depuis le départ de ces ambaſſadeurs. Leur retour & la liberté qu'on avoit de s'en ſaiſir, après leur conférence avec Scipion, parut une vengeance auſſi juſte que facile. On la propoſa au conſul ; il répondit qu'il ne permettroit jamais une repréſaille ſi injuſte. » Les (1) Car-

(1) *Etſi non induciarum modò fides à Carthaginenſibus, ſed etiàm jus gentium in lega-*

» thaginois, ajouta-t-il, ont
» violé la foi de la trève; ils ont
» fait plus, ils ont violé le droit
» des gens dans la perſonne des
» ambaſſadeurs romains : mais
» leur exemple ne me détermi-
» nera jamais à faire rien d'in-
» digne des inſtitutions du peu-
» ple romain & de mes mœurs.«
Il ſe contenta de dire aux am-
baſſadeurs, après les avoir com-
blés d'égards, qu'il ſe préparoit
à ſoutenir avec vigueur la guer-
re dont on venoit de lui faire
une ſeconde fois la déclaration.

tis meis violatum eſſet; tamen ſe nihil, nec inſtitutis populi romani, nec ſuis moribus indignum in iis facturum.

Tit. Liv. lib. 30, p. 625.



CHAPITRE SEPTIÉME.

SECTION SECONDE.

Déni de justice fait au Roi par par le Roi d'Angleterre. Les Anglois continuent à violer le droit des gens contre les François.

LORSQUE l'histoire transmet à la postérité ces exemples célèbres de mauvaise foi & de perfidie, elle se propose d'inspirer l'estime & l'amour des vertus, par le mépris & la haine qu'on voit naître du goût pour les vices opposés. Mais les exemples sont sans force pour les nations qui ne se conduisent que par l'esprit d'intérêt & de jalousie contre leurs voisins : si

cette jalousie est fomentée & aigrie par le ministère, elle se change bientôt en haine; & l'expérience a appris que cette haine nationale étouffe jusqu'aux principes d'honneur & d'équité.

Le Roi avoit fait partir au printemps de 1755 une escadre pour porter au Canada les secours que les déprédations des Anglois contre ses sujets avoient rendus nécessaires.

Deux vaisseaux de guerre, séparés de cette escadre, furent attaqués & pris par l'amiral Boscawen qui en avoit treize. Depuis cette action les vaisseaux anglois se saisirent ouvertement de toute notre marine marchande dans les mers du Canada, où nos vaisseaux se croyoient en pleine sureté sur la foi des traités & du droit public des gens:

mais cette guerre ſe borna d'abord au Canada & aux mers qui l'environnent. Il ſe paſſa encore quelque temps avant que les Anglois exerçaſſent, ſans ménagement, les mêmes pirateries dans les mers d'Europe.

Quoique le Roi eût rappellé ſon ambaſſadeur, le miniſtère de Londres propoſa encore de renouer la négociation. L'Angleterre ſe trouvoit ſi bien de la feinte du deſir de la paix, qui ſervoit ſi heureuſement ſes vues cachées, qu'elle ne pouvoit quitter ce maſque. La continuation de cette feinte contribuoit efficacement à l'exécution de ſes deſſeins ; & tous les moyens qui la conduiſoient à cette fin lui paroiſſoient légitimes.

Tandis que le commerce de France ſouffroit dans toutes ſes

parties par des pirateries continuelles, tous les ports du Royaume étoient ouverts aux négocians Anglois ; ils y entroient, ils faisoient leur commerce, ils en sortoient avec une sureté & une liberté égales. On en a vu qui se sont emparés, en sortant de ces ports, de nos vaisseaux qui y rentroient, à la vue même des vaisseaux françois qu'ils venoient de quitter. Les mouvemens d'indignation que ces trahisons excitoient, étoient si vifs & si justes, qu'ils étoient bien difficiles à contenir. Le respect dû & rendu aux ordres du Roi, les a toujours contenus malgré cette difficulté. C'étoit du ministère anglois que celui de France attendoit la satisfaction qui lui étoit due ; on attribuoit tous les excès qui s'étoient com-

mis à l'aveuglement de la populace angloise ; nulle déclaration de guerre de part & d'autre, témoignages réciproques du desir de la paix dans les deux cours ; il restoit encore une lueur de conciliation que la France envisageoit avec plaisir.

Cette cour ne laissoit échapper aucune occasion de prouver la sincérité de ses sentimens. Sa marine s'étant emparée d'une frégate angloise qui fut conduite dans nos ports, le Roi ordonna qu'elle fût rendue aux Anglois, sans dommage & sans délai ; l'ordre fut exécuté avec la plus grande exactitude.

La France se reposoit sur ce sentiment, qui est le grand ressort de la monarchie ; l'honneur.

Il n'est point d'Anglois qui

penſe, qui ne ſçache par cœur la définition que nous a donné l'eſprit des loix de ce ſentiment, ſans lequel les vertus même ne ſçauroient ſubſiſter dans l'ordre politique : Partout où il y a un trône, (1) » nobleſſe dans les » vertus, franchiſe dans les » mœurs, politeſſe dans les ma» nières ; « voilà l'honneur de l'Anglois comme du François, ſuivant feu M. le préſident de Monteſquieu.

Telle étoit l'opinion où étoit la France ſur l'honneur de l'Angleterre, qu'elle jugeoit les priſes illégitimes auſſi en ſureté dans les ports anglois que dans ceux de France. Elle croyoit que ces nuages qui avoient paru ternir la pureté de ce ſentiment dans la conduite des An-

(1) Eſprit des loix, liv. 4, chap. 2.

glois, se dissipèroient au retour de leur Roi, qui étoit dans ses états d'Allemagne. On soupçonnoit des particuliers, on comptoit sur l'honneur de la nation.

Le roi d'Angleterre étant revenu à Londres, mêmes détours, mêmes délais pour terminer l'affaire des prises faites pendant la paix. Les Anglois ne mettoient aucune borne à leurs violences; le Roi défendoit toujours à ses sujets d'en faire aucune, de quelque espèce qu'elle pût être.

C'étoit une façon nouvelle de détruire le commerce de France. Tout lui étoit enlevé de tous côtés; & on se plaisoit sans doute à voir le ministère réitérer, dans ces circonstances, l'ordre de ne rien prendre sur l'Angleterre, en quelque endroit & de quel-

que façon que ce pût être.

On voit, par cette confiance & par ses effets, que, si l'esprit des loix n'avoit pas fait connoître l'honneur dans toute sa beauté, on l'auroit connu tel qu'il la peint, dans la conduite du Roi.

Tant de pertes de la part des négocians demandoient cependant une restitution ; une insulte éclatante faite au pavillon de France, demandoit une réparation proportionnée.

Le roi d'Angleterre ne refusoit pas cette satisfaction & cette restitution ; mais il ne les accordoit pas non plus, & rien ne finissoit.

Les attentions que Louis XV croyoit devoir au repos de l'Europe, la crainte de mériter ses reproches, s'il échappoit à sa prudence quelqu'une des précau-

tions qui pouvoient le maintenir, l'arrêtoient toujours; mais quand l'objet des lenteurs de la cour d'Angleterre fut sensible, ce prince ne songea plus qu'à ce qu'il devoit à son peuple, à son commerce & à sa couronne.

Il falloit trouver un moyen pour concilier tant de qualités qui ne paroissoient pouvoir s'allier que difficilement; il falloit trouver le secret de forcer le roi d'Angleterre, dont la conduite étoit une énigme inexpliquable, à opter nettement entre la paix & la guerre. Le ministère de France a saisi ce moyen unique dans la circonstance.

(1) » Le Roi avoit espéré que » le Roi d'Angleterre, ne con- Requisition.

(1) Ordonnance du Roi, portant déclaration de guerre contre le roi d'Angleterre, du 9 juin 1756.

» ſultant enfin que les règles de
» l'équité, & les intérêts de ſa
» propre gloire, déſavoueroit
» les excès ſcandaleux auxquels
» ſes officiers de mer ne ceſſoient
» de ſe porter.

» Ce monarque en fournit au
» Roi d'Angleterre un moyen
» auſſi juſte que décent, en
» lui demandant la reſtitution
» prompte & entière des vaiſ-
» ſeaux François pris par la ma-
» rine angloiſe. Sa Majeſté avoit
» offert, ſous cette condition
» préliminaire, d'entrer en négo-
» ciation ſur les autres ſatisfac-
» tions qu'elle avoit droit d'at-
» tendre, & de ſe prêter à une
» conciliation ſur les différens
» qui concernent l'Amérique. »

Objet de la réquiſition du Roi.

Tel eſt l'eſprit & l'objet de la réquiſition du Roi au roi d'Angleterre. Ce monarque en atten-

dit l'effet avec la tranquillité que lui donnoit la confiance qu'il avoit dans la justice du roi d'Angleterre. Comme il n'auroit pas balancé à la rendre, si ses ministres avoient eu l'imprudence de le mettre dans la même situation, il n'imaginoit seulement pas que cette justice pût lui être refusée.

L'objet de la politique d'Angleterre étoit de persuader à l'Europe, que la France l'avoit attaquée la première en Amérique.

Le sequestre des prises faites sur les François étoit une conséquence de ce systême: l'Angleterre vouloit persuader par-là qu'elle n'avoit fait ces prises qu'à droit de représailles : elle vouloit persuader encore, que sitôt que la France lui auroit fait les satisfactions qu'elle exigeoit, ces pri-

ſes lui ſeroient remiſes dans leur entier.

Il eſt conſtant que cette conduite en impoſoit à pluſieurs cours de l'Europe ſéduites par les apparences.

L'Angleterre comptoit encore ſur d'autres moyens de ſuccès ; l'imputation qu'elle faiſoit à la France d'avoir commencé les hoſtilités, en étoit un très-puiſſant ; il étoit fondé ſur l'ardeur qui fait le génie du François, & qui le détermine à courir à la vengeance lorſqu'il eſt ſûr de l'offenſe.

Le miniſtère de Londres ne doutoit pas que l'imputation du commencement des hoſtilités, jointe au ſentiment des pirateries continuelles ſous leſquelles gémiſſoit le commerce de la France, ne déterminaſſent le Roi

à faire le premier la déclaration de guerre.

Si ce prince avoit agi ainsi, les traités purement défensifs de l'Angleterre avec ses alliés, seroient devenus offensifs. La déclaration de guerre de la France, faite la première, mettoit l'Angleterre en droit de demander à ses alliés les secours stipulés par les traités. Le Roi alors eût été évidemment l'aggresseur en Europe, & le ministère de Londres se flattoit toujours de le réduire à la nécessité de le devenir; la cour de France vit enfin le labyrinthe de pièges où celle de Londres croyoit l'égarer.

De ce jour, ses opérations militaires & ses opérations pacifiques marchèrent de concert dans un silence profond, pour démasquer les artifices de l'Angleter-

re, pour les renverſer & pour les faire tomber ſur ceux-même qui les conduiſoient.

Effet de la réquiſition

Le Roi commença par détruire l'impreſſion déſavantageuſe que la cour de Londres avoit donnée contre lui par l'étalage ſpécieux du ſequeſtre des priſes françoiſes : il demanda ſolemnellement, par une réquiſition, la reſtitution de ces priſes ; & à cette condition il offrit à l'Angleterre d'entrer en conciliation ſur les autres différends qu'il s'agiſſoit de régler. La demande étoit conſéquente à l'eſprit du ſequeſtre ; l'offre de conciliation à cette condition préliminaire l'étoit également ; cette réquiſition avoit enfin mis l'Europe en état de juger poſitivement ſur la fauſſeté des démarches des deux cours.

Le Roi ayant déclaré dans sa réquisition qu'il prendroit le refus de cette restitution pour une déclaration de guerre, si l'Angleterre faisoit ce refus, c'étoit cette cour qui déclaroit la guerre la première à la France; parlà l'espérance de changer ses traités défensifs avec ses alliés en traités offensifs, tomboit.

Ainsi, quelque parti que prît l'Angleterre, la réquisition devenoit pour la France un moyen profond de justice & de vengeance; elle tiroit la vérité des nuages dont l'enveloppoit la cour de Londres; & la séduction par laquelle elle en avoit imposé à plusieurs cours de l'Europe devoit être dissipée. Elle l'a été en effet dans la plus grande partie de ces cours.

Il étoit bien sûr que le seques-

tre n'étoit qu'une leurre ; la France en desirant sincèrement la restitution qu'elle demandoit, n'a plus douté de l'esprit de la cour de Londres quand elle en a reçu le refus.

Du jour de ce refus Minorque dut être attaquée par la sagesse des mesures que le ministère de France avoit prises. Si l'Angleterre avoit porté ses forces du côté de la méditerranée, les côtes de l'océan étoient également couvertes de troupes françoises, de trains d'artillerie, de munitions, de barques de transport, & de tout ce qui est nécessaire à une descente. Qui sçait si le Roi n'auroit pas ordonné à ses troupes d'en faire une en Ecosse, en Irlande, ou en Angleterre même?

Le roi d'Angleterre a répété tant de fois à son parlement & à

ſa nation ; qu'il étoit bien informé que la France vouloit l'attaquer dans ſes Royaumes, que l'on peut avouer cette conjecture après lui.

Le déni de juſtice que les Carthaginois firent aux Romains ; l'Angleterre l'a fait à la France. Le miniſtère de Londres qui avoit long-temps ſuſpendu ſon jugement ſur les priſes faites en temps de paix, a enfin prononcé ; il les a déclarées légitimes.

Différence entre le déni de juſtice des Carthaginois & celui des Anglois.

La même injuſtice offre cependant pluſieurs différences, ſi l'on fait attention aux circonſtances. Carthage étoit en guerre avec les Romains depuis pluſieurs années, lorſqu'elle envoya ſon amiral s'emparer du convoi romain, qui avoit été jetté dans ſon port : Londres ne pouvoit reprocher aucune hoſtilité à la

France. Les Carthaginois manquoient eux-mêmes des provisions que ce convoi apportoit aux Romains: les Anglois jouissoient de la plus grande abondance. Carthage voyoit sous ses murs une armée victorieuse qui aigrissoit son ressentiment par le spectacle continuel des horreurs de la guerre: l'Anglois étoit tranquille dans son isle, & n'y redoutoit rien de la France. Le sénat de Carthage ne consentit peut-être à la prise du convoi romain que pour en dérober l'équipage à la fureur d'une populace effrénée, dont le gouvernement est l'esclave tant qu'il n'en est pas le maître: le ministère de Londres n'a refusé à la France la justice qui lui étoit due que pour condamner les officiers & les matelots françois aux traite-

ments les plus durs & les plus ignominieux. Le ſénat de Carthage étoit inveſti & menacé par un peuple aveugle dans ſa rage & dans ſa cupidité, & la fureur du peuple paroît l'avoir forcée au déni de juſtice qu'il fit à Scipion : le miniſtère de Londres étoit maître abſolu & paiſible de tous les ordres de l'état, quand il a fait le déni de juſtice au Roi; & ſes ſeuls artifices l'ont fait ſouhaiter & avouer par la nation. Voilà les faits, voilà les circonſtances ; on peut juger.

Cet acte célèbre du miniſtère de Londres fixe l'époque des hoſtilités de la France contre l'Angleterre. Juſques-là le Roi avoit toujours eſpéré la ſatiſfaction de la vexation tyrannique que les Anglois avoient fait ſouffrir à ſes ſujets en Améri-

que & ſur toutes les mers.

Depuis ce jugement, qui ſera auſſi fameux dans la poſtérité, que celui de Carthage l'eſt parmi nous, la France ne s'eſt plus occupée que des moyens de repouſſer la force par la force. Son Roi deſiroit la paix: il n'a point trop prouvé l'amour qu'il avoit pour elle; il convenoit à ſon rang dans l'Europe, qu'il fît au-delà de ce que des ſouverains moins puiſſants auroient dû faire; il ne devoit certainement point imaginer qu'on le trompoit; il convenoit encore moins à la majeſté de ſon trône de croire qu'on l'offenſoit. Il deſiroit la paix par ſageſſe, par modération, par tendreſſe pour ſes peuples, par humanité pour ſes ennemis. Sa nation prête à imiter ſon courage, n'attendoit que ſa permiſſion

Eſprit de la modération du Roi.

pour le venger. Jamais il n'a craint la disproportion des forces maritimes ; la France fait la guerre depuis le commencement de 1756 : l'Europe ne lui reprochera certainement pas de ne l'avoir déclarée que parce qu'elle étoit sure de sa supériorité. Mais l'honneur de la nation outragé ne doit point calculer. Le François ne pouvoit, dans cette circonstance, que combattre : il est incontestable que le succès étoit très-douteux : mais la nécessité où les injustices & les insultes des Anglois l'avoient réduit, n'a pas permis au ministère de France de le préparer par la sagesse des mesures.

Le refus de réparation des torts faits aux fortunes des négociants, & de l'insulte au pavillon françois, a rendu la vengean-

ce indiſpenſable ; Louis XV n'a plus conſidéré que cette néceſſité.

Tel étoit l'eſprit de Louis XIV, dans la lettre qu'il écrivoit à M. le comte d'Eſtrades ; ſon ambaſſadeur à Londres ; il le chargeoit d'informer le Roi d'Angleterre & ſon chancelier de ſes intentions ſur le droit qu'ils prétendoient avoir de faire baiſſer le pavillon françois devant le pavillon anglois.

Lettre de Louis XIV.

» Ni le roi d'Angleterre, di- » ſoit ce grand prince, ni ceux » dont il prend conſeil, ne me » connoiſſent pas encore aſſez » bien, quand ils prennent avec » moi des voies de hauteur, & » d'une certaine fermeté qui ſent » la menace.

» Je ne connois puiſſance ſous » le ciel qui ſoit capablede me

» faire avancer un pas par ce che-
» min : il me peut bien arriver
» du mal, mais non pas une im-
» pression de crainte. Je pensois
» avoir gagné dans le monde
» qu'on eût meilleure opinion de
» moi ; mais je me console en ce
» que ce n'est peut-être qu'à Lon-
» dres qu'on fait de si faux juge-
» ments. C'est à moi à faire, par
» ma conduite, que les Anglois
» ne demeurent pas long-temps
» dans de pareilles erreurs. Il est
» vrai cependant que rien ne
» m'est plus indifférent, parce
» que je prétends bientôt mettre
» mes forces dans tel état, que les
» Anglois tiendront à grace que
» je veuille bien alors entendre à
» quelque tempérament.

» Après tout, rien ne m'est à
» l'égard d'un point d'honneur où
» je croirois la réputation de ma

» couronne tant ſoit peu bleſſée;
» car, en pareil cas, bien loin de
» me ſoucier ni me mettre en
» peine de ce qui peut arriver,
» je ſerai toujours prêt à hazar-
» der mes propres états, plutôt
» que de commettre la moindre
» foibleſſe qui ternît la gloire où
» je viſe dans toutes choſes, com-
» me au principal objet de tou-
» tes mes actions. «

Voilà, ajoute l'auteur qui rapporte cette lettre, penſer & parler en Roi. La conduite de Louis XV prouve mieux que les éloges qui lui ſont dus, combien il eſt fidèle à l'eſprit de grandeur de ſon auguſte prédéceſſeur.

Le parallèle exige une action des Anglois pareille à l'ordre que le ſénat de Carthage donna à ſon amiral, de charger les

députés romains lorſque l'eſcorte les auroit quittés ; la voici.

Une frégate angloiſe paroît avec pavillon hollandois à la vue de Calais. Des cris lamentables qui en partoient attirent les François ſur le rivage : à peine y furent-ils raſſemblés, que les Anglois répètent & multiplient les ſignaux de danger.

Nouvelle violation du droit des gens, par les Anglois.

L'amirauté de Calais donne ſes ordres, & elle envoie en diligence ſecourir ces infortunés, au devant deſquels on n'auroit pas moins été quand ils auroient eu leur pavillon : une barque avec deux pilotes & douze matelots ſe rendent à la frégate qui les appelloit ; cette frégate étoit angloiſe, & elle n'étoit menacée d'aucun des dangers qu'elle

feignoit de craindre ; ſon pavillon, ſes cris, ſes ſignaux étoient autant de perfidies pour attirer les François à ſon bord ; les Anglois s'en ſaiſirent, les firent priſonniers, & les amenèrent dans les ports d'Angleterre.

Quelle reſſource un attentat ſi énorme contre le droit des gens n'ôte-t-il pas à la marine de toutes les nations ! On ne pourra donc plus tendre une main auſſi généreuſe que ſecourable à des malheureux prêts à périr, ſans s'expoſer à un ſort plus cruel que le naufrage même ? Telle eſt la captivité des François à Londres.

Les plus zélés partiſans de l'Angleterre ne peuvent diſconvenir que tous ſes procédés à l'égard de la France, ne tendent à

un renverſement abſolu de toutes les loix de la guerre & de l'humanité.



CHAPITRE HUITIÉME.

SECTION PREMIERE.

Evénement de la ſeconde guerre punique.

LA fermeté des Romains & la nobleſſe de leurs procédés, dans (1) leurs plus grands malheurs, avoient cauſé plus d'allarmes à Annibal que ſes ſuccès même ne lui avoient donné de joie : ſon génié étonné s'effrayoit d'une ſageſſe ſi conſtante & ſi profonde.

L'impoſſibilité où ſe trouva ce général de conſerver ſes con-

(1) *Ut Annibal, non tantùm propter devictos romanos gauderet, quantùm propter virorum illorum in conciliis conſtantiam & magnanimitatem obſtupefactus contriſtaretur.*
Polyb. hiſt. lib. 1.

quêtes d'Italie, fut la preuve de l'imprudence qu'il avoit eue de les faire. La diverſion de Scipion en Afrique avoit le plus grand ſuccès. Carthage, qui craignoit alors tous les malheurs dont les Romains avoient été menacés après la bataille de Cannes, avoit donné ordre à Annibal de repaſſer en Afrique avec ſes troupes. Mais, ſi Carthage partageoit les craintes qu'avoient eues les Romains, dans les circonſtances les plus terribles, les mêmes circonſtances produiſoient des effets bien différents ſur les deux nations.

Le déſeſpoir des Romains ſe tournoit en courage, qui s'augmentoit toujours par les dangers; celui des Carthaginois ſe changeoit en abattement, qui les jettoit dans une eſpèce de

ſtupidité. Il croiſſoit chaque jour à Carthage par les approches de Scipion ; l'ardeur & la confiance de ſes troupes, à qui rien ne réſiſtoit, mettoient le comble à la conſternation des ennemis : le retour d'Annibal étoit leur dernière reſſource.

Annibal arrive en Afrique.

Ce général aborda enfin en Afrique : ſes malheurs n'avoient point changé ſon caractère ; il fut le même qu'il avoit été dans le cours de ſes expéditions ; adroit, artificieux, auſſi fécond à imaginer des ruſes & des ſtratagêmes, qu'il étoit habile & prompt à les mettre en uſage.

Eſpions d'Annibal pris.

Il voulut d'abord ſe mettre au fait de la force de l'armée romaine, de la ſituation de ſon camp & de la diſcipline qui y étoit obſervée. Il ne pouvoit avoir cette connoiſſance que par des

des eſpions : il choiſit, pour ſe la procurer, les officiers qu'il jugea les plus capables de remplir cette commiſſion : ils ſe déguisèrent ; ils arrivèrent au camp des Romains ; ils furent reconnus & pris.

Les eſpions, ayant été interrogés par Scipion, lui avouèrent qu'ils avoient été envoyés pour ſe mettre au fait de ſon camp & de ſes forces : il leur dit qu'il étoit ſi flatté de la curioſité de leur général, qu'il la ſatisferoit avec plaiſir. Il ordonna, en effet, qu'on les conduisît par tout ſon camp, & qu'on leur laiſsât la plus grande liberté d'obſerver tout ce qu'ils jugeroient à propos. Après qu'ils eurent fait autant d'obſervations qu'ils voulurent, Scipion les congédia, & leur fit donner tout ce qui leur

Scipion les ſatisfait, & les renvoie.

étoit néceſſaire pour rejoindre leur général, juſqu'à une eſcorte, qui ne les quitta qu'à la vue de leur camp.

Allarmes d'Annibal.

Lorſque les eſpions eurent fait leur rapport à Annibal, la ſécurité inébranlable de Scipion, qui mépriſoit avec tant de hauteur des artifices dont Annibal ſe ſervoit ſi ſouvent, le força enfin à craindre un général romain. Il ſçavoit que le ſénat avoit donné à Scipion le pouvoir de conclurre le traité, aux conditions qu'il voudroit. La ſienne ne l'avoit rappellé d'Italie que pour faire la guerre. Il avoit tout préparé pour une bataille; mais ſes deſſeins avoient été déconcertés par un renfort de ſix mille hommes de cavalerie, commandés par Maſſiniſſa, qui étoit arrivé au camp des Romains, dans le

temps même que ſes eſpions l'obſervoient. Le ſuccès de la bataille devenoit ſi incertain par ce ſecours, qu'Annibal réſolut de faire un dernier effort pour l'éviter, en convenant, s'il étoit poſſible, des articles de la paix.

Ce fut dans ce deſſein qu'il fit demander une conférence à Scipion, qui y conſentit. Cette entrevue célèbre, des deux plus grands capitaines qui aient peut-être jamais été, ſe fit dans l'intervalle des deux camps. Ils étoient convenus du nombre des gardes qu'ils meneroient avec eux. Lorſqu'ils furent à une certaine diſtance, leur ſuite s'éloigna, & les laiſſa ſeuls avec des interprêtes, qui reſtèrent plus près d'eux, en cas qu'ils fuſſent néceſſaires.

Son entrevue avec Scipion.

(1) » Au premier coup d'œil
» qu'ils jettèrent l'un sur l'au-
» tre, ces deux grands hommes,
» pénétrés d'un respect & d'une
» admiration réciproques, se con-
» sidérèrent quelques momens,
» sans se dire une seule parole.
» Enfin, après s'être salués, An-
» nibal parla ainsi le premier.

Discours d'Annibal à Scipion. *Tit. Liv. Polyb.*

» Si l'on pouvoit remettre les
» choses au premier état, il se-
» roit à souhaiter que les Ro-
» mains se contentassent de ce
» qu'ils possèdent en Italie, &
» que les Carthaginois n'eussent
» jamais songé à étendre leurs
» conquêtes au-delà de l'Afri-
» que. La nature, la mer sem-
» bloient avoir fait entr'eux le
» partage de l'Univers; mais la
» Sicile nous a d'abord armés les

(1) Tout cet entretie nest tiré de l'histoire de Scipion.

» uns contre les autres; la guerre
» d'Eſpagne a ſuccédé à celle de
» Sicile ; la fortune a ſecondé
» nos premières entrepriſes con-
» tre vous ; nous vous avons for-
» cés à combattre non ſeulement
» pour la conſervation de vos
» conquêtes, mais pour le ſalut
» de Rome : enfin, votre ſituation
» paſſée eſt préſentement la nô-
» tre.

» Carthage vous voit ſous ſes
» murs vainqueur & triomphant,
» comme Rome me vit autrefois
» ſous les ſiens. Inſtruit par les
» bons & les mauvais ſuccès, j'ai
» appris que la fortune eſt un mau-
» vais juge, & je ſouhaite au-
» jourd'hui que la raiſon & l'é-
» quité puiſſent décider nos dif-
» férends ſans elle. L'expérience
» m'a appris le peu de fonds que
» l'on doit faire ſur ſes bienfaits :

» les événemens & les plus
» grands hommes ſont également
» ſoumis à ſes caprices : un acci-
» dent, une révolution impré-
» vue précipite, à ſon gré, ſes plus
» heureux favoris, du comble de
» la gloire & de la grandeur, dans
» l'abyſme de la honte & de la
» misère.

» Vous êtes jeune, Scipion ;
» tout vous a réuſſi juſqu'à ce
» jour ; la victoire a accompag-
» né vos armes en Eſpagne, elle
» vous a ſuivi en Afrique ; vous
» êtes aujourd'hui ce que je fus
» autrefois ; vous ne connoiſſez
» que les faveurs de la fortune.
» Peut-être vous porteront-elles
» à rejetter la paix : mais pour
» connoître ſon inconſtance, pour
» vous aſſurer de la grandeur de
» ſes revers, jettez les yeux ſur
» le cours de ma vie : examinez

» quel fut Annibal il y a quel-
» ques années, maître de l'Ita-
» lie, vainqueur de vos armées,
» prêt à mettre le siège devant
» Rome, & considérez quel est
» aujourd'hui ce même Annibal.
» La fortune est l'unique cause
» de cette différence.

» Encore une fois, Publius Cor-
» nelius, je vous exhorte à ne
» vous point laisser enfler par la
» prospérité, & à ne point per-
» dre de vue l'instabilité des cho-
» ses d'ici-bas. Revenez-en plu-
» tôt à ce qu'attendent de vous
» l'équité & la prudence: Qu'est-
» ce qu'une victoire de plus pour
» vous? Elle n'ajoutera presque
» rien à votre réputation; elle
» n'apportera guère plus d'avan-
» tage à votre nation, qu'une paix
» glorieuse dont les conditions
» dépendent de vous. Une défai-

» te au contraire, dont vous cou-
» rez le risque dans une bataille,
» peut flétrir en un jour tous vos
» lauriers, & vous enlever tou-
» tes vos conquêtes.

» Par ces considérations, pre-
» nez le parti de préférer la paix;
» elle assure bien mieux votre
» gloire qu'une victoire fort in-
» certaine: l'une dépend de vous,
» l'autre est entre les mains des
» Dieux. Vous ne hazardez rien
» à nous donner la paix; en nous
» la refusant, vous exposez à l'in-
» certitude du succès d'un com-
» bat le bonheur & la gloire de
» plusieurs années de travaux.

» Rappellez-vous le sort du
» célèbre Régulus dans ce mê-
» me pays; vous êtes dans les
» mêmes circonstances. Il lui
» en coûta son armée, sa répu-
» tation & sa vie, pour n'avoir

» pas voulu faire une paix, dont
» il auroit tiré autant d'honneur
» que de la victoire même. Qui
» sçait si les Dieux ne vous re-
» servent pas les mêmes destins,
» en cas que vous ayez la même
» inflexibilité ?

» Je n'ignore pas que la crain-
» te & l'incertitude des événe-
» mens font peu d'effet sur le
» cœur d'un Romain tel que
» vous : mais je sçais aussi que
» le moyen le plus certain & le
» moins périlleux d'assurer votre
» gloire, c'est de décider nos
» différends, non par les armes,
» mais par un traité dont nous
» sommes prêts à accepter toutes
» les conditions. C'est vous qui
» nous la donnez, c'est vous qui
» en prescrirez les loix.

» Jouissez paisiblement de la
» Sicile, de la Sardaigne, de l'Es-

» pagne & de toutes les isles qui
» sont entre l'Afrique & l'Italie.
» Je me fais fort de vous faire
» céder par ma République tous
» les droits que nous avons sur
» ces pays. Ils ont été le sujet
» des troubles & des divisions
» qui se sont élevés entre nous
» jusqu'ici ; la possession qui vous
» en sera abandonnée, finira nos
» animosités réciproques.

» La grandeur de ces avanta-
» ges est auprès de vous un sûr
» garant de notre fidélité à ob-
» server nos promesses ; mais par
» ces sacrifices nous assurons le
» repos de Carthage : & je crois
» qu'il n'y a rien de plus glo-
» rieux pour le peuple romain
» en général, & pour vous en
» particulier, que le projet que
» je vous propose.

» Peut-être l'inconstance &

» les perfidies paſſées de mes
» concitoyens vous donnent-el-
» les quelque défiance pour l'a-
» venir ? Mais, ſongez que c'eſt
» Annibal qui vous demande la
» paix, qui s'en rend garand au-
» près de vous, & qui vous ré-
» pond d'en faire obſerver tous
» les articles avec la dernière
» exactitude.

» Je n'ai rien à ajouter, & je
» ne crois pas que vous puiſſiez
» rien exiger de plus. Puiſque
» les Dieux en ordonnent ainſi,
» les Carthaginois, contents de
» leurs anciennes propriétés, ſe
» renfermeront dans les bords
» de l'Afrique ; ils verront ſans
» envie les Romains dompter &
» ſoumettre à leur puiſſance les
» pays les plus reculés, & les
» nations les plus belliqueuſes.
» Eſt-il pour eux une plus gran-

» de punition ? Peut-il être pour » vous un plus grand triom- » phe ? «

Tant de malheurs & de disgraces successives avoient ôté au général Carthaginois la confiance qu'il avoit dans son ancienne fortune : il étoit agité des plus fâcheux pressentiments : il ne lui restoit que l'espérance de la paix, qu'il se flattoit d'obtenir à la tête de son armée.

On voit dans son discours toute l'adresse & toute la finesse carthaginoises. Il comble Scipion de louanges pour le passé, il cherche à l'effrayer par l'incertitude de l'avenir, il le flatte par la gloire & les avantages du présent, dont il le laisse maître.

Scipion ne se laissa point prendre à tous ces appas, & lui ré-
Discours pondant avec dignité » Il est

» vrai, lui dit-il, que la Sicile » & l'Espagne ont été le sujet de » la guerre entre les Romains & » les Carthaginois ; mais, An- » nibal, vous sçavez mieux que » personne quels ont été les ag- » gresseurs de vous ou de nous. » Vous avez attaqué les Sagun- » tins, nos alliés, en Espagne ; » nous n'avons point fait les pre- » mières hostilités ; nous avons » seulement repoussé la force par » force. Les Dieux, qui en ont été » témoins, semblent avoir eu » égard à la justice de notre cau- » se, par la protection qu'ils ac- » cordent à nos armes. de Scipion à Annibal.

» Au sujet des caprices du » sort, de la légèreté de la for- » tune, de la foiblesse & de l'in- » firmité des hommes, de sim- » ples méditations sur les évé- » nements & sur moi-même,

» ſuffiront pour m'en inſtruire ;
» mais ce n'eſt point une raiſon
« qui doive me détourner de
» pourſuivre une guerre légiti-
» me.

» Vos ambaſſadeurs ont été
» à Rome traiter de la paix que
» vous demandez : les condi-
» tions que vous me propoſez,
» & pluſieurs autres encore en
» étoient le fondement. Si vous
» aviez été en Afrique alors, je
» ne doute point que nous n'euſ-
» ſions conclu le traité ; mais la
» face des affaires a bien changé
» depuis ce temps-là.

» Les Carthaginois ont violé
» une trève qu'ils nous avoient
» démandée : ils ont traité nos
» ambaſſadeurs avec la dernière
» indignité ; ils les ont pourſui-
» vis juſqu'à la vue de mon
» camp, tandis que nous nous

» promettions d'être bientôt » unis, & que nous nous occu- » pions de l'idée d'une paix que » nous étions charmés de leur » donner.

» Mettez - vous à ma place » pour un moment : eſt-il des » conditions trop dures pour un » peuple ſi ingrat & ſi perfide ? » Au lieu de retrancher celles » qui vous révoltent, ne dois-je » pas au contraire en ajouter de » plus rigoureuſes ? Ne dois - je » pas apprendre aux Carthagi- » nois, par leur châtiment, à » être plus fidèles à leurs enga- » gements, & à reſpecter l'al- » liance des peuples qui recher- » chent leur amitié ?

» Vous me dites que leur re- » connoiſſance en ſera plus gran- » de, s'ils obtiennent aujourd'hui » ce qu'ils rejettoient il y a quel-

» ques jours, parce qu'ils l'ont
» moins mérité; comme si l'on
» pouvoit compter sur leur pa-
» role. A peine ont-ils obtenu la
» trève qu'ils sollicitoient avec
» les soumissions les plus humi-
» liantes, & les habillements sa-
» crés, qu'ils en ont foulé aux
» pieds les engagements, lors-
» qu'ils ont trouvé leur avantage
» à la violer.

» En un mot, Annibal, il est
» inutile que nous nous entrete-
» nions de paix, à moins que vous
» ne consentiez que l'on ajoute
» au nouveau traité des condi-
» tions plus avantageuses à ma
» République & plus onéreuses
» à la vôtre que celles du pre-
» mier plan, afin de punir par là
» vos citoyens de leur légèreté
» & de leur perfidie. Si vous
» voulez retrancher des anciens

» articles, au lieu de ſouffrir que
» l'on en inſére de nouveaux,
» n'eſpérez aucun fruit de notre
» entrevue. Je n'ai que ce ſeul
» parti à vous propoſer: Rendez-
» vous aux Romains à diſcré-
» tion, vous, vos troupes, vos
» villes, tout ce qui vous appar-
» tient enfin. Ce n'eſt qu'à ce
» prix que ma République trai-
» tera avec vous. Si vous croyez
» devoir agir autrement, c'eſt
» aux armes à décider, dans un
» combat, lequel de nous a rai-
» ſon; c'eſt à la victoire à termi-
» ner les différends des Romains
» & des Carthaginois. «

» Annibal ne put ſe réſoudre
» à accepter la condition que
» Scipion lui propoſoit. Ils ſe ſé-
» parèrent pleins d'une eſtime &
» d'une admiration réciproque,
» mais ſans rien conclurre, & ſe

Annibal donne & perd la bataille.

» préparèrent de part & d'autre à
» combattre le lendemain. «

Le général carthaginois perdit cette fameuſe bataille qui ſe donna dans la plaine de Zama, dont elle a conſervé le nom. Sa défaite ne laiſſa plus d'eſpérance aux Carthaginois que dans la clémence & la généroſité des Romains : Annibal lui-même leur conſeilla de l'implorer ; & le ſénat ſuivit ſon avis.

Les Carthaginois implorent la clémence de Scipion.

Cette marine ſi formidable, qui avoit tant de fois étonné les mers, par le nombre & la magnificence de ſes flottes, fut réduite au plus profond abaiſſement : une ſeule galère fut chargée de conduire à la flotte romaine une députation qui étoit compoſée des dix premiers magiſtrats de la république de Carthage : les branches d'olivier

couvroient la poupe & les cordages; & les voiles ſacrées, dont les prêtres ſe ſervoient dans les ſacrifices, flottoient ſur les mâts. Lorſque la galère approcha de l'amiral romain, les députés ſe couvrirent des vêtements lugubres des malheureux qui font des ſupplications. Les cris de grace, de miſéricorde, qu'ils répétoient continuellement, furent entendus de toute la flotte romaine.

Il leur refuſe audience.

Scipion ne daigna pas donner audience aux chefs d'une nation auſſi baſſe dans l'adverſité, qu'elle avoit été tyrannique dans la proſpérité. Il leur fit dire ſeulement qu'il les verroit à Tunis, où il avoit donné ordre à ſon armée de marcher. Les ambaſſadeurs joignirent Scipion au lieu marqué. Ils ſignèrent, au nom

Les Romains

s'emparent de Carthage & de sa marine.

nom de leur République, un traité, par lequel ils se rendoient à discrétion aux Romains, eux, leur capitale, leur pays, leurs richesses, leur marine & leurs troupes de terre.

Telle fut la fin de cette guerre. Une infraction inexcusable du droit des gens la commença; la prise d'un convoi romain par les Carthaginois, pendant une trève demandée & signée par les députés même de Carthage, la ralluma; la bataille de Zama la termina (1): » La cause des dieux » & des hommes l'emporta enfin. » On disputoit, de part & d'autre, » laquelle des deux nations avoit » rompu la paix: l'événement de

(1) *Vicerunt dii hominesque; & id de quo verbis ambigebatur, uter populus fœdus rupisset, eventus belli, veluti æquus judex, undè jus stabat, ei victoriam dedit.*

Tit. Liv. lib. 21, pag. 29.

» la guerre prononça un juge-
» ment équitable, & la victoire
» se déclara en faveur du bon
» droit. «



CHAPITRE HUITIÉME.

SECTION SECONDE.

Situation de l'Angleterre & de la France, depuis la déclaration de guerre faite en 1756.

LORSQUE la cour de Londres se fut déterminée au projet de l'invasion du Canada, elle ne s'occupa plus que du soin de faire entrer la nation dans ce nouveau plan. Elle la séduisit, dans cette vue, par les contraventions aux traités qu'elle imputa à la France, & par les interprétations qu'elle donna aux traités.

Il falloit tromper l'Angleterre, pour l'aigrir contre les François: on ne pouvoit ranimer sa haine

contr'eux que par des fausletés revêtues de la vraisemblance. Le ministère de Londres en répandit en si grand nombre & avec une si grande apparence de vérité, que la plus grande partie de l'Angleterre y ajouta foi.

Il n'est pas surprenant que la nation donne dans des préjugés si bizarres, quand le roi d'Angleterre les accrédite lui-même, en parlant au corps qui la représente. Voïci ce que lui disoit ce prince, lorsqu'il l'assembla à son retour d'Allemagne.

» Avec un sincère desir de ga-
» rantir mon peuple des mal-
» heurs de la guerre, & de pré-
» venir, au milieu des troubles
» présents, tout ce qui pourroit
» allumer une guerre générale
» en Europe, j'ai été toujours

» prêt à accepter des voies rai-
» ſonnables & honorables d'ac-
» commodement : mais juſqu'ici
» la France n'en a propoſé au-
» cune. Auſſi j'ai borné mes vues
» à empêcher cette puiſſance de
» faire de nouvelles uſurpations,
» ou de ſoutenir celles qu'elle a
» faites ; à faire pleinement con-
» noître le droit que nous avons
» de demander une ſatisfaction
» pour des hoſtilités commiſes
» dans le temps d'une profonde
» paix. «

C'eſt le roi d'Angleterre qui parle ; c'eſt lui qui aſſure la nation angloiſe, que la France ne ſonge qu'à uſurper, qu'à envahir les poſſeſſions de ſa couronne. Ce diſcours ſe termine, par la demande des ſubſides extraordinaires, pour la lévée deſquels il falloit bien donner des motifs.

Les

Les Anglois ont tout accordé en faveur des injustices tracées à leurs yeux. Toute leur attention s'est portée du côté de la vengeance que leur souverain leur promettoit d'en tirer.

Preuve du commencement des hostilités par les Anglois.

La cour de France, étonnée des artifices par lesquels le ministère de Londres animoit les Anglois, ne douta plus que l'esprit qui avoit présidé aux opérations mystérieuses du général Braddock, ne fût encore l'esprit de ce ministère.

Parallèle.

Ce fut ainsi que les ambassadeurs carthaginois soutinrent au sénat de Rome même, que la république de Carthage n'avoit point commis la première infraction de la paix. Le même esprit engagea la cour britannique à reprocher au roi le rappel de son ambassadeur, comme préci-

pité, & n'ayant aucun fondement : tandis que les Anglois attaquoient les François par-tout où ils les rencontroient. M. le duc de Mirepoix perça le ſecret de ce reproche ; il ſuivit la conduite que les ambaſſadeurs romains avoient tenue dans cette circonſtance. Ils ne crurent point la diſſimulation carthaginoiſe : l'ambaſſadeur de France n'ajoute aucune foi à ce regret affecté de ſon départ, parce qu'il vit clairement que l'on vouloit encore tromper le Roi ſon maître que l'on avoit trompé trop long-temps.

Plus de dix mille ſujets du roi, officiers de mer, matelots, marchands, François ; Canadiens, ſouffroient alors des hoſtilités réelles & inconteſtables de l'Angleterre, dans leur liber-

té, leurs biens & leurs personnes. Aucun Anglois, de tous ceux même qui avoient été pris en attaquant les possessions du Roi au Canada, ne pouvoit faire d'autre plainte que celle d'avoir été repoussé.

Malgré la modération de cette conduite, le Roi étoit accusé dans toutes les cours, comme il l'étoit en Angleterre. Ce prince se croyoit toujours comptable à l'Europe du zèle qu'il avoit témoigné pour le repos public; il ne vouloit, il ne cherchoit, il ne desiroit que le maintien de la tranquillité, & on lui reprochoit de la troubler. L'Angleterre même, c'est-à-dire le gros de la nation, croyoit & devoit croire que ce prince rompoit en effet la paix: le peuple croit tout ce que le ministère a

intérêt de lui persuader.

La réponse de M. Fox, ministre d'Angleterre, à M. Rouillé, sécretaire d'état du Roi, dans laquelle le refus de la restitution demandée est fait expressément par ce ministre, annonçoit les preuves les plus authentiques d'hostilités commencées par la France en temps de paix.

L'Europe attendoit ces preuves avec l'impatience qu'elles excitoient naturellement. Le 18 mai le roi d'Angleterre prit le parti de déclarer la guerre à la France. Comme le Roi en avoit attaché la déclaration au refus de restitution des prises illégitimes, il n'y avoit plus rien à risquer; du jour que la réquisition fut parvenue en Angleterre, le ministère de France sçavoit à quoi s'en tenir. Cette restitution

refusée, l'obscurité des artifices étoit dissipée.

On s'attend, selon le discours & la conduite du conseil de Londres, à trouver dans cette déclaration le détail des hostilités dont cette cour avoit fait ses plaintes à toutes celles de l'Europe; elle ne parle que de celles qui ont été faites aux Indes occidentales, & particulièrement à la nouvelle Ecosse. C'étoit là le grand secret que le ministère de Londres reservoit pour un temps où il n'y auroit plus moyen de le cacher. La déclaration de guerre du roi d'Angleterre n'en contient point d'autres.

(1) ,, Les imputations vagues ,, que cet écrit renferme, n'ont ,, en effet aucune réalité dans le

(1) Déclaration de guerre du roi de France au roi d'Angleterre.

,, fond. La manière dont elles ,, ſont expoſées en prouveroit ,, ſeule la foibleſſe, ſi leur fauſ-,, ſeté n'avoit déja été démon-,, trée dans le mémoire que le ,, roi de France a fait remettre à ,, toutes les cours, & qui con-,, tient le précis des faits, avec ,, les preuves juſtificatives qui ,, ont rapport à cette guerre & ,, aux négociations qui l'ont pré-,, cédée.

On ſçait, par l'examen du traité d'Utrecht, de quel principe la grande Bretagne tire la preuve de ces hoſtilités ; il ſeroit auſſi faſtidieux qu'inutile de répéter le frivole & le chimérique de l'un & de l'autre.

Les Anglois éclairés, qui veillent ſur les démarches de leur miniſtère, n'ont dû prendre ces prétendus motifs de guerre, que

pour ce qu'ils ſont en effet. Il eſt même à préſumer que le roi d'Angleterre ne les croyoit pas plus réels, puiſque lui-même a appuyé la force qu'il vouloit leur donner, par la nouvelle d'une hoſtilité inconteſtable que le Roi n'a jamais entendu déſavouer; c'eſt l'attaque de l'iſle Minorque par les troupes françoiſes. Elle jetta les Anglois dans les plus grandes allarmes. Le Port Mahon étoit pour eux de la dernière importance : informer la nation de ſon attaque, c'étoit intéreſſer à ſa défenſe tous les citoyens; il n'en étoit point qui ne fût prêt d'approuver tout ce qui auroit été capable de faire échouer l'entrepriſe.

Mais dans quel temps le Roi a-t-il fait cette attaque ? trois mois après le refus de la reſtitu-

tion qui devoit tenir lieu de déclaration de guerre. La réquisition qui demande cette restitution est du 21 décembre 1755, & ce n'est qu'au mois d'avril suivant que M. le maréchal de Richelieu a fait sa descente dans l'isle Minorque.

Toute l'Europe sçavoit alors que la France étoit occupée à se venger. La déclaration de guerre que le Roi fit publier le 9 juin 1756 ne la surprit point; celle que l'Angleterre avoit faite à la France, quelques semaines auparavant, n'a rien changé à la conduite que cette puissance tenoit à l'égard de la France depuis plusieurs années. Depuis la prise des deux vaisseaux de guerre françois par l'amiral Boscawen, elle s'emparoit sans exception de tous les navires marchands de la mê-

me nation qu'elle pouvoit rencontrer.

Il eſt évident ',par les violences que les Anglois ont exercées au Canada contre les ſujets du Roi , par une quantité prodigieuſe de priſes, par la captivité de dix mille matelots , par l'attaque & la priſe de ces deux vaiſſeaux de guerre ; » que l'Angle» terre pouvoit ſe diſpenſer de » remplir une formalité devenue » inutile , comme le remarque » l'ordonnance du roi de France » qui porte ſa déclaration de guer» re : un motif plus eſſentiel au» roit dû l'engager à ne pas ſou» mettre au jugement de l'Euro» pe les prétendus griefs que le » roi d'Angleterre a allégués con» tre le roi de France dans la dé» claration qu'il a fait publier à » Londres. «

L'Europe n'a plus été surprise de voir l'Angleterre soutenir, dans cet acte solemnel, un langage qu'elle s'étoit mise dans la nécessité de ne pouvoir abandonner. Que lui sert d'imputer à la France des hostilités qu'il est constant, par tant de preuves, que la cour de Londres a commencées & soutenues ?

Le Roi, dans l'ordonnance qui porte sa déclaration de guerre, a répété succinctement les preuves des griefs incontestables qu'il reproche à l'Angleterre.

S'il se trouve beaucoup de ressemblance pour le fond & pour la forme de cette guerre entre les Cartaginois & les Anglois, il s'y trouve aussi une différence frappante : elle est dans le principe du gouvernement de Rome & le principe du gou-

vernement de la France.

Rome aſpiroit ouvertement à l'empire de l'Univers ; ſes prêtres en flattoient ſa vanité ; ſa valeur & ſes ſuccès ſembloient en être le gage.

L'Europe, qui a autrefois imputé cette chimère au miniſtère de France, eſt revenue de ſon erreur ; elle a ſenti que cet empire, quand il ſeroit poſſible, entraîneroit la ruine de la France, au lieu d'établir ſa grandeur.

Louis XV a fait voir, dans la dernière guerre, qu'il étoit convaincu de cette vérité politique. Cette guerre lui avoit coûté des dépenſes prodigieuſes, & preſque toutes ſes troupes, dont il ne lui eſt reſté que le fond. Lorſque la paix s'eſt faite, ce prince étoit maître de toute la Flandre

autrichienne, & d'une partie de la Hollande; il les a rendues aussi exactement que si ses ennemis l'avoient forcé à cette restitution.

Il ne paroît pas que la même modération conduise l'Angleterre au sujet de l'empire de la mer, duquel dépend celui de l'Europe entière. A peine s'est-elle crue en droit de se l'arroger, que son ambition l'a affecté sans ménagement. Il n'est plus possible d'en douter, après sa conduite à l'égard de la France. Le souverain le plus absolu agiroit-il avec plus de hauteur & d'injustice à l'égard d'un ennemi incapable par sa foiblesse de lui résister?

Cette conduite despotique sur les mers, & dans le nouveau monde, a fait ouvrir les yeux à l'Europe. Il paroît étonnant que

l'Angleterre ait pu présumer que les autres puissances verroient d'un œil tranquille la France dépouillée de son commerce & de sa marine. Quelle couronne, quelle république pourroit se flatter de ne pas éprouver un traitement plus rigoureux après la ruine de ce boulevard de l'Europe?

On sçait que la Grèce avoit un tribunal supérieur, où étoient portées toutes les causes des différens états qu'elle contenoit; les chefs des Républiques, les Rois étoient jugés & condamnés par les Amphictions, qui avoient entre leurs mains l'autorité supérieure.

Le même tribunal, invisible & toujours sensible, se trouve chez les Européens; il est d'autant plus solidement établi, que la su-

reté commune dépend de cet équilibre de puiſſance ſur mer & ſur terre, qui fait tout l'objet de leur politique.

L'allarme générale qu'a donné la conduite de l'Angleterre, à l'égard de la France, a prononcé contre ſon ambition auſſi authentiquement que l'auroit fait dans la Grèce le conſeil des amphictions.

Traité entre la France & l'impératrice-reine.

La conduite de l'impératrice reine de Hongrie & de Bohême eſt une preuve du jugement qu'elle a porté. Le traité d'alliance & d'amitié que cette princeſſe a conclu avec le Roi l'annonce ouvertement.

Les circonſtances, dans leſquelles ce traité a été rendu public, ne laiſſent aucun lieu d'en douter. Heureux l'état où la concluſion de traités ſi importants

conduit les ſujets, chargés de les négocier à la confiance de leur maître !

Combien d'eſpérances ce traité n'a-t-il pas renverſées ! L'Angleterre ſe flattoit ſans doute de voir les troupes autrichiennes faire en ſa faveur une diverſion ſur les frontières de France.

La cour de Vienne n'ignore plus l'eſprit du miniſtère britannique ; elle ſçait que, s'il lui fournit de grand ſecours d'hommes & d'argent, c'eſt moins pour la ſervir, que pour nuire à la France. Elle ſçait que la France, en voyant fleurir à Londres, ſans envie, les arts, les ſciences, la marine & le commerce, eſt ſans ceſſe expoſée aux effets de la jalouſie des Anglois à l'égard de tous ces objets.

Que pouvoit faire de plus ſa-

ge & de plus grand cette Reine, dont la ſageſſe & la grandeur la feront compter, par la poſtérité, au nombre des plus célèbres empereurs de ſa maiſon, que de s'oppoſer à des vues ſi ambitieuſes ?

Que les grandes puiſſances de l'Europe s'uniſſent pour en bannir la guerre, & pour faire goûter à ſes peuples les douceurs de la paix, ſi peu durables & ſi longtemps interrompues : qu'elles accédent à ce traité : l'Europe eſt aſſurée d'un repos que rien ne pourra plus altérer. Les cours ſubalternes, dans l'ordre politique, ne pourront plus le troubler que par leurs intrigues toujours intéreſſées, toujours tendantes à leur aggrandiſſement, aux dépens des ſouverains plus puiſſants qu'elles, diviſés trop

longtemps pàr cet art pernicieux. Il eſt conſtant que cet agrandiſſement ne peut avoir lieu que par la diviſion des premières puiſſances de l'Europe ; mais une union ſolidement cimentée peut forcer à un ſilence éternel ces intrigues pernicieuſes ; le ſiècle qui la ſuivra, ſera celui de la juſtice, que l'on ſera contraint de reſpecter ; de la vérité, qui paroîtra ſans danger, & de l'humanité, dont la guerre n'attaquera plus les ſources. Quelle gloire ! quelle ſatisfaction pour tous les ſouverains qui contribuent à la conſommation de ce grand ouvrage qu'ont ſi heureuſement commencé le Roi & l'Impérarrice-Reine ! Quelle ſublimité de vues n'offre pas une alliance qui comprend la tranquillité de l'Europe entière dans

la tranquillité que ces deux puiſſances veulent aſſurer à leurs états ! C'eſt à la politique à imaginer des nœuds indiſſolubles pour affermir une ſi belle union. Le miniſtre qui la rendra invariable ſera le bienfaiteur de toute l'Europe.

On a dit dans cet ouvrage, que l'honneur d'une nation étant outragé, cette nation ne devoit point calculer, mais combattre. La France a prouvé, que c'eſt ſon génie qu'on a défini. Le Roi forcé d'entreprendre une guerre, dangereuſe par la diſproportion actuelle de ſa marine avec celle d'Angleterre, n'a pas été maître de la différer. Les fonds que ce prince accorde ſans meſure au retabliſſement de ſes forces navales ; le zèle actif & ſoutenu de tout ce qui approche, touche &

intéreſſe ce monarque ; le courage du miniſtre chargé du ſoin de porter la marine à ſa perfection ; la confiance que ce miniſtre à témoignée aux officiers de ſon département, celle qu'il leur a inſpirée; le concert heureux qui naît de cette communication de lumières, libre, facile, abſolu; enfin la conſpiration unanime & inébranlable de tout ce qui peut contribuer au ſuccès de cette grande entrepriſe ; tout flatte le Roi de l'eſpérance d'un équilibre qui pourra bientôt en impoſer à la fierté angloiſe.

Il n'eſt certainement pas d'objets plus capables de fixer l'attention d'un grand prince, que ceux qui ont été mis ſous les yeux du Roi, par la conduite de l'Angleterre ſur les mers en Amérique. L'opulence de ſes

états étoit attaquée dans ſa ſource par la deſtruction de leur commerce ; ſes ſujets dépouillés de leur fortune, & tranſportés dans une terre étrangère, imploroient ſa protection dans le ſein d'une détention injuſte & cruelle. Le corps de ſa marine militaire ſe trouvoit ſans ceſſe expoſé, malgré la conſtance de ſon courage, à devenir la victime de la ſupériorité des Anglois. Tout ce qui eſt animé en France par l'eſprit de patriotiſme, eſt déterminé, empreſſé à contribuer à la vengeance du Roi, & au rétabliſſement de la gloire & de la ſureté du commerce & de la marine. Il ne falloit pas un cœur auſſi ſenſible que celui du meilleur des ſouverains, pour ſe livrer au vœu général de la nation. L'Europe ſçait, & elle n'en ſçau-

roit douter, que ce prince ne veut jamais rien que de juste : mais l'Europe sçait également, que les partis nécessaires auxquels il se trouve forcé, lui coûteroient autant à abandonner qu'il lui en coûte pour les prendre.

Le troupes de terre & de mer du Roi ont fait voir avec quelle satisfaction elles recevoient de leur maître cet exemple de fermeté. Le vicomte de Bouville attaqué, combattu, & pris après avoir fait la plus belle défense contre plusieurs vaisseaux anglois, a forcé l'Angleterre même à rougir de ses procédés. Aussi ferme à Londres, qu'intrépide sur son bord, il a étonné cette ville par la constance du refus qu'il a fait de retourner en France sur sa parole. Après avoir bravé le canon de

Belle conduite du Vicomte de Bouville.

ce peuple ſi fier, il a bravé ſes menaces, ſes careſſes & ſes louanges; & il lui a fait voir qu'un homme d'honneur eſt à l'épreuve de la crainte & de la ſéduction. Il a prouvé par ſa conduite, autant que par ſon éloquence, qu'il ne pouvoit accepter les offres injurieuſes, que lui faiſoit l'Angleterre, de ſa liberté. Il a fait voir, par l'accord unanime des loix de toutes les nations, qu'il n'étoit point priſonnier, parce qu'on ne l'eſt qu'en temps de guerre, & que, ſans déclaration, il n'y a point guerre chez les peuples policés. On s'eſt offenſé à Londres de l'offre réitérée, qu'a fait cet officier inébranlable, de payer ſa rançon, en ſoutenant qu'il étoit un captif de corſaires. Ce diſcours a révolté l'orgueil de la nation, à la-

quelle il reprochoit hautement ſes brigandages : mais l'Anglois le plus ennemi de la France, ne ſçauroit diſconvenir que ce diſcours, qui l'offenſe, n'ait autant de vérité que de force. Ce n'étoit pas aux ſeuls éloges à prouver l'eſtime que les Anglois ont conçue pour ſon intrépidité : Tant que l'Angleterre ne lui rendra pas, de ſon propre mouvement, la liberté qui lui eſt due, elle ſera auſſi injuſte à ſon égard, qu'elle l'eſt contre elle-même.

Depuis le combat du vicomte de Bouville, qui étoit une victoire, ſi pluſieurs vaiſſeaux n'euſſent dégagé celui qu'il combattoit, la marine du Roi ne connoît que les ſuccès.

Un vaiſſeau de guerre anglois a-été pris par M. d'Aubigny. Combat de M. d'Aubigny.

Le brave Morville en a combattu un autre ; & après ſept heures de canonnade, il l'a forcé à la retraite, quoiqu'il ne montât qu'une frégate.

Plus hardie & plus difficile, l'expédition de Minorque a fixé l'attention de l'Europe. La nature, l'art, une artillerie formidable & une garniſon nombreuſe ſembloient rendre le fort S. Philippe imprenable ; ſon inveſtiſſement ne donna pas plus de joie au François impatient de ſe venger, qu'à l'Anglois même : le dernier comptoit ſur ſes remparts ; l'autre n'en connoiſſoit point.

Combat de M. de la Galiſſonière.

La ſécurité de l'ennemi n'allarma point M. le maréchal de Richelieu. Le général & ſes troupes s'étoient vus à la journée de Fontenoy ; leur courage

ge leur étoit mutuellement connu.

Le concours des forces maritimes étoit indiſpenſable. Monſieur de la Galiſſoniere ayant fermé l'entrée du port Mahon, attendoit chaque jour l'amiral Byng, chargé de jetter du ſecours dans la place.

L'eſcadre angloiſe parut enfin, combattit, & ſe retira avec une ſi grande perte, qu'elle n'oſa plus ſe montrer devant monſieur de la Galiſſoniere. Cet homme profond dans la connoiſſance de la marine, a trop peu joui de ſa gloire; la mort l'a enlevé à ſa patrie & à la reconnoiſſance de ſa nation.

Priſe du fort S. Philippe.

Monſieur de Richelieu, qui pourſuivoit le ſiège avec la plus grande vigueur, n'étoit embarraſſé qu'à contenir l'ardeur du

foldat (1). » Enfin, après une » difpofition auffi hardiment mé» ditée que l'exécution en de» voit être rapide, il donna l'ef» for à la valeur françoife. « Après tant de jours donnés à la prudence, le jour du courage arriva. A peine les troupes du Roi eurent la liberté de monter à l'affaut, qu'elles emportèrent, l'épée à la main, tous les ouvrages; la fierté de leurs ennemis céda, dans cette journée mémorable, à leur intrépidité. L'Anglois étonné, confondu aux fpectacles d'audace qu'il voyoit fans les concevoir, ne fongea qu'à en éviter les tranfports, en mettant les armes bas.

Prife du fort Chouéguen au Canada.

La prife d'un fort fi redouta-

[1] Lettre du Roi à M. l'archevêque de Paris.

ble a convaincu l'Europe que, ſi le Roi a différé ſa vengeance, c'étoit uniquement par humanité & par modération.

La juſtice de la cauſe étoit la même partout; partout le ſuccès a paſſé l'eſpérance.

La priſe du fort Choueguen en Amérique a remis ſous la domination du Roi les territoires uſurpés pendant la paix.

L'Anglois n'étoit que conſterné par la priſe du fort Saint Philippe; il a été abbattu en apprenant la nouvelle de l'attaque de ce boulevart de ſes uſurpations, & de la perte des effets immenſes qui y étoient renfermés.

Ainſi, ſur les deux hémiſphères, & ſur les deux éléments, l'Anglois, ſupérieur partout, a été vaincu partout par le François.

Tel eſt l'effet du reſſentiment noble & courageux qui exerce une juſte vengeance.

Parallèle. Annibal diſoit à Scipion, lorſqu'il vouloit le déterminer à faire la paix avant la bataille de Zama, qu'il ſeroit à ſouhaiter que leurs nations puſſent remettre les choſes en l'état où elles étoient avant la guerre; que la nature & la mer ſembloient avoir mis entre elles des limites qui n'auroient jamais dues être franchies ni par l'une, ni par l'autre.

Un Anglois équitable & éclairé pourroit adreſſer au miniſtère de Londres le diſcours que le général carthaginois tenoit au général romain. Londres ſe propoſoit, ainſi que Carthage, d'envahir le commerce des François, & de ruiner leur marine.

La France donne une attention si soutenue au rétablissement de ses forces navales, qu'elle sera bientôt en état de mettre son commerce étranger à l'abri des insultes & des pirateries des Anglois.

L'Angleterre n'est certainement pas réduite à l'extrémité, à laquelle Scipion avoit réduit Carthage ; mais l'Angleterre n'a rien fait de tout ce qu'elle vouloit faire ; & la France est aujourd'hui dans une situation plus avantageuse qu'elle n'étoit avant la guerre, par rapport à tous les objets des entreprises que l'Angleterre a faites sur elles.

Le projet de l'invasion du Canada qui a échoué, & les disgraces de l'Angleterre dans la méditerranée, n'ont point adouci la cruauté de son con-

ſeil. L'Europe vient d'être étonnée par la politique de Londres, plus contraire à l'humanité, que la férocité de la vengeance des ſauvages. Ces malheureux ont été condamnés à la mort par un ſecond arrêt de proſcription générale (r). Leurs têtes y ſont fixées à 300 livres, & leur priſe, qui les jettera dans le plus cruel eſclavage, à 350 livres. C'eſt contre des peuples libres, c'eſt dans leur patrie, que les Anglois exercent de pareilles cruautés. Quel eſt le crime de ces ſauvages? La défenſe de leur pays & de leurs alliés, celle de leur liberté, de leur vie; ſi ces peuples infortunés peuvent enfin trouver un aſyle ſous la protection du Roi, quelle reconnoiſſance ne de-

Nouvelle proſcription des Sauvages.

[r] Gazette d'Amſterdam, n°. LXIII.

vront-ils pas en témoigner à la nation ? Cette protection généreuse est leur dernière espérance dans des malheurs si grands, que l'humanité n'auroit pas dû les craindre de la part d'une nation civilisée.

Ce n'est pas sur les seuls sauvages que s'étend la dureté du gouvernement britannique. L'expédition de Minorque fournit un nouveau rapport de cruauté entre Londres & Carthage, trop frappant pour être omis.

Parallèle de la conduite des Anglois envers l'amiral Byng avec celle des Carthaginois.

L'amirauté d'Angleterre a fait un crime à l'amiral Byng de n'avoir pas battu l'escadre de France. La populace angloise s'est portée aux excès les plus honteux à son égard. Conduit par ordre du ministère dans une étroite prison, il attend dans son horreur l'arrêt que por-

teront ſes juges ſur le combat de la méditerranée. On aſſure qu'il ſe borne pour ſa juſtification à un moyen de défenſe invincible ; c'eſt la ſuite conſtante du ſuccès des eſcadres Françoiſes contre les eſcadres Angloiſes, tant qu'elles ont combattu à forces égales. Comme il n'avoit qu'un vaiſſeau de plus que Monſieur de la Galiſſoniere, il étoit à peu près dans le cas de l'égalité. Ce témoignage emprunté de l'hiſtoire eſt auſſi avéré qu'humiliant pour la ſévérité ſuperbe de l'amirauté britannique, dont on craint que l'amiral Byng ne ſoit la victime.

Telle fut l'ingratitude des Carthaginois envers Machée, un de leurs plus grands hommes de mer. Il avoit fait la loi,

à la tête de leurs flottes, à toutes les forces maritimes d'Afrique; après avoir soumis à sa patrie une partie de la Sicile, il perdit dans un combat naval presque toutes ses troupes & ses vaisseaux. Si son malheur n'eût pas été inévitable, son habilité & son courage l'auroient évité. Malgré ses services, sa réputation & son innocence, le sénat le condamna à l'exil, & lui défendit d'entrer dans le port de Carthage; on n'attenta du moins que sur sa liberté; Londres plus rigoureuse menace encore la tête de l'amiral Byng, dont la retraite a sauvé l'escadre qui lui étoit confiée.

On se flatte d'avoir rendu sensible le parallèle annoncé. Le lecteur peut en faire un autre aussi

heureux, mais plus noble & plus flatteur pour les mœurs du siècle. C'est celui de la conduite du ministère de France avec l'esprit, la conduite & les procédés de la République romaine.

Rome & la France ont été trompées par la fausseté des négociations de leurs ennemis ; Rome & la France ont porté leur vengeance dans toutes les parties du monde où elles ont pu l'exercer.

L'Europe vit d'abord les Carthaginois chassés de l'Italie & de l'Epagne ; l'Europe a vu les Anglois forcés de céder l'isle Minorque à la vivacité de la valeur françoise.

Les Romains suivirent leurs ennemis jusqu'au-delà des mers, & l'Afrique fut soumise par leurs légions ; une mer plus vaste a

été traverſée par les François, & l'Amérique les a vus arriver, combatte & vaincre les Anglois.

Même humanité chez les deux nations victorieuſes, même deſir de la paix, même franchiſe dans les négociations, même reſſentiment dans les offenſes, même ardeur dans les combats, mêmes victoires dans toutes les actions de terre & de mer.

Il étoit de la gloire du Roi ſous lequel j'écris ce parallèle, d'ajouter aux ſurnoms de bien-aimé, de vainqueur de Fontenoi, de pacificateur de l'Europe, le titre de vengeur du droit des gens violé partout contre ſes ſujets.

Il étoit reſervé à ce prince de prouver la juſtice de ſa cauſe par pluſieurs victoires en Amérique,

par la conquête des états usurpés sur lui, par la prise du fort le plus redoutable de l'Europe, défendu par mer & par terre.

Ces triomphes sont ceux de la droiture, de la modération & de la magnanimité ; l'Anglois en gémit ; l'Europe entière leur prodigue ses applaudissements.

FIN.